



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

# Victimation 2017 et perceptions de la sécurité

## Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2018



INSTITUT NATIONAL  
DES HAUTES ÉTUDES  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



## Avant-propos

Dans les années 70, les Américains s'interrogent sur la nécessité de concevoir un nouveau dispositif de mesure de la délinquance. Ils partent d'un double constat: les données administratives sur les infractions enregistrées par les services de police ne reflètent pas la réalité de la criminalité car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte et ces mêmes données sont très dépendantes des pratiques d'enregistrement qui sont variables dans le temps et dans l'espace.

Ils en concluent toutefois que les victimes ne déposant pas plainte n'en sont pas moins des victimes qui doivent être prises en compte dans tout bilan de la délinquance. C'est ainsi qu'ils vont mettre au point un procédé statistique qui permet de les dénombrer à travers la réalisation d'une enquête en population générale comportant des questions sur les atteintes subies au cours du passé récent. On les appellera enquête de victimation.

C'est pourquoi, comme le répète depuis sa création l'ONDRP, pour effectuer un bilan annuel de la délinquance subie par les personnes physiques (violences, menaces, vols, tentatives de vol, actes de vandalisme ou encore fraudes à la carte bancaire), il est indispensable de ne pas s'en tenir aux seules statistiques sur les procédures rédigées par les services de police et les unités de gendarmerie. Chaque année, il faut interroger les personnes sur les infractions dont elles ont pu être victimes.

Après les Etats-Unis en 1973, l'Angleterre et le Pays de Galles se sont dotés d'un tel dispositif en 2001, lorsque l'enquête «British Crime Survey», qui existait depuis 1981, est devenue annuelle. De même, dernièrement, l'Organisation des Nations Unies a aidé le Mexique à se doter d'un outil statistique de ce type, sachant que d'autres pays comme l'Australie ou l'Afrique du Sud ont depuis quelques années relancé des enquêtes de victimation antérieures sur un rythme annuel.

En France métropolitaine, l'enquête annuelle de victimation, ou enquête «Cadre de vie et sécurité» est conduite par l'Insee et l'ONDRP depuis 2007, et en collaboration avec le SSMSI depuis 2014. Ainsi, contrairement aux pays qui ne disposent que des statistiques sur les faits constatés par les forces de sécurité, en France, nous pouvons nous reposer sur les résultats de l'enquête annuelle «Cadre de vie et sécurité» pour étudier l'évolution des principaux phénomènes de délinquance visant les personnes physiques ou leurs biens.

Chaque année, au mois de décembre, l'ONDRP diffuse les premières tendances extraites de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» dont la collecte a eu lieu en début d'année. C'est l'occasion de prendre connaissance des évolutions les plus récentes en matière de violences physiques ou sexuelles, de menaces ou injures, de vols ou tentatives, ou encore d'actes de vandalisme ou d'insécurité.

C'est l'objet de ce nouveau recueil qui tente de concilier plusieurs impératifs: rigueur méthodologique, concision et clarté. Un exercice de style qui, on l'espère, permettra au plus grand nombre d'accéder aux tendances les plus récentes de la victimation, et ainsi de pouvoir pendant les 12 mois qui viennent disposer des informations statistiques les plus pertinentes dans le domaine de la délinquance contre les personnes et les biens.

**Stéfan Lollivier**

*Inspecteur général de l'Insee  
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP*

# Sommaire

Avant-propos.....	1
Synthèse générale .....	4
Présentation de l'enquête .....	7
<b>PARTIE 01 : .....</b>	<b>17</b>
<b>Les atteintes aux biens</b>	
<b>Les atteintes aux logements des ménages</b> .....	<b>19</b>
Les cambriolages de résidences principales.....	21
Les vols sans effraction dans les résidences principales .....	25
Les actes de vandalisme contre la résidence principale.....	28
<i>Chiffres clés</i> .....	31
<b>Les atteintes aux véhicules des ménages</b> .....	<b>32</b>
Les vols de voitures .....	34
Les vols de deux roues à moteur .....	37
Les vols de vélos .....	39
<i>Chiffres clés</i> .....	41
<b>Les vols personnels</b> .....	<b>42</b>
Les vols avec violences physiques ou menaces.....	43
Les vols sans violence .....	46
<i>Chiffres clés</i> .....	49
<b>Les escroqueries</b> .....	<b>50</b>
Les débits frauduleux sur comptes bancaires .....	51
Les arnaques.....	55
<i>Chiffres clés</i> .....	59

<b>PARTIE 02 :</b> .....	<b>61</b>
<b>Les atteintes aux personnes</b>	
Les violences non-physiques .....	63
Les injures.....	64
Les menaces .....	68
<i>Chiffres clés</i> .....	71
<b>Les violences physiques et sexuelles</b> .....	<b>72</b>
Les violences physiques hors ménage.....	75
Les violences sexuelles hors ménage.....	79
Les violences dans le ménage.....	83
Les violences au sein du couple.....	88
<i>Chiffres clés</i> .....	93
<b>PARTIE 03 :</b> .....	<b>95</b>
<b>Les perceptions de l'insécurité</b>	
<b>et l'observation de phénomènes de délinquance</b>	
Le sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village .....	97
Le sentiment d'insécurité ressenti au domicile .....	101
Les préoccupations majeures en France.....	105
Les phénomènes observés dans le quartier.....	109
<i>Chiffres clés</i> .....	113

# Synthèse générale

Le bilan annuel de la victimation proposé dans ce recueil permet de prendre connaissance des dernières tendances disponibles sur les atteintes aux biens, les atteintes aux personnes, ainsi que les perceptions en matière de sécurité.

## Les indicateurs de victimation en baisse

Les résultats présentés pour l'année 2017 permettent en premier lieu de confirmer les tendances à la baisse de plusieurs indicateurs à moyen ou à long terme. En effet, on constate, depuis 2006, que le nombre de ménages victimes de vols de voitures est en baisse, et que l'année 2017 est celle pour laquelle le nombre de victimes déclarées est le moins élevé.

Par ailleurs, le nombre de victimes de vols de deux-roues à moteur ne présente pas de tendance particulière entre 2006 et 2015. Depuis, il suit une tendance à la baisse pour atteindre en 2017 son plus faible niveau.

## Les indicateurs de victimation stables

Plusieurs indicateurs de victimation affichent une relative stabilité depuis la première enquête «Cadre de vie et sécurité». C'est notamment le cas pour les vols sans effraction dans les résidences principales. Concernant les atteintes aux personnes, les injures ne connaissent pas non plus de variation notable sur l'ensemble de la période étudiée.

Sur une période plus courte, les vols de vélos sont plutôt stables depuis 2015 après la forte hausse observée entre 2012 et 2014. Les débits frauduleux sur comptes bancaires, en forte hausse depuis 2010, se stabilisent en 2017 à 1 219 000 ménages victimes. En 2017, les vols avec violences physiques ou menaces sont relativement stables et s'affichent toujours en forte baisse par rapport à 2013.

## Les indicateurs de victimation en hausse

Contrairement à l'année 2016, où seuls deux indicateurs s'inscrivaient dans une hausse de long terme, l'année 2017 affiche plusieurs indicateurs en hausse. Ainsi, la baisse du nombre de victimes de cambriolages et tentatives de cambriolage observée depuis 2014 ne se poursuit pas, et le niveau atteint en 2017 est le plus élevé de la période 2006-2017 (+21 % entre 2016 et 2017). Les vols sans violences physiques ni menaces, qui affichaient une tendance à la baisse depuis 2006, repartent fortement en hausse en 2017 (+46 %) en franchissant à nouveau la barre du million de victimes déclarées. Les menaces connaissent globalement une évolution à la hausse depuis 2011.

En 2017, on constate également une augmentation du nombre de victimes de violences physiques hors ménage qui contraste avec la tendance à la baisse observée depuis 10 ans.

L'augmentation des violences sexuelles hors ménage constatée en 2016, et pour laquelle l'ONDRP fait preuve de prudence au regard de la reformulation de la question sur les violences sexuelles, se poursuit en 2017. Ainsi, entre 2016 et 2017, le nombre de victimes déclarées est passé de 173 000 à 265 000. Après une baisse observée entre 2014 et 2016, le nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage augmente également en 2017.

### **Des taux de plainte toujours très inégaux selon les atteintes**

De manière structurelle, l'enquête CVS permet de mettre en évidence des taux de plainte variables selon le type de victimation. Les atteintes aux biens des ménages, et notamment les vols, sont celles pour lesquelles les taux de plainte sont les plus élevés (supérieurs à 75% pour les cambriolages effectifs, les vols de voitures ou de deux-roues à moteur). Les vols personnels avec ou sans violences (dont tentatives) font l'objet d'une plainte dans respectivement 32% et 41% des cas. Les violences personnelles, qu'elles soient physiques ou non (menaces, injures), sont suivies d'une plainte dans moins de 30% des cas. Ce taux tombe à moins de 15% lorsqu'il s'agit de violences sexuelles ou de violences dans le ménage et au sein du couple.

### **Les indicateurs de perception de l'insécurité**

Les deux indicateurs d'insécurité recensés dans l'enquête CVS, à savoir l'insécurité ressentie au domicile et dans le quartier, sont en légère hausse en 2018 par rapport à l'année précédente. Ils atteignent ainsi le niveau le plus élevé sur l'ensemble de la période 2007-2018. Dans un contexte marqué par la menace terroriste en France et en Europe, le terrorisme et les attentats demeurent, dans l'enquête CVS, le problème de société le plus préoccupant pour les Français, devant le chômage. La part des personnes préoccupées par le terrorisme est cependant en recul de 2 points.





# Présentation de l'enquête

Depuis 2007, la France est dotée d'un dispositif annuel d'enquête de victimation. Intitulée « Cadre de vie et sécurité », cette enquête est conduite chaque année par l'Insee, en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Depuis 2014<sup>1</sup>, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est également associé au pilotage, à la conception et à l'exploitation de cette enquête.

Les objectifs du dispositif sont communs à ceux des grandes enquêtes nationales de victimation dont il s'est inspiré, à savoir l'enquête américaine NCVS et l'enquête CSEW de l'Angleterre et du Pays de Galles. Ils figurent dans un arrêté du 30 janvier 2007<sup>2</sup>, dont l'article 2 précise que « cette enquête a pour objectifs d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimation au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques ainsi que de mesurer la perception du risque de victimation, les effets de la victimation et des craintes liées à la délinquance sur le comportement des ménages ».

L'interrogation directe d'un échantillon de la population permet d'estimer des nombres de victimes pour les principales formes d'atteintes à la personne ou aux biens. Ce mode de collecte s'avère incontournable en matière de mesure de la délinquance car il s'adresse à l'ensemble des victimes, qu'elles aient ou non signalé aux autorités les faits subis.

Les estimations fournies par l'enquête ainsi que l'analyse de leurs variations s'effectuent dans un cadre méthodologique qui est rappelé dans le présent chapitre. La connaissance de ces éléments permet d'éclairer sur la nature des données traitées dans ce recueil.

[1] Date de création du SSMSI.

[2] Abrogé le 28 septembre 2014 sans pour autant modifier les objectifs de l'enquête.

## ➤ LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Depuis 2007, l'enquête a lieu en France métropolitaine au premier semestre de chaque année. Le bilan annuel que permet le dispositif « Cadre de vie et sécurité » se rapporte donc au territoire métropolitain et les résultats présentés dans ce recueil sont tous limités à ce champ géographique. Ce dernier a été occasionnellement étendu aux collectivités territoriales d'outre-mer (la Réunion en 2011 puis la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en 2015). Les résultats les plus récents sur ces territoires sont présentés dans une étude de l'Insee publiée en 2017<sup>3</sup>.

L'enquête est réalisée dans le cadre d'un entretien en face-à-face<sup>4</sup> auprès d'un échantillon représentatif d'environ 16 000 ménages répondants<sup>5</sup>. Ces ménages sont dits « ordinaires » au sens des enquêtes de l'Insee. Ce qualificatif signifie qu'ils sont composés de personnes qui partagent le même logement, que ces personnes aient des liens de parenté ou non, et qui ont un budget commun<sup>6</sup>. Sont ainsi exclues de l'enquête les personnes vivant en résidence ou en habitation mobile, placées en institution, ainsi que les personnes sans domicile fixe. Enfin, les personnes âgées de moins de 14 ans sont également exclues du champ.

## ➤ UN PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR MESURE

Déployer le spectre des atteintes dont est victime une partie de la population demande à prendre en compte les spécificités propres à chacune d'entre elles. En effet, devant le

champ élargi de la victimation et de l'insécurité, appréhender les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes au cours de leur passé récent (*i.e.* au cours des deux années civiles précédant l'enquête) ainsi que leurs opinions en matière de sécurité nécessite d'adapter le protocole d'enquête aux différents types d'atteintes, selon qu'elles visent les personnes ou les biens.

Le questionnement sur les éventuelles atteintes aux résidences ou aux véhicules s'adresse à des personnes représentant leur ménage (se faisant ainsi le relai d'événements qu'elles n'ont pas nécessairement vécus personnellement, mais qui concernent toutefois leur ménage) alors que le recueil d'informations sur les vols personnels, violences physiques, sexuelles ou verbales nécessite d'interroger directement la victime. À cette première partition, s'ajoute une deuxième liée à la nature extrêmement sensible de certaines atteintes.

En conséquence, le dispositif se compose de trois questionnaires : un questionnaire ménage (QM) et un questionnaire individuel (QI) tous les deux conduits en face-à-face, et un questionnaire individuel auto-administré (QAA) :

Le QM s'adresse à un adulte du ménage, généralement la personne de référence<sup>7</sup> ou un membre du groupe de référence. L'objectif est d'une part de l'interroger sur la qualité de l'environnement du logement, et d'autre part de lui permettre de recenser et de décrire les intrusions, les vols, les dégradations de véhicules ou du logement éventuellement subis.

[3] Burricand, C. et Jamet, L., 2017, « Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole », Insee Première n°1632, Janvier 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2563376>

[4] Ce mode de passation signifie qu'un enquêteur se rend au domicile de l'enquêté-e afin de lui poser les questions oralement.

[5] Pour environ 23 000 ménages tirés au sort.

[6] Définition d'un ménage « au sens des enquêtes auprès des ménages » depuis 2005, d'après l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1106>).

[7] La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif-ve le/la plus âgé-e (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1192>).

Le QI s'adresse à un individu du ménage désigné parmi les personnes de 14 ans et plus<sup>8</sup>. Il aborde des questions d'opinion sur le quartier, et interroge sur les vols ou tentatives de vol commis avec ou sans violence, les violences physiques, et les menaces ou injures hors ménage éventuellement subies. Ce questionnaire aborde également l'insécurité ressentie dans le quartier ou au domicile, ainsi que les phénomènes liés à la drogue ou à l'alcool observés dans l'environnement proche du logement.

Le QAA s'adresse à la personne ayant répondu au QI sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins le jour de l'enquête et de moins de 77 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Il interroge les répondant.e.s au sujet des violences dites sensibles, à savoir: les violences sexuelles hors ménage et les violences physiques et/ou sexuelles intra-ménage (c'est-à-dire d'une personne vivant dans le même logement au moment de l'enquête). Pour des raisons de confidentialité, ce questionnaire est administré par l'enquêté.e de façon autonome: l'enquêté.e prend connaissance des questions et y répond sans l'intervention d'une tierce personne<sup>9</sup>. Depuis 2017, le questionnaire est traduit dans son intégralité en langues étrangères<sup>10</sup> (auparavant, seule une version synthétique du questionnaire était traduite).

## ➤ PRÉSENTATIVITÉ, PRÉCISION ET SUBJECTIVITÉ

Afin de restituer l'exposition de l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine à certaines formes de délinquance, de décrire

les caractéristiques des victimes et des actes, et d'identifier les comportements de report et de signalement, il est indispensable que l'échantillon<sup>11</sup> soit représentatif de la population de référence, en l'occurrence les ménages ordinaires et les individus âgés de 14 ans et plus ou de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine. Cette représentativité est assurée par l'affectation d'une contribution numérique variable, un poids<sup>12</sup>, à chacun des ménages ou individus interrogés.

Cette pondération est le résultat d'un calcul en trois étapes. D'abord, la probabilité de tirage est déterminée. Ensuite, la non-réponse est corrigée et enfin, un calage est effectué sur la structure de la population étudiée, connue à partir des grandes enquêtes de l'Insee, les enquêtes de recensements et l'enquête Emploi.

Les données pondérées, *i.e.* exprimées en tenant compte du poids, permettent d'estimer les nombres de victimes et leurs parts au sein de la population (taux de victimation). Ces grandeurs sont estimées avec une précision qui dépend des aléas du tirage au sort et de la taille de l'échantillon interrogé. Les nombres et les taux extraits de l'enquête sont des estimations, et fournissent ainsi des ordres de grandeur qui ne doivent aucunement être considérés comme des données exactes.

Par ailleurs, le propre d'une enquête de victimation est de faire reposer les résultats sur les déclarations des enquêté.e.s. La perception des personnes interrogées devient ainsi un élément qui participe pleinement à l'enquête.

[8] La procédure choisie est le tirage au sort par rapport à la date d'anniversaire des membres du ménage. Est désignée, par le tirage, la personne dont l'anniversaire est le plus proche du 1<sup>er</sup> janvier.

[9] Le questionnaire auto-administré existait dans une version française et dans une version « allégée » en langue étrangère (allemande, anglaise, arabe, portugaise et turque notamment) jusqu'à l'enquête 2016.

[10] Afin de garder toutes les répondant.e.s dans l'échantillon observé, ne sont pas distingué.e.s les francophones des non francophones - même si les non francophones n'ont pas pu répondre à l'intégralité des questions.

[11] Les échantillons annuels de CVS sont extraits de deux bases de sondage: un échantillon maître issu du recensement et un échantillon issu des foyers fiscaux.

[12] Le poids des répondant.e.s est déterminé par un certain nombre de leurs caractéristiques sociodémographiques telles que le sexe, l'âge, le type de ménage, etc.

## ➤ LA STRUCTURE DES FICHES

Les choix méthodologiques retenus dans ce recueil ont pour objectif de restituer les résultats de l'enquête de manière fiable et lisible. Ce double enjeu nécessite à la fois d'adapter les traitements, en particulier selon la taille de l'échantillon de victimes, et de définir un ensemble de règles communes à tout le recueil afin de proposer au lecteur un ensemble de fiches synthétiques dont les choix de méthode sont aisés à comprendre.

L'uniformité du recueil est également assurée par une trame commune à chacune des fiches. Elles se composent ainsi de la même manière :

➤ Sous forme d'un chapeau, chaque fiche est introduite par un paragraphe qui présente les **principaux enseignements**.

➤ Est ensuite commentée **l'évolution annuelle** du nombre de victimes de l'atteinte abordée ou d'individus partageant une même opinion depuis la date d'introduction de la question dans le dispositif d'enquête. Cette évolution est systématiquement illustrée par un graphique. Les estimations annuelles des nombres de victimes et des opinions des individus sont basées respectivement sur les déclarations des enquêtés concernant les atteintes qu'ils-elles ont subies au cours de l'année précédant l'enquête [N-1]<sup>13</sup>, et leurs perceptions déclarées l'année même de l'enquête [N].

➤ Les parties qui suivent décrivent, pour chacune des victimations, les caractéristiques des victimes (sexe, âge, etc.), des atteintes (vol commis ou tenté, usage ou non de la violence, etc.) ainsi que les suites données à

ces dernières (plainte ou non, conséquences psychologiques, etc.). S'il s'agit d'une question d'opinion, sont décrites les caractéristiques des individus partageant une perception identique de l'insécurité ou une observation similaire de phénomènes de délinquance.

## ➤ LE CHOIX DES PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

Pour obtenir des estimations fiables, il est souvent nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon d'étude et donc de cumuler les résultats de plusieurs enquêtes. Cette opération est nécessairement le fruit d'un arbitrage entre d'une part la volonté de présenter des résultats représentatifs de la période la plus récente et d'autre part de disposer d'un nombre de victimes suffisamment conséquent pour que les estimations soient robustes.

Les indicateurs présentés résultent dans tous les cas de calculs structurels, mais afin de répondre à ces deux contraintes, la période de référence diffère selon le type d'atteinte. Elle est plus courte pour les atteintes issues des questionnaires ménage (QM) et individuel en face-à-face (QI) (fiches numéro 1 à 13), que pour celles, moins fréquentes, recensées via le questionnaire individuel auto-administré (QAA)<sup>14</sup> (fiches numéro 14 à 16). En outre, les résultats sur les perceptions et opinions sur la sécurité sont basés sur des données de l'année même de la collecte [N]<sup>15</sup> (fiches numéro 17 à 20).

### Période de référence pour les atteintes issues des QM et QI :

Les résultats structurels des questionnaires ménage (QM) et individuel en face-à-face (QI) se font à partir du cumul des données des trois

[13] On parle alors de prévalence annuelle ou taux de victimation. Celui-ci est calculé en rapportant le nombre de personnes s'étant déclarées victimes au cours de l'année précédant l'enquête [N-1], au nombre total de la population interrogée.

[14] Il s'agit des fiches N° 14, 15 et 16 [Cf. Partie des violences physiques et sexuelles, excepté la Fiche Violences Physiques Hors Ménage].

[15] D'une part, le nombre de répondant-e-s est annuellement suffisamment grand et représentatif de la population métropolitaine âgée de 14 ans et plus, et permet ainsi d'effectuer des estimations robustes. D'autre part, les déclarations datent de la période de la collecte, soit au premier semestre de chaque année, et reflètent les perceptions à cette date précise.

dernières enquêtes (2016 à 2018), en prenant en compte les atteintes qui ont eu lieu en [N-1] *i.e.* l'année précédant chaque enquête.

Bien qu'obtenus après le cumul de plusieurs enquêtes, certains résultats en structure restent fragiles. C'est en particulier le cas de certains résultats des fiches relatives aux victimes de vol de deux-roues à moteur et de vol avec violences car, pour ces deux types d'atteintes, le nombre de personnes s'étant déclarées victimes est relativement faible. Ainsi, en raison de la taille restreinte du sous-échantillon des victimes considérées qui rend

certaines intervalles de confiance très étendus, les proportions présentées dans ces deux fiches devront être considérées comme des estimations indicatives.

Les tableaux qui suivent comparent toutefois les résultats de ces deux fiches avec ceux obtenus après exploitation d'un nombre plus conséquent d'enquêtes. Cette comparaison permettra au lecteur de s'assurer que les résultats présentés dans ces fiches sont proches de ceux obtenus avec une période de référence plus longue.

 **Tableau 1. Comparaison des caractéristiques des victimes de vols de deux-roues à moteur selon la période de référence**

Fiche vols de deux-roues à moteur	Période de référence	
	2016-2018	2012-2018
% de vols ayant eu lieu la nuit	57	62
% de deux-roues stationnés sur la voie publique avant le vol	51	50
% de deux-roues stationnés dans un parking ouvert avant le vol	14	17
% de deux-roues stationnés dans un parking fermé avant le vol	25	23
% de deux-roues stationnés dans un autre lieu avant le vol	10	10
% de victimes ne retrouvant pas leur véhicule volé	62	62
% de victimes estimant que leur véhicule volé a subi des dommages importants	63	61



**Tableau 2. Comparaison des caractéristiques des victimes de vols avec violences selon la période de référence**

Fiche vols avec violences	Période de référence	
	2016-2018	2012-2018
% de vols avec violences ou tentatives ayant eu lieu dans un transport en commun	18	14
% de vols avec violences ou tentatives ayant eu lieu la semaine	76	73
% de vols avec violences ou tentatives commis avec une arme ou un objet dangereux	19	21
% de vols avec violences ou tentatives visant uniquement le téléphone portable	34	29
% de vols avec violences ou tentatives commis par un groupe d'hommes et de femmes	9	7
% de femmes auteures de vols avec violences ou tentatives	5	5
% de vols avec violences ou tentatives commis par des auteures semblant être mineur·e·s et majeur·e·s	14	14
% de victimes s'étant déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'agression	73	71
% de victimes ayant formellement déposé plainte parmi celles s'étant déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'agression	81	86
% de victimes ayant déposé une main courante parmi celles s'étant déplacées à la police ou à la gendarmerie	13	7
% de victimes ayant renoncé à déposer plainte parmi celles s'étant déplacées à la police ou à la gendarmerie	6	7
Taux de plainte pour vols avec violences (hors tentatives)	62	63
% de victimes n'ayant pas eu de nouvelles de leur déclaration au moment de l'enquête, suite au dépôt de plainte	62	63
% de victimes ayant jugé utile leur dépôt de plainte	36	36
% de victimes ayant jugé inutile leur dépôt de plainte	53	55

Champ : Personnes victimes de vol ou de tentative de vol avec violences âgées de de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.  
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

### Période de référence pour les atteintes issues du QAA :

Afin de calculer les indicateurs relatifs à l'âge et au sexe des victimes identifiées par ce questionnaire, la période de référence considérée renvoie aux faits déclarés comme ayant eu lieu l'année précédant chaque année d'enquête entre 2012 et 2018 en [N-1].

Dans le reste des parties descriptives, les calculs reposent sur le cumul des mêmes exercices de 2012 à 2018, mais en prenant en compte les atteintes ayant eu lieu un ou deux ans avant l'année de chaque enquête, [N-1] et [N-2].

Ce choix de considérer à la fois les atteintes déclarées en [N-1] et en [N-2] est dû d'une part à la structure même du QAA, où il n'est pas possible de distinguer si les descriptions données par les victimes concernent les atteintes subies en [N-1] ou en [N-2]; et d'autre part aux faibles nombres de répondant·e·s aux différents éléments de description des contextes et des suites des atteintes.

### > UN NOUVEAU MODULE « ARNAQUES »

À partir de 2018, un nouveau module a été intégré au dispositif, dans le questionnaire individuel en face-à-face (QI). Il permet d'identifier les individus victimes d'arnaques et de décrire ces atteintes.

Ainsi, les éléments présentés dans la fiche relative à ce module ne portent que sur l'année 2017, c'est-à-dire que les indicateurs sont calculés à partir des arnaques déclarées en 2018 comme ayant eu lieu l'année précédant l'enquête [N-1].

### > ÉVOLUTION DU QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Une condition impérative permettant d'effectuer des mesures de variations est la continuité du questionnaire. Depuis 2017, soit depuis la 11<sup>ème</sup> enquête « Cadre de vie et sécurité », le questionnement sur les violences sexuelles a été modifié. Cette démarche assumée par l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI visait à harmoniser le questionnement en utilisant les mêmes termes lors des deux questions évoquant ce type d'actes.

Ainsi, jusqu'en 2016, les personnes se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage, étaient celles ayant répondu positivement à la question: « En [N-2] ou [N-1]<sup>16</sup>, en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire? ». À partir de 2017, la question est posée ainsi: « En [N-2] ou [N-1], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise? ».

Pour les violences sexuelles intra ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question: « En dehors de ces épisodes de violences (Note de l'auteur: les violences physiques déclarées précédemment), est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise? ». À partir de 2017, la question est posée comme

[16] L'année dernière ou l'année précédant celle-ci.



suit: «En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise?»

L'augmentation des nombres estimés de victimes de violences sexuelles doit ainsi être interprétée avec précaution, du fait qu'elle pourrait s'expliquer à la fois par la modification de la formulation des questions et par le contexte de libération de la parole autour des violences sexuelles peu avant la collecte de données [lié à l'affaire «*Weinstein*» et au mouvement «*#MeToo*»].

Face à ces incertitudes concernant la hausse observée des indicateurs de violences sexuelles, l'ONDRP préconise la prudence pour commenter cette évolution estimée de ces violences.



01

# Les atteintes aux biens

Les atteintes aux logements des ménages

Les atteintes aux véhicules des ménages

Les vols personnels

Les escroqueries

L'enquête «Cadre de vie et sécurité» (CVS) permet de mesurer la prévalence de certaines atteintes aux biens dont sont victimes les Français. Le recensement de ces atteintes est effectué auprès des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et auprès des personnes âgées de 14 ans et plus appartenant à ces ménages au moment de l'enquête.

Ainsi, la partie dédiée aux atteintes aux biens de l'enquête couvre différentes victimations visant les résidences principales telles que les cambriolages, les vols sans effraction et les actes de vandalisme ainsi que les vols dans les résidences secondaires. Sont également abordés les vols de véhicules appartenant aux ménages (voitures, deux-roues à moteur et vélos) de même que les actes de vandalisme sur les voitures. Pour toutes ces atteintes nous proposons dans cette première partie une estimation du nombre de ménage victimes de chaque atteinte ainsi que des éléments descriptifs des victimes, des lieux, du déroulement des faits. Sont également abordées les suites données à ces atteintes, notamment en termes de dépôts de plainte.

En outre, de manière individuelle, une personne de 14 ans et plus de chaque ménage est interrogée sur les vols personnels dont elle a pu être victimes, que ceux-ci soit accompagnés de violences ou non. Le principe d'exclusion qui prévaut dans l'enquête CVS conduit à ne pas recenser dans les vols personnels les vols de biens ayant eu lieu au cours d'un cambriolage ou d'un vol de véhicule (*voir Méthodologie*).

Enfin, depuis 2011, face à un phénomène de plus en plus important, l'enquête CVS intègre un module portant sur les débits frauduleux sur compte bancaire dont ont pu être victimes les ménages. Ce module, au-delà du recensement du nombre de victimes, permet, entre autres, d'identifier l'usage du débit effectué de manière illégale, le mode opératoire de l'auteur, le montant du ou des débits effectués ainsi que les suites données par les victimes à ces atteintes.

Sur l'ensemble de ces atteintes, l'enquête CVS permet de suivre le nombre annuel de victimes mais également, dans une approche plus structurelle, d'apporter des informations sur les profils des victimes, le déroulement des faits et sur les conséquences de ces derniers. Cette première partie propose donc un panorama de ce qu'offre le dispositif d'enquête de victimation en France sur le sujet.

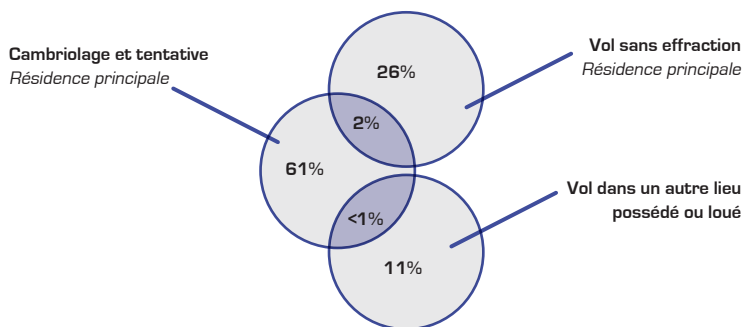
À vocation généraliste, les résultats proposés dans ce recueil ne peuvent toutefois pas couvrir l'intégralité des informations contenues dans l'enquête, ni se substituer à des études approfondies. Quand elles sont disponibles, nous en proposons la référence au lecteur.

# Les atteintes aux logements des ménages

Cette première section est consacrée aux atteintes visant les résidences principales des ménages, c'est-à-dire les logements et propriétés possédés ou loués par ces derniers et qu'ils considèrent comme leur principal lieu de vie. Trois types d'atteintes visant les résidences principales sont abordés dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » : les cambriolages et tentatives de cambriolages, les vols sans effraction, et les actes de vandalisme. Par ailleurs, les vols commis dans les résidences secondaires ou autres lieux loués ou possédés par les ménages sont également recensés<sup>17</sup>.

Le recensement des ménages victimes se fait au travers de questions génériques permettant de dénombrer les ménages ayant subi une ou plusieurs atteintes envers leur logement ou l'une de ses dépendances<sup>18</sup>. Ces questions sont non-exclusives, de manière qu'un ménage peut déclarer avoir été victime de plusieurs types d'atteintes à la fois.

## Schéma de la répartition des atteintes aux résidences



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, victimes d'atteintes contre leur résidence

[17] Une publication courte présentant ces atteintes aux résidences secondaires est à paraître prochainement.

[18] La dépendance désigne généralement une partie ou pièce du logement qui n'est pas habitable. Dans l'enquête CVS, sont recensées à la fois les atteintes aux logements et à leurs dépendances attenantes et non attenantes, telles qu'une cave, un garage, ou encore un cellier communiquant ou pas avec le logement.

Les ménages s'étant déclarés victimes sont invités à répondre à des questions spécifiques à chaque forme d'atteinte. Ces questions permettent aux victimes de détailler les circonstances des actes et portent notamment sur le déroulement du dernier fait subi, ainsi que sur les conséquences et les suites données à l'atteinte. En 2017, on estime à 902 000 le nombre de ménages ayant été victimes d'au moins un vol avec ou sans effraction de la résidence principale ou d'un autre lieu possédé ou loué (3,1 % des ménages résidant en France métropolitaine). Ce nombre de victimes est en baisse depuis 2012 et supérieur au nombre moyen de victimes entre 2015 et 2017, estimé à 841 000.

Près de 61 % de cet ensemble de ménages victimes déclarées en 2017 ont subi uniquement des actes de cambriolage ou de tentative de cambriolage de leur résidence principale (550 000), tandis qu'environ un quart étaient concernés uniquement par des vols

sans effraction dans leur résidence principale (235 000). Enfin, 11 % étaient victimes de vols avec ou sans effraction dans un autre lieu possédé ou loué (98 000) (résidence secondaire, autre bien immobilier). L'ensemble des ménages victimes de plus d'un type de vol contre leur logement ou contre un bien qu'ils possèdent sont rares et représentent 2 % des victimes (<20 000) [Schéma]. Par ailleurs, on estime que 646 000 ménages ont été victimes de vandalisme de leur résidence principale au cours de l'année 2017.

N°1

## Les cambriolages de résidences principales

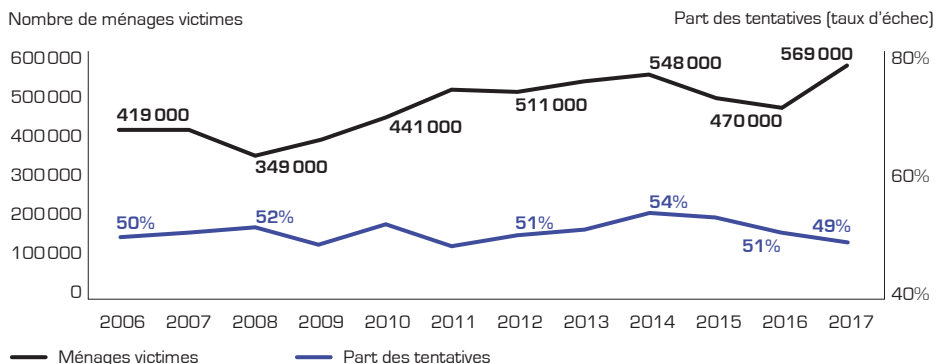


**2%**  
des ménages victimes  
**EN 2017**

En 2017, on estime à 569 000 le nombre de ménages victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage (2% des ménages). Ce chiffre atteint sa plus haute valeur depuis 2006 et représente une augmentation de 21% par rapport à 2016. La part des tentatives de cambriolage oscille autour de 50% depuis 2007.

En moyenne entre 2015 et 2017, le taux de victimation a été plus élevé en agglomération parisienne et dans les villes de 100 000 habitants ou plus, où la proportion de ménages victimes est estimée à 2,3%, contre 1,3% dans les villes de moins de 100 000 habitants et dans les communes rurales.

**Nombre de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage et part des tentatives de cambriolage (taux d'échec)**



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-QNDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage, un peu plus d'un ménage sur deux dépose formellement plainte auprès de la police ou la gendarmerie (51 %).

**E**n France métropolitaine, on estime à 569 000 le nombre de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage en 2017, ce qui représente 2 % de l'ensemble des ménages. Avec une augmentation de 21 % par rapport à 2016, le nombre de ménages victimes de cambriolage et tentative de cambriolage atteint son plus haut niveau depuis 2006, après deux années consécutives de baisse. En effet, ce nombre baissait depuis 2014, date à laquelle il avait alors atteint le niveau le plus élevé. On y estimait à 548 000 le nombre de ménages victimes, soit 4 % de moins qu'en 2017. Les cambriolages sont définis comme des entrées par effraction suivies de vol dans un logement ou dans ses dépendances. Ainsi, une tentative d'effraction ou une effraction non-suivie de vol sera considérée comme une tentative de cambriolage, la proportion de tentatives pouvant être assimilée à un taux d'échec. Le taux d'échec pour les cambriolages est estimé à 49 % en 2017. Il est relativement stable depuis 2007.

### **i Informations**

Dans une optique de précision, les résultats ci-après proviennent des descriptions du cambriolage ou de la tentative de cambriolage le plus récent subi par les ménages victimes au cours l'année précédant chacune des enquêtes CVS de 2016 à 2018 (voir *Méthodologie*).

### **> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES MÉNAGES VICTIMES**

En prenant en considération les différentes caractéristiques des ménages et de leur environ-

nement, les taux de victimation peuvent être hétérogènes. Nous allons estimer, pour les 3 dernières années d'enquête, les taux annuels moyens de cambriolage et de tentative de cambriolage dans des sous-populations de ménages différentes. Entre 2015 et 2017, la proportion annuelle moyenne de victimes de cambriolage et de tentative de cambriolage est plus élevée chez les ménages dont le revenu est supérieur au revenu médian (2 %), que chez ceux dont le revenu est inférieur ou égal au revenu médian (1,6 %). De même, on observe des proportions de victimes plus élevées parmi les ménages résidant en agglomération parisienne et dans les villes de 100 000 habitants et plus. Entre 2015 et 2017, ce sont 2,3 % des ménages qui ont été victimes en agglomération parisienne et dans les villes de plus de 100 000 habitants, contre 1,3 % dans les villes de moins de 100 000 habitants et les communes rurales.

### **> CONTEXTE ET DÉROULEMENT DES CAMBRIOLAGES**

Les cambriolages et tentatives de cambriolage déclarés par les victimes entre 2015 et 2017 ont majoritairement eu lieu durant les mois d'été, ainsi qu'en fin d'année. Environ 8 % des ménages victimes ont déclaré l'avoir été plus d'une fois au cours de la même année civile entre 2015 et 2017. En moyenne, dans 26 % des cas de cambriolage ou tentative de cambriolage ayant eu lieu entre 2015 et 2017, le logement était inhabité.

En outre, pour environ 45 % des cas où le logement était habité, une personne était présente au domicile, soit pour un tiers de l'ensemble des cambriolages et tentatives de cambriolage. Enfin, dans 15 % des cas, une personne du ménage a vu ou entendu l'auteur-e ou les auteur-e-s.<sup>19</sup>

[19] Toutefois, les confrontations violentes (lors desquelles il y a eu des menaces, des coups ou des violences physiques) avec le-la ou les auteur-e-s restent marginales.



Lors d'un cambriolage, les modes privilégiés d'entrée dans le logement restent une porte (65%) ou une fenêtre (22%). Dans 66% des cas de cambriolages « réussis » (hors tentatives) entre 2015 et 2017, c'est le logement même qui est ciblé par l'auteur.e. Moins souvent, la cible est une dépendance attenante telle que la cave ou le grenier (17%), ou encore le jardin (7%).

## ➤ SUITES ET CONSÉQUENCES DES CAMBRIOLAGES

Un cambriolage ou une tentative de cambriolage engendre fréquemment des réactions de la part des victimes, notamment en ce qui concerne les habitudes de vie et la protection du logement. En moyenne, 65% des victimes déclarées entre 2015 et 2017 disent être très préoccupées par le risque d'être à nouveau cambriolées. Dans 48% des cas, elles ont changé leurs habitudes afin de mieux assurer la sécurité du logement (en restant plus souvent au domicile, en simulant une présence ou en demandant à un voisin de surveiller le domicile).

### EN CHIFFRES

**2,1%**  
des ménages victimes dans les villes de plus de 20 000 habitants



Dans **33%** des cas, une personne était présente au domicile



**43%**  
ont lieu au cours des mois de juin, juillet, août et décembre

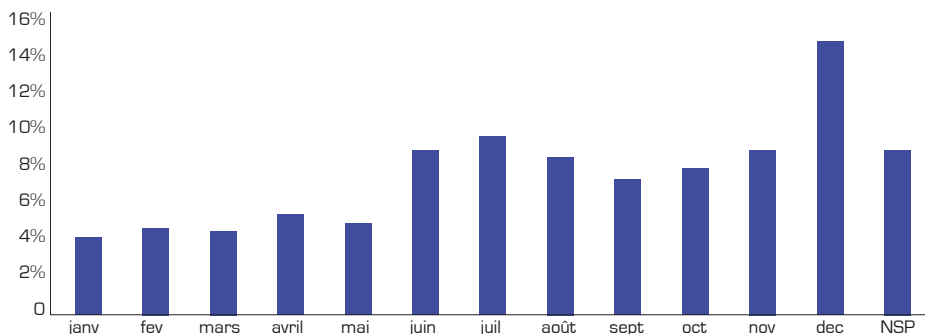


**8%**  
ont été victimes plus d'une fois au cours de la même année civile



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

## ■ Répartition des cambriolages et tentatives de cambriolage selon le mois de commission.



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, et victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage. « NSP » correspond aux cas où les victimes déclaraient ne pas se rappeler du mois des faits (9% des cas).

Plus rarement, le ménage dit avoir installé des dispositifs de sécurité, tels qu'une alarme (10% des victimes) ou une caméra de surveillance (6%), ou avoir eu recours à un contrat de gardiennage (4%). Suite à un cambriolage ou à une tentative de cambriolage, on estime qu'en moyenne entre 2015 et 2017, 51% des victimes ont formellement déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. De plus, 48% des victimes l'ont déclaré auprès de leur assurance.

Les victimes, selon qu'elles ont subi une tentative de cambriolage ou un cambriolage effectif (c'est-à-dire avec vol), ont des comportements différents, notamment en termes de plainte et de déclaration de l'atteinte à une société d'assurance. Parmi les victimes de cambriolages effectifs entre 2015 et 2017, 74% ont formellement déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie, tandis que ce taux ne dépasse pas 29% pour les victimes de tentatives. De même, 70% des victimes de cambriolage avec vol le déclarent à leur assureur, alors que cette proportion est de 27% seulement chez les victimes de tentative.

### À NOTER

« Un logement équipé de **TROIS DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ OU PLUS** a une probabilité d'être victime [NDLR : de cambriolage] **INFÉRIEURE DE 36%** à un logement sans aucun dispositif. »

Mesure de l'exposition aux cambriolages, ONDRP, Grand Angle n°39, 2016.

### EN CHIFFRES

**51%**  
des victimes déposent formellement plainte auprès de la police ou de la gendarmerie



**48%**  
déclarent le sinistre à leur assurance



**10%**  
installent une alarme après un cambriolage



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

### PARUS À L'ONDRP

- > **Le profil des ménages victimes de cambriolages**, *La note de l'ONDRP n°3, 2015.*
- > **Les équipements de sécurité des logements**, *ONDRP, Flash crim' n°10, 2016.*
- > **Les objets les plus dérobés lors de cambriolages**, *ONDRP, Flash crim' n°9, 2016.*
- > **Mesure de l'exposition aux cambriolages**, *ONDRP, Grand angle n°39, 2016.*
- > **Le rôle des éléments de sécurité face aux cambriolages**, *ONDRP, Grand angle n°40, 2016.*

## N°2

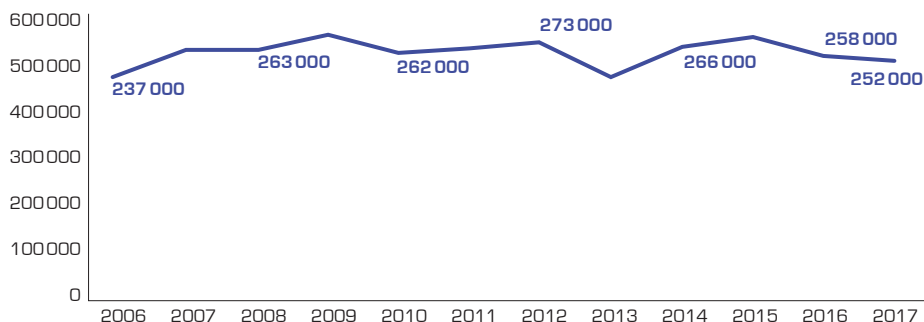
## Les vols sans effraction dans les résidences principales

**0,9%**  
des ménages victimes  
**EN 2017**



En 2017, on estime que 252 000 ménages ont été victimes de vol sans effraction dans leur résidence principale (0,9% des ménages). Ce nombre est globalement stable depuis 2006 et proche de la moyenne annuelle sur cette période (260 000 ménages). Cette forme d'atteinte touche davantage les maisons que les appartements. En moyenne entre 2015 et 2017, on estime à 1% la part des ménages résidant en maison ayant été victimes de tels vols, et à 0,8% celle des ménages victimes résidant en appartement.

 Nombre de ménages victimes de vol sans effraction



Parmi les ménages qui se sont déclarés victimes de vol sans effraction durant la même période, seul un ménage victime sur cinq a formellement déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie [23%].

Contrairement aux cambriolages, les atteintes recensées dans cette fiche sont des vols ayant fait suite à une entrée sans effraction dans la résidence principale des ménages. Le nombre de ménages victimes de tels vols est relativement stable depuis 2006. On évalue en moyenne à 260 000 le nombre de ménages victimes chaque année. En 2017, on estime que 252 000 ménages ont été victimes, soit 0,9% de l'ensemble des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

### **i Informations**

Dans une optique de précision, les résultats ci-après proviennent des descriptions du vol sans effraction le plus récent subi par les ménages victimes au cours l'année précédant chacune des enquêtes CVS de 2016 à 2018 (voir *Méthodologie*).

### **> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES**

Entre 2015 et 2017, les proportions annuelles moyennes de victimes sont plus importantes chez les ménages résidant en maison que chez ceux résidant en appartement. Chez les premiers, la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est estimée à 1% contre 0,8% chez les seconds.

En revanche, aucune différence majeure n'apparaît entre les ménages victimes en fonction de leur niveau de revenu ou de la taille de l'unité urbaine dans laquelle se trouve leur résidence principale.

### **> CONTEXTE ET DÉROULEMENT DES VOLS SANS EFFRACTION**

Les vols sans effraction sont différents des cambriolages à plusieurs égards. Ils ont majoritairement lieu hors du logement des victimes. En moyenne entre 2015 et 2017, les ménages victimes de vol sans effraction déclarent que l'atteinte a eu lieu dans le jardin dans 38% des cas, et dans une dépendance du logement dans 30% des cas. Près d'un tiers de ces vols ont lieu dans le logement lui-même [32%]. À titre de comparaison, les vols avec effraction (cambriolages) ciblaient directement le logement dans 66% des cas déclarés sur la même période. Toutes les habitations n'étant pas dotées de parties extérieures, ces proportions diffèrent entre les maisons et les appartements. Pour les maisons, on estime que 54% des vols sans effraction ont été commis dans le jardin, tandis que pour les appartements, 47% ont eu lieu dans une dépendance. Par ailleurs, le logement était lui-même visé dans 27% des cas de vols sans effraction commis dans des maisons, et dans 42% des cas quand il s'agissait d'appartements. Entre 2015 et 2017, pour 53% des vols sans effraction déclarés par les victimes, au moins une personne était présente au domicile au moment du fait (33% dans les cas de cambriolages).

#### **EN CHIFFRES**

**1%**  
des ménages résidant  
en maison ont été victimes  
de vol sans effraction



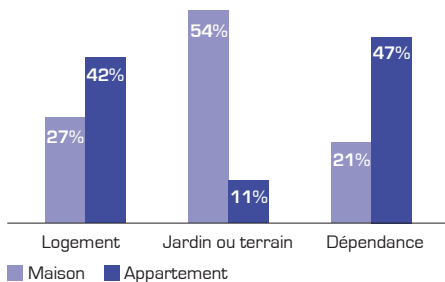
Dans **54%** des vols  
sans effraction à l'encontre des  
maisons, c'est le jardin  
qui est visé



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »,  
Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

### Les lieux de commission des vols sans effraction selon le type de logement



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, victimes de vols sans effraction.

Pour la même période, on estime qu'en moyenne 8% des ménages victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la même année civile. Par ailleurs, comme pour les cambriolages et tentatives de cambriolage, les vols sans effraction ont majoritairement eu lieu au cours des mois d'été et en décembre. En effet, près de la moitié de ces vols (46%) se sont produits au cours de ces quatre mois.

Dans la plupart des cas déclarés entre 2015 et 2017, l'auteur-e du vol serait entré-e dans la propriété (logement, dépendance ou jardin) par une ouverture non verrouillée (58%) et plus rarement en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier, etc.): 7% des cas<sup>20</sup>.

### > SUITES ET CONSÉQUENCES DU VOL SANS EFFRACTION

À la suite d'un vol sans effraction, on estime d'une part qu'en moyenne 23% des victimes ont formellement déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie entre 2015 et 2017.

D'autre part, seulement 12% des victimes ont fait une déclaration du vol à leur assurance. Notons que ce faible taux est notamment lié au fait que moins de la moitié des victimes (46%) étaient assurées contre ce type de sinistre avant les faits. Parmi ces dernières, seulement 26% ont contacté leur assureur après le sinistre.

Plus de la moitié des victimes de vol sans effraction entre 2015 et 2017 (54%) ont déclaré être très préoccupées par ce type de vol suite à une première atteinte. Face à ce risque, 52% des victimes ont déclaré avoir changé leurs habitudes afin de mieux assurer la sécurité de leur logement.

### EN CHIFFRES

46%

des vols se déroulent durant l'été et en décembre



8%

des ménages victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la même année civile



23%

des victimes déposent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie



12%

des victimes déclarent le vol à leur assurance



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

[20] Ce type de mode d'entrée, également appelé « vol fausse qualité », présente des caractéristiques bien particulières qui seront présentées dans une publication courte à paraître prochainement.

## N°3

## Les actes de vandalisme contre la résidence principale

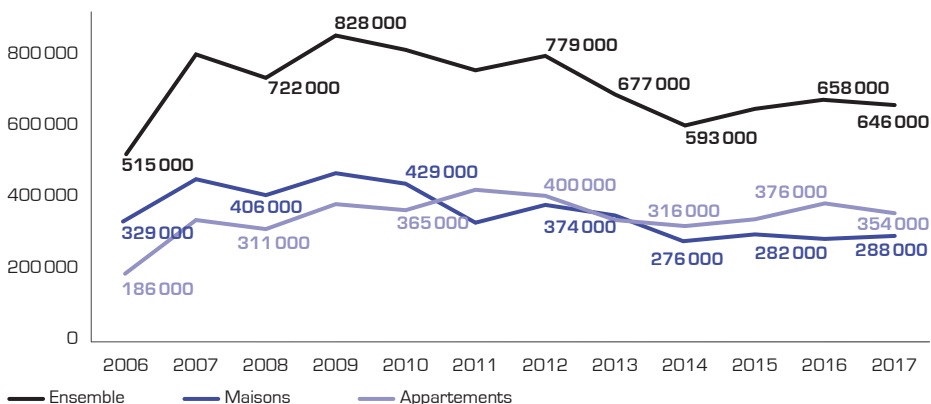


**2,2%**  
des ménages victimes  
**EN 2017**

En 2017, on estime que 646 000 ménages résidant en France métropolitaine ont été victimes de vandalisme contre leur résidence principale (2,2% des ménages). Le nombre d'actes de vandalisme déclarés lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a légèrement diminué depuis l'année dernière, poursuivant ainsi une évolution quasi-continue et stable depuis 2014.

### Nombre de ménages victimes de vandalisme contre la résidence principale

Nombre de ménages victimes



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Entre 2015 et 2017, la proportion annuelle moyenne de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur résidence principale est estimée à 2,8% dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants, et à 1,3% dans les communes rurales et les villes de moins de 20 000 habitants. Enfin, seulement 11% de ces ménages victimes ont formellement déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Le nombre estimé de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la résidence principale s'établit à 646 000 (2,2% des ménages) en 2017, et stabilise ainsi l'indicateur après une baisse quasi-continue entre 2009 et 2014, période au cours de laquelle le nombre de ménages victimes est passé de 828 000 à 593 000.

L'évolution du nombre des actes de vandalisme contre la résidence principale diffère selon le type de logement (maison ou appartement). D'abord, le nombre de ces actes à l'encontre des maisons dépassaient ceux déclarés contre des appartements jusqu'en 2010. À partir de 2011, ce sont les actes de vandalisme contre des appartements qui sont les plus nombreux. Du point de vue des tendances, on peut noter que le nombre de ménages victimes résidant en maison décroît régulièrement depuis 2009 alors que celui des ménages victimes résidant en appartement est resté relativement stable sur l'ensemble de cette période.

### **i Informations**

Dans une optique de précision, les résultats ci-après proviennent des descriptions du ou des actes de vandalisme le plus récent subi par les ménages victimes contre leur résidence principale au cours l'année précédant chacune des enquêtes CVS de 2016 à 2018 (*voir Méthodologie*).

## > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Entre 2015 et 2017, la proportion annuelle moyenne de victimes d'actes de vandalisme est plus importante chez les ménages résidant en appartement (estimée à 2,9%) que chez ceux résidant en maison (1,8%).

Tous types d'habitats confondus, le taux de victimation par taille d'unité urbaine fait apparaître des différences notables. En moyenne entre 2015 et 2017, on estime à 1,3% la proportion de ménages victimes de destructions et/ou de dégradations résidant en milieu rural ou dans des villes de moins de 20 000 habitants, contre 2,8% pour les ménages résidant dans les unités urbaines de 20 000 habitants ou plus. Ces écarts sont toutefois partiellement dépendants de la structure de l'habitat dans ces zones, les grandes unités urbaines comptant une proportion plus importante de logements collectifs que les petites unités urbaines ou les zones rurales.

### EN CHIFFRES

**2,9%**

des ménages résidant en appartement ont été victimes



**2,8%**

des ménages des villes de plus de 20 000 habitants ont été victimes



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-DNDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

## ► CONTEXTE ET DÉROULEMENT DES ACTES DE VANDALISME

En moyenne entre 2015 et 2017, 71 % des ménages victimes qualifient les actes de vandalisme subis de dégradations (jets de projectiles, inscriptions sur des éléments de la résidence, etc.), tandis que 27 % les qualifient de destructions (bris, destructions par le feu, etc.). Dans 3 % des cas, les ménages victimes déclarent avoir subi à la fois des destructions et des dégradations.

Pour la même période, on estime qu'en moyenne deux victimes sur dix l'ont été de façon répétée au cours de la même année civile (21 % des ménages victimes). La répartition temporelle des atteintes subies au cours de l'année semble fortement impactée par un « effet mémoire »<sup>21</sup> important, notamment pour les victimes résidant en appartement. Parmi ces derniers, 23 % déclarent ne pas se rappeler le mois durant lequel la dernière atteinte a eu lieu. Cette proportion est de 14 % pour les victimes résidant en maison.

## ► SUITES DONNÉES AUX ACTES DE VANDALISME

Suite à une destruction ou une dégradation, 9 % des victimes ont déclaré le sinistre auprès de leur assurance. Près de la moitié des ménages n'ayant pas fait de déclaration à l'assurance évoquent le fait que l'atteinte n'était pas assez grave (46 %).

Parmi les victimes qui ne se sont pas du tout déplacées auprès de la police ou de la gendarmerie (81 % des victimes), 41 % ont expliqué que « ce n'était pas assez grave » et 23 % ont dit ne pas y voir d'utilité.

En moyenne, 11 % des ménages qui se sont déclarés victimes de tels actes entre 2015 et 2017 ont formellement déposé plainte auprès

de la police ou de la gendarmerie. Notons toutefois que si les taux de plainte formelle suite à des actes de vandalisme contre la résidence principale restent faibles, ces derniers diffèrent selon le type de logement concerné (maison ou appartement) ou encore selon le type de l'atteinte elle-même (dégradation ou destruction).

Ainsi, entre 2015 et 2017, on estime qu'en moyenne 8 % des victimes dont la résidence principale a subi des dégradations ont déposé plainte, et que cette proportion s'élève à 17 % lorsqu'il s'agit de destructions. Par ailleurs, 15 % des ménages victimes résidant en maison ont formellement déposé plainte, contre seulement 7 % de ceux résidant en appartement.

### EN CHIFFRES

**71%**  
des ménages déclarent être  
victimes de dégradations



**21%**  
des victimes l'ont été de façon  
répétée durant  
la même année civile



**11%**  
des victimes déposent  
formellement plainte auprès de la  
police ou de la gendarmerie



**9%**  
déclarent le sinistre  
à leur assurance



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »,  
Insee-QNDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

[21] On entend par « effet mémoire », la capacité des répondants à se remémorer un événement passé ou à le resituer correctement dans le temps. Entre 2015 et 2017, 19 % des victimes ont déclaré ne pas savoir le mois durant lequel l'incident a eu lieu.



# Chiffres clés



## Cambriolages et tentatives

**569 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(2% des ménages)

**PREMIÈRE AUGMENTATION**  
depuis 2014



## Les vols sans effraction

**252 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(0,9% des ménages)

**STABLE**  
depuis 2006



## Les actes de vandalisme

**646 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(2,2% des ménages)

**EN BAISSSE**  
entre 2009 et 2014,  
**STABLE DEPUIS**

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

**TAUX D'ÉCHEC de 49%**  
[dans 49% des cas les tentatives ne sont **PAS SUIVIES DE VOL**]



Dans **33%** des cas, une personne est **PRÉSENTE AU DOMICILE**



**10%** des victimes installent **UNE ALARME** suite à un cambriolage



**51%** des victimes **DÉPOSENT PLAINTE**

**0,8%**  
de victimes résidant **EN APPARTEMENT** contre **1%** résidant **EN MAISON**



Dans **53%** des cas, une personne est **PRÉSENTE AU DOMICILE**



**7%** des vols sans effraction sont des « **VOLS FAUSSE QUALITÉ** » (faux policier, plombier...)



**23%** des victimes **DÉPOSENT PLAINTE**

**21%**  
des victimes l'ont été **DE FAÇON RÉPÉTÉE** au cours de la **MÊME ANNÉE CIVILE**



**9%** déclarent le sinistre auprès de **LEUR ASSURANCE**



**11%** des victimes **DÉPOSENT PLAINTE**

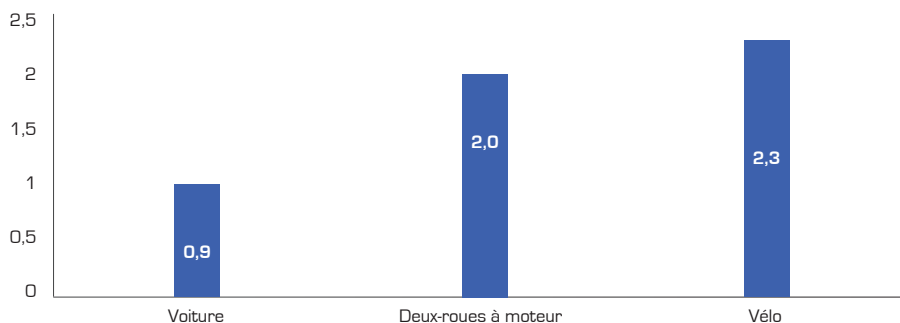
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

# Les atteintes aux véhicules des ménages

Cette partie, consacrée aux ménages victimes d'atteintes à leur voiture ou leur deux-roues (y compris le vélo) est, en premier lieu, l'occasion de fournir les premières analyses conjoncturelles sur les évolutions récentes et les caractérisent. Il s'agit également de décrire le déroulement des faits, les conséquences et les suites données à l'atteinte par les victimes. Trois types d'atteintes aux véhicules font l'objet d'une analyse: les vols et tentatives de vols de voitures, de deux-roues à moteur et de vélos.

Seuls les événements pour lesquels des ménages sont victimes sont pris en compte. Les cas dans lesquels une personne morale (entreprise, association, etc.) est victime ne sont pas recensés par l'enquête. Les questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », relatives aux atteintes contre les véhicules, font partie d'un questionnaire spécifique adressé à la personne de référence du ménage. Par conséquent, les questions ne sont pas obligatoirement posées directement au propriétaire du véhicule mais peuvent l'être à un représentant du ménage.

## Taux de victimation des vols de véhicules en 2017



Source: Enquête « Cadre de Vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant selon le bien visé une voiture, un deux-roues à moteur ou un vélo.

Les ménages ayant subi au moins une atteinte à l'un de leurs véhicules le déclarent à l'enquêteur via une ou plusieurs réponses positives aux différentes questions dites « de victimation ». Seuls les ménages possédant un véhicule visé par les questions de victimations sont interrogés sur les atteintes potentielles. Le taux de possession varie fortement d'un type de véhicule à un autre.

D'après l'enquête 2018, 82% des répondants possèdent une voiture, 53% possèdent un vélo et 12% possèdent un deux-roues à moteur. Devant de tels écarts, seule la comparaison de taux [obtenus en rapportant les nombres de victimes aux nombres de possédants] permet de comparer les proportions de victimes selon le type de véhicule. La comparaison, entre chaque type de véhicule, des proportions de ménages victimes de vol ou tentative de vol, indique une nette prédominance des proportions de victimes de vols de deux-roues à moteur et de vélo.

Le nombre de ménages victimes de vol et tentative de vol liés aux véhicules à moteur, voitures et deux-roues à moteur, s'établit à 280 000 en 2017. Après avoir diminué jusqu'en 2012, du fait principalement d'une forte diminution du nombre de vol de voiture, leur nombre s'est depuis stabilisé.

Par ailleurs, on estime que 346 000 ménages ont subi un vol ou une tentative de vol de vélo en 2017. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de celui estimé pour l'année 2016 mais vient cependant confirmer la forte hausse observée depuis 2013. Entre 2011 et 2017, en moyenne, les tentatives, majoritaires en cas de vol de voiture, représentent moins de 40% des vols de deux-roues à moteur et moins de 11% des vols de vélos.

## N°4

## Les vols de voitures

# 0,9%

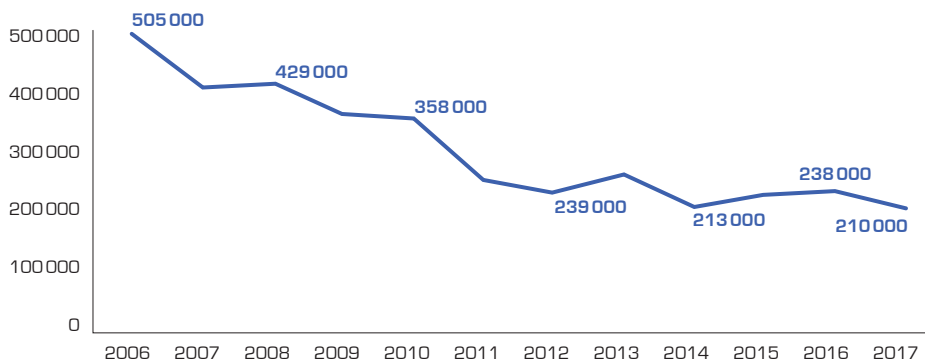
des ménages possédants  
**EN 2017**



En 2017, on dénombre 210 000 ménages victimes de vol et tentative de vol de voiture. Après avoir diminué de plus de moitié de 2006 à 2012, leur nombre a peu évolué. Hormis une baisse observée entre 2013 et 2014, l'indicateur est resté relativement stable.

Le suivi conjoncturel de cet indicateur ne doit pas faire oublier qu'il est composé de victimes dont les expériences renvoient à des situations sensiblement différentes. C'est notamment le cas selon que le délinquant est parvenu à subtiliser le véhicule ou non.

 Nombre de ménages victimes de vol de voiture (dont tentative)



De nouveau, en 2017, le taux de victimation<sup>22</sup> des ménages possédant au moins une voiture<sup>23</sup> avoisine les 1%. Ce niveau, comparable à celui observé depuis 2011, fait suite à une baisse importante et régulière depuis 2006. Depuis 2011, chaque année, plus de 200 000 ménages déclarent subir ce type d'atteinte. Parmi eux, les victimes dont le véhicule a été effectivement volé (dont le véhicule a été déplacé) en composent environ le quart (24% en 2017). Bien que minoritaires, de nombreux ménages victimes de vol – environ 15 000 en 2017 – subissent plusieurs faits de vol ou tentative de vol de voiture au cours d'une même année (7% des victimes).

### **i Informations**

Afin d'approfondir l'analyse, les données ci-après proviennent des réponses des ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture fournies au cours des trois dernières enquêtes (voir *Méthodologie*).

## **> DÉROULEMENT DES VOLS DE VOITURE**

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol, la plupart des victimes témoignent que celui-ci s'est déroulé la nuit (c'est le cas de 72% d'entre elles entre 2015 et 2017). Pris dans leur ensemble, trois quarts des vols ou des tentatives de vol ont lieu à proximité du lieu de résidence de la victime. La voie publique est le principal lieu où se déroule ce type d'actes (57%). Viennent ensuite les parkings ouverts (28%) puis seulement les parkings fermés ou les garages (11%)<sup>24</sup>.

Au regard des statistiques de l'enquête nationale transports et déplacements (ENTD 2008<sup>25</sup>), moins de 15% des automobilistes stationnent habituellement leur véhicule dans la rue la nuit. Plus des trois quarts stationnent leur véhicule dans un parking (couvert pour 46% et de plein air pour 41%). La mise en perspective des habitudes de stationnement des ménages avec la répartition des vols de voiture selon le lieu où elles étaient garées semble confirmer la nette surexposition des ménages stationnant leur véhicule dans la rue. Une minorité de victimes témoignent avoir subi, en plus du vol ou de la tentative, des violences ou des menaces (1%). Cette faible proportion est à mettre en lien avec le fait que peu de victimes voient le-s auteur-e-s (6%)<sup>26</sup>.

## **> CONTEXTE DE L'ATTEINTE**

Les victimes de vol effectif représentent 20% de l'ensemble des victimes de vol et tentative (CVS 2015-2017). On peut détailler deux types de vols : ceux pour lesquels le véhicule n'a pas été retrouvé (9% de l'ensemble), et ceux pour lesquels les voitures sont retrouvées par leurs propriétaires (11% de l'ensemble).

Quand elles sont volées et retrouvées, les voitures sont souvent endommagées (76%). Cette situation pourrait notamment inclure ce qui est parfois dénommé « rodéo » dans l'espace médiatique. Ce terme définit alors des situations pour lesquels le-s auteur-e-s s'approprient une voiture pour en avoir un usage « récréatif » ou pour commettre une autre infraction. La voiture subtilisée est alors dégradée avant d'être détruite<sup>27</sup>.

[22] Les vols de voiture renvoient aux situations au cours desquelles quelqu'un prend ou tente de prendre le véhicule sans l'autorisation du propriétaire. Ils comprennent donc, en plus des vols effectifs, les situations où le contrevenant a l'intention de voler un véhicule, mais ne parvient pas à ses fins (appelées « tentatives »)

[23] Les ménages possédants désignent les ménages équipés d'au moins une voiture au moment de la victimation.

[24] Dans 4% des cas, les victimes citent d'autres lieux.

[25] Cette enquête est conduite tous les dix à quinze ans environ par le ministère chargé des transports et l'Insee. L'enquête nationale transports et déplacements (ENTD) de 2008 succède à l'enquête transport et communication (ETC) de 1994, les précédentes ayant eu lieu en 1967, 1974 et 1982.

[26] Un quart de celles qui témoignent avoir vu au moins l'un d'entre eux déclarent avoir subi de telles atteintes.

[27] Par exemple dans le cas d'un vol à main armée pour effacer les traces ADN ou papillaires.

Il reste que 80% des victimes estiment avoir fait l'objet d'une tentative de vol de leur voiture. Comment, alors que la voiture n'a pas été déplacée, la victime peut-elle conclure que le contrevenant avait l'intention de la dérober ? La plupart des victimes témoignent du fait que leur voiture a subi des dégradations (77%).

Ainsi, la nature de celles-ci (forçage de la serrure et/ou de la portière notamment) est un élément conduisant la victime à juger de l'intention du ou des auteur-e-s.

Parmi les trois situations décrites, deux se raréfient depuis la première enquête en 2007. On constate effectivement la baisse du nombre de ménages qui témoignent avoir subi une tentative de vol de leur voiture ainsi que ceux qui déclarent que leur véhicule a été volé avant d'être retrouvé.

Ces deux baisses ne doivent pas masquer le maintien de situations, certes minoritaires, de vols sans retour du véhicule. Ce type de vol pourrait répondre à d'autres modes opératoires plus proches de ceux des réseaux criminels organisés.

## > SUITES DE L'ATTEINTE

Près de la moitié des victimes (48%) de vol et tentative portent plainte. Cette part atteint 92% si le vol est effectif, 37% si c'est une tentative. La plupart des victimes (52%) ont déclaré le vol auprès d'une société d'assurance (90% si c'est un vol effectif et 42% si c'est une tentative).

### EN CHIFFRES

Dans **80%** des cas  
c'est une tentative



Dans **57%** des cas  
la voie publique est le lieu du vol



**92%**  
des victimes de vol effectif portent  
plainte



Source : Enquêtes « Cadre de Vie et sécurité »,  
Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine,  
possédant une voiture.

## N°5

# Les vols de deux roues à moteur

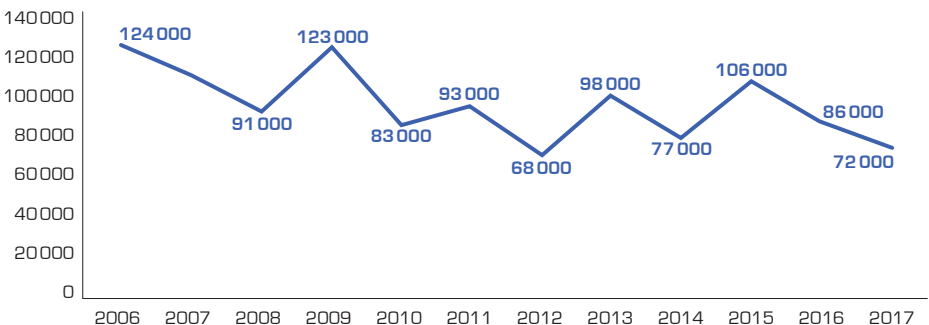
## ⚠ Avertissement

Bien qu'obtenus après cumul de plusieurs enquêtes, certains résultats de cette fiche restent fragiles car le nombre de personnes s'étant déclarées victimes d'au moins un vol de deux-roues à moteur est relativement faible. Ainsi, en raison de la taille de l'échantillon qui rend certains intervalles de confiance très étendus, les proportions présentées ne doivent pas être considérées comme des valeurs précises mais comme des estimations indicatives.

Nous invitons le lecteur à consulter la partie méthodologique de ce recueil au sein de laquelle est rappelé l'intérêt de retenir une période d'étude commune à toutes les fiches et où est également présenté un tableau comparant les résultats de cette fiche avec ceux obtenus après exploitation d'un nombre plus conséquent d'enquêtes.



Nombre de ménages victimes de vol de deux-roues à moteur (dont tentative)



En 2017, le nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur s'établit à 72 000 (2% des ménages possédants). Le nombre de victimes diminue depuis 2015. Si la plupart sont victimes d'un vol effectif (en moyenne 60% par an de 2015 à 2017) les tentatives ne sont pas rares.

En 2017, la proportion de ménages victimes de vol de leurs cyclomoteurs, scooters ou motos au cours de l'année précédant l'enquête avoisine 2%. Cette proportion de victimes parmi les ménages propriétaires de deux-roues à moteur - estimée à partir des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » - est relativement stable dans le temps. Au cours de la seule année 2017, ce sont 72 000 ménages qui auraient ainsi été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur.

### **i** Informations

Afin d'approfondir l'analyse, les données ci-après proviennent des réponses des ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture fournies au cours des trois dernières enquêtes [voir *Méthodologie*].

### > ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En moyenne, entre 2015 et 2017, dans 60% des cas, le-s auteur-e-s réussissent à soustraire le deux-roues à moteur de la victime. La plupart d'entre elles ne retrouvent pas leur véhicule (62%) et, quand c'est le cas, très peu retrouvent leurs biens dans un état identique : 63% des victimes estiment que leur bien avait subi des dommages importants.

Que le deux-roues ait été effectivement volé ou seulement tenté de l'être, les victimes ayant vu le-s auteur-e-s sont largement minoritaires : 14% si le vol est commis, 18% s'il est tenté.

Tentés ou commis, les vols ont souvent lieu la nuit (57%). Plus d'un deux-roues à moteur sur deux est volé ou tenté de l'être dans la rue. Un quart (25%) l'est dans un garage ou un parking fermé, 14% dans un parking ouvert, 10% dans un autre lieu.

### > SUITES DE L'ATTEINTE

La majorité des ménages victimes (61%) d'une telle atteinte s'est déplacée au commissariat de police ou à la gendarmerie pour déposer plainte. Cette proportion, nettement inférieure pour les ménages victimes de tentatives (30%), atteint 82% si le vol est effectif.

À l'instar du taux de plainte, si globalement la plupart des ménages victimes déclarent le vol à l'assurance (54%), les tentatives sont nettement moins déclarées (18%) que les vols effectifs (72%).

### EN CHIFFRES

Dans **40%** des cas,  
c'est une tentative



**51%**  
des vols se déroulent  
dans la rue



**61%**  
des victimes ont  
déposé plainte



Source : Enquêtes « Cadre de Vie et sécurité »,  
Insee-DNDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine,  
possédant un deux-roues motorisé.



## n°6

## Les vols de vélos

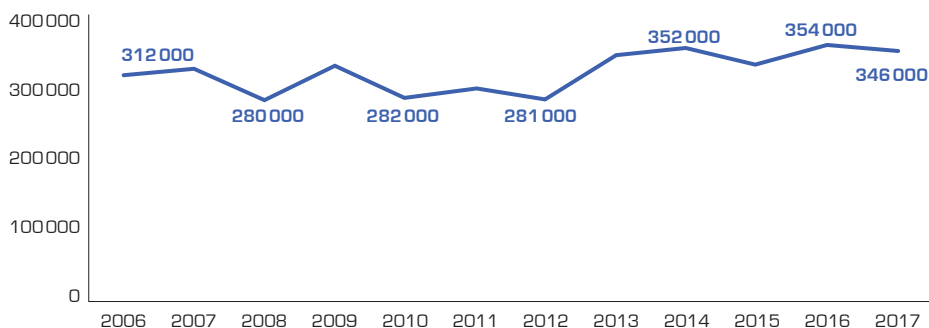
En 2017, on estime que 346 000 ménages ont été victimes de vol ou de tentative de vol de vélo, soit 2,3% des ménages équipés. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de celui estimé pour les années 2015 et 2016. Il vient cependant confirmer la forte hausse observée depuis 2012. Le nombre de victimes s'établit à nouveau à un niveau élevé déjà atteint à deux reprises, en 2014 et 2016. D'après les déclarations des victimes, les tentatives sont minoritaires, leur part oscillant entre 10% et 15% depuis 2006.

D'après les résultats des enquêtes CVS 2007 à 2018, la proportion de ménages victimes de vols de vélos au cours de l'année 2017 (2,3%, soit 346 000 «victimes déclarées») est relativement semblable à celles observées les années précédentes. Lors de la dernière enquête, 89% des ménages victimes font part d'un vol effectif de leur vélo, les 11% restant, d'une tentative. La part des tentatives varie peu d'une enquête à l'autre.

2,3%

des ménages possédants  
EN 2017

**Nombre de ménages victimes de vol de vélo (dont tentative)**



## i Informations

Afin d'approfondir l'analyse, les données ci-après proviennent des réponses des ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture fournies au cours des trois dernières enquêtes [voir *Méthodologie*].

### > ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En moyenne de 2015 à 2017, 74% des victimes se font voler leur vélo à proximité de chez elles (dans le quartier) ou directement dans leur lieu de résidence (principale ou secondaire). En prenant en compte uniquement les victimes qui ont une idée du moment où s'est déroulé le vol (81% d'entre elles), 60% déclarent qu'il a eu lieu au cours de la journée, 40% la nuit. 37% des vols de vélos ont lieu dans la rue, 32% dans des parkings de plein air, des parkings couverts ou des garages fermés. Restent 31% qui sont subtilisés dans d'autres lieux.

### > SUITES DE L'ATTEINTE

Le vol de vélo apparaît comme étant très majoritairement un acte sans confrontation entre le-s auteur-e-s et la victime : 5% des victimes voient le-s auteur-e-s du vol. Il est également très rare que les victimes retrouvent leur vélo (8% des ménages victimes de vols effectifs). La plupart des victimes de vol de vélo ne font aucune démarche auprès de la police ou de la gendarmerie (67%) : 20% estimant que l'acte n'était « pas assez grave », 32% considérant que se déplacer « n'aurait servi à rien » et 15% invoquant d'autres raisons. A contrario, 23% déposent formellement plainte, 4% font une déclaration à la main-courante. Par ailleurs, il arrive qu'une victime se déplace puis renonce à faire une déclaration une fois sur place (6%).

[28] Cette idée se retrouve dans un rapport de l'Observatoire des mobilités actives. Selon un rapport de l'institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles, le vol de vélos constituerait un des freins à son utilisation [après l'insécurité routière].

[29] Estimation réalisée à partir des cas où la victime connaît le moment du vol.

## > LE VOL DE VÉLO COMME FREIN À SON UTILISATION

Au regard de la description du dernier vol, c'est moins d'un tiers des victimes qui l'ont signalé soit en portant plainte, en déposant une main courante, en déclarant le vol auprès de leur assurance ou à tout autre interlocuteur. Cette enquête est donc l'occasion, pour la majorité des victimes, de témoigner pour la première fois du vol de vélo dont elles ont été victimes. Ce résultat, qui rappelle la nécessité de disposer d'une enquête pour être en capacité de décrire ce phénomène, est à rapprocher d'autres études selon lesquelles le vol de vélo constituerait un frein important à son utilisation<sup>28</sup>. Certaines victimes préfèrent abandonner ce moyen de transport plutôt que de risquer de se faire voler leur vélo de nouveau.

### EN CHIFFRES

Dans **11%**  
des cas c'est une tentative



Dans **60%**  
des cas le vol a lieu le jour<sup>29</sup>



**8%**  
des victimes  
retrouvent leur vélo suite au vol



Source : Enquêtes « Cadre de Vie et sécurité »,  
Insee-DNDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine,  
possédant un vélo.

### À NOTER

Le vélo a pu être volé dans le cadre d'un cambriolage, c'est le cas pour **6% DES MÉNAGES VICTIMES.**

# Chiffres clés



## Vols de voitures

**210 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(1 % des possédants)

**EN BAISSSE**  
entre 2006 et 2011,  
**STABLE DEPUIS**



## Vols de deux-roues à moteur

**72 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(2 % des possédants)

**EN BAISSSE**  
depuis 2015



## Vols de vélos

**346 000**

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(2,3 % des possédants)

**EN HAUSSE**  
depuis 2012

Source : Enquêtes « Cadre de Vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant selon le bien visé une voiture, un deux-roues à moteur ou un vélo.



**80%**

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



**57%**

des vols ont lieu  
**SUR LA VOIE PUBLIQUE**



**92%**

des victimes de **VOL**  
**EFFECTIF PORTENT PLAINTE**



**40%**

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



**51%**

des vols se déroulent  
**DANS LA RUE**



**61%**

des victimes  
**ONT DÉPOSÉ PLAINTE**



**11%**

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



**60%**

des vols ont lieu  
**LE JOUR**



**8%**

des victimes **RETROUVENT LEUR VÉLO SUITE AU VOL**



**23%**

des victimes  
**DÉPOSENT PLAINTE**

Source : Enquêtes « Cadre de Vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant selon le bien visé une voiture, un deux-roues à moteur ou un vélo.

# Les vols personnels

Lors de la passation de l'enquête «Cadre de vie et sécurité», les personnes interrogées ont la possibilité de déclarer les vols ou les tentatives de vol qu'elles ont subi au cours des deux dernières années. Plus exactement, deux sections distinctes sont prévues afin de reporter et décrire respectivement les vols avec violences et les vols sans violence dont les enquêté-e-s ont pu être victimes. Les vols avec violences physiques ou menaces incluent les vols à l'arraché, ceux commis à l'aide d'une arme, les vols avec menaces verbales ou encore le racket. Les vols sans violence quant à eux peuvent être commis par des pickpockets, sans que la victime ne s'en rende compte ou en son absence. Les vols personnels présentés ici excluent ceux ayant eu lieu lors d'un cambriolage.

Les vols avec et sans violence forment ainsi deux catégories de victimation et sont donc abordés au travers de deux questionnements séparés. Lorsqu'une personne se déclare victime d'un vol avec ou sans violence, elle est invitée à répondre à un ensemble de questions détaillées sur les circonstances de l'atteinte, sur les auteur-e-s du vol et sur les suites de l'agression. Notons qu'une même personne peut déclarer avoir été victime à la fois d'un vol avec violences et également d'un vol sans violence physique ni menaces.

Après avoir suivi une tendance à la baisse, le nombre de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol augmente de façon très significative en 2017. L'enquête «Cadre de vie et sécurité» estime en effet que 1 281 000 personnes de 14 ans ou plus ont subi un vol ou une tentative de vol en 2017, ce qui représente 2,5% de la population, contre 932 000 en 2016. Cette augmentation, comme nous le verrons ci-après, est principalement attribuable à la hausse des vols sans violence.

En 2017, la majorité des victimes ont subi un vol ou une tentative de vol sans violence (84%), 14% ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences et 2% ont subi à la fois un

vol avec violences physiques ou menaces et un vol sans violence (ou tentative).

Les personnes les plus jeunes sont les plus touchées par les phénomènes de vol. On estime en effet que 5,3% des individus âgés de 14 à 29 ans ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol en 2017, contre 1,7% des personnes de 30 ans ou plus.

n°7

## Les vols avec violences physiques ou menaces

### 0,4%

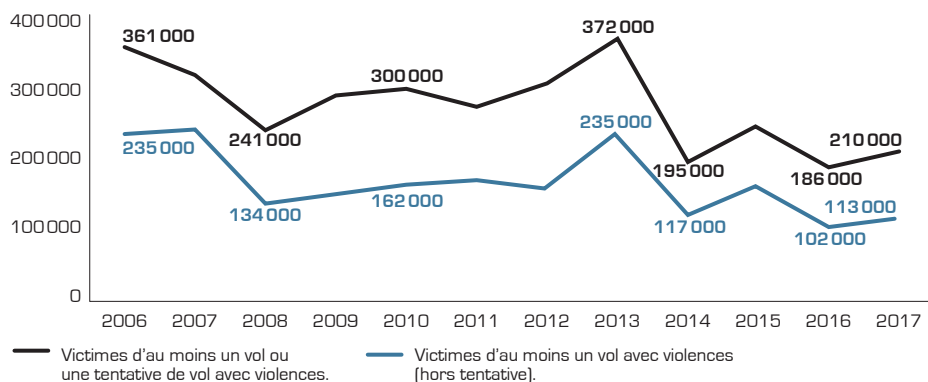
des 14 ans et plus  
en ont été victimes  
**EN 2017**



### ⚠ Avertissement

Bien qu'obtenus après cumul de plusieurs enquêtes, certains résultats de cette fiche restent fragiles car le nombre de personnes s'étant déclarées victimes d'au moins un vol avec violences est relativement faible. Ainsi, en raison de la taille de l'échantillon qui rend certains intervalles de confiance très étendus, les proportions présentées ne doivent pas être considérées comme des valeurs précises mais comme des estimations indicatives. Nous invitons le lecteur à consulter la partie méthodologique de ce recueil au sein de laquelle est rappelé l'intérêt de retenir une période d'étude commune à toutes les fiches et où est également présenté un tableau comparant les résultats de cette fiche avec ceux obtenus après exploitation d'un nombre plus conséquent d'enquêtes.

### ■ Nombre de victimes de vol avec violences (dont tentatives)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

Le nombre de personnes victimes d'un vol violent, c'est-à-dire commis avec des violences physiques ou des menaces, est estimé à 210 000 en 2017. Ces vols peuvent être des vols à l'arraché, sous menace d'une arme ou prendre la forme de racket. Après avoir connu une forte baisse, ce type de violences est relativement stable depuis 2014.

**D'**après l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2018, 210 000 personnes ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces en 2017 (soit 0,4% de la population âgée de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine). Le nombre de vols violents semble se stabiliser après avoir fortement baissé en 2014. Le nombre de personnes victimes était alors passé de 372 000 en 2013 à 195 000 en 2014. Le taux d'échec, autrement dit la proportion de tentatives, est mesuré à 45% au cours des trois dernières années d'enquête. Ainsi, en 2017, 113 000 personnes ont subi un vol avec violences hors tentatives.

### > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les personnes les plus jeunes sont relativement plus sujettes aux vols avec violences. Parmi les jeunes de 14 à 29 ans, en moyenne 1% ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol violent chaque année entre 2015 et 2017, contre 0,2% pour les personnes de 30 ans et plus. Notons également que plus de la moitié des victimes ont moins de 30 ans (54%).

La proportion de victimes est légèrement plus élevée chez les hommes: en moyenne 0,5% d'entre eux ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences chaque année entre 2015 et 2017, contre 0,3% chez les femmes.

### > ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES ET DE DÉROULEMENT DE L'ATTEINTE

Les vols ou les tentatives de vol violent ayant eu lieu entre 2015 et 2017<sup>30</sup> ont été majoritairement commis dans l'espace public. En effet, 57% d'entre eux ont été commis dans la rue, et 18% ont eu lieu dans un transport en commun. Plus des trois quarts des vols ou des tentatives de vol avec violences ont été commis la semaine, et 44% ont lieu la nuit.

Concernant le mode opératoire, notons que 42% des vols violents étaient des vols à l'arraché, situation durant laquelle le voleur arrache de force à la victime l'objet convoité. Dans près de 20% des vols violents (dont tentatives), une arme ou un objet dangereux a été utilisé contre la victime. L'objet convoité est le plus souvent le téléphone portable: il s'agit de l'objet visé dans 53% des vols et tentatives de vol violent. D'ailleurs, dans 34% des cas, il s'agit de l'unique objet convoité.

### > PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S

Dans 43% des cas, l'auteur·e du vol ou de la tentative de vol violent agit seul·e. Les agresseur·euse·s sont majoritairement des hommes puisque dans 81% des cas, les auteur·e·s sont de sexe masculin. Près d'une fois sur dix, les auteur·e·s forment un groupe composé d'hommes et de femmes (9%) et

#### À NOTER

#### LA BAISSÉ DES VOLS PERSONNELS OBSERVÉE EN 2014

est plus marquée chez les jeunes.

*ONDRP, Flash crim' n°11.*

[30] L'étude des circonstances, du profil de l'auteur·e et des suites des vols avec violences (dont tentatives) est faite à partir des réponses des personnes victimes au cours de l'année précédant chacune des enquêtes CVS 2016-2018.

dans 5% des cas, il s'agit uniquement de femmes. Enfin, selon un tiers des enquêté-e-s victimes, les auteur-e-s du vol violent (ou de la tentative) seraient mineur-e-s. Dans 41% des cas, les voleur-euse-s semblaient être majeur-e-s et pour 14% des vols violents, le groupe d'agresseur-euse-s était composé de personnes majeures et mineures.

## ➤ SUITES ET CONSÉQUENCES DE LA VICTIMATION

À la suite d'un vol ou d'une tentative de vol violent commis entre 2015 et 2017, plus de la moitié des victimes se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'agression. Cette proportion est d'autant plus élevée lorsque le vol était effectif (73% des vols violents hors tentatives). Parmi les victimes qui se sont déplacées à la police ou la gendarmerie, 81% ont formellement déposé plainte, 13% ont fait une déclaration de main courante et 6% ont renoncé à faire une déclaration une fois sur place. Ainsi, sur l'ensemble des personnes victimes d'un vol avec violences physiques ou menaces (dont tentatives), 41% ont formellement déposé plainte. Ce taux de plainte est de 62% dans les cas de vols avec violences effectifs, i.e. hors tentatives.

Suite au dépôt de plainte, 62% des victimes n'avaient pas eu de nouvelles de leur déclaration au moment de l'enquête et dans un quart des cas, l'enquête était terminée. De ce fait, parmi les victimes ayant déposé plainte, 36% estiment que cette démarche a été utile tandis que 53% ont jugé qu'elle avait été plutôt inutile voire totalement inutile (soit respectivement 19% et 34%).

Pour plus d'un tiers des victimes de vol avec violences, cette agression a eu des conséquences dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle (38%).

## EN CHIFFRES

**54%**

des victimes ont moins de 30 ans



**41%**

déposent formellement plainte à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences



**57%**

des vols violents (dont tentatives) sont commis dans la rue



Dans **53%** des cas, l'objet convoité est un téléphone portable. C'est même le seul objet visé dans **34%** des vols avec violences (ou tentatives)



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine et victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences au cours de l'année précédant l'enquête.

## PARUS À L'ONDRP

➤ **Les vols de téléphones portables: caractéristiques des faits et profil des victimes**, *La note de l'ONDRP n°5, 2016.*

➤ **Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015**, *ONDRP, Flash crim' n°11, 2017.*

n°8

## Les vols sans violence



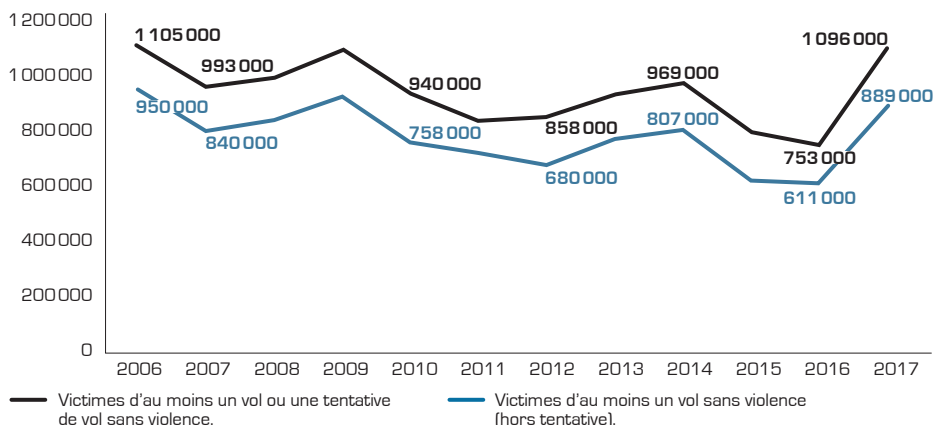
2,1%

des 14 ans et plus  
en ont été victimes  
**EN 2017**

Le nombre de personnes victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol sans violence en 2017 est estimé à 1 096 000, soit 2,1 % de la population âgée de 14 ans et plus. Ces vols sans violence physique ni menaces peuvent avoir été commis par des pickpockets, sans que la victime ne s'en rende compte, ou en son absence.

Alors que l'évolution des vols sans violence suivait une tendance à la baisse, une augmentation très significative de ce phénomène est observée pour l'année 2017 (au seuil de 1 %).

 Nombre de victimes de vol sans violence (dont tentatives)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.



L'enquête «Cadre de vie et sécurité» estime à 1 096 000 le nombre de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence en 2017, ce qui équivaut à 2,1% de la population française âgée de 14 ans ou plus, résidant en France métropolitaine. Après avoir suivi une tendance à la baisse, ce chiffre a augmenté de façon très significative par rapport à l'année précédente. En effet, le nombre estimé de victimes de vol sans violence (dont tentative) était de 753 000 en 2016 contre 1 096 000 en 2017 (+46%). Le niveau observé rattrape ainsi celui mesuré à la création de l'enquête CVS pour l'année 2006.

En excluant les tentatives de vol, on estime que 889 000 personnes ont été effectivement victimes d'un vol sans violence en 2017.

### > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les personnes les plus jeunes sont davantage victimes de vol sans violence physique ni menaces. En effet, parmi les enquêté-e-s de moins de 30 ans, en moyenne 3,4% se sont déclaré-e-s victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence par an entre 2015 et 2017, contre 1,2% des personnes de 30 ans ou plus.

### > ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES ET DE DÉROULEMENT DE L'ATTEINTE

Selon les enquêtes CVS 2016-2018<sup>31</sup>, plus d'un tiers des vols ou des tentatives de vol sans violence ayant eu lieu entre 2015 et 2017, auraient été commis par des pickpockets. En effet, l'objet substitué ou convoité est sur la victime au moment du vol dans 35% des cas. Dans un quart des vols ou des tentatives de vol sans violence, la victime est à proximité de

l'objet visé. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un sac posé au sol ou d'un téléphone portable sur la table d'un restaurant. Notons que dans 23% des cas, le vol se déroule en l'absence de la victime. Lors d'un vol sans violence physique ni menaces, l'argent liquide est ce qui est le plus souvent dérobé. Dans un tiers des vols sans violence (dont tentatives), des billets ou des pièces sont visés. Un téléphone portable est volé ou tenté de l'être dans 29% des cas.

#### EN CHIFFRES

32%

déposent formellement plainte à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence



Dans 35% des cas, l'objet convoité est sur la victime



Dans 1/3 des vols sans violence, de l'argent liquide est dérobé ou tenté de l'être



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine et victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence au cours de l'année précédant l'enquête.

#### À NOTER

**73% DES VOLS DE TÉLÉPHONES PORTABLES (dont tentatives) sont commis sans violence.**

*La note de l'ONDRP n°5.*

[31] L'étude des circonstances, du profil de l'auteur et des suites des vols sans violence (dont tentatives) est faite à partir des réponses des personnes victimes au cours de l'année précédant chacune des enquêtes CVS 2016-2018.

Les vols et les tentatives de vol sans violence ont lieu dans les transports en commun dans 21% des cas, dans la rue dans 20% des cas et dans un établissement commercial tel qu'un bar ou un magasin dans 17% des cas. Notons que 16% des vols ou des tentatives de vol sans violence sont commis sur le lieu de travail ou d'études de la victime. Enfin, près d'un quart de ces vols sont commis ou tentés de l'être dans d'autres lieux (chez un ami, dans les vestiaires de la piscine, etc.).

### ➤ LE PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S

Du fait qu'une partie des vols sans violence soit commise en l'absence de la victime ou sans qu'elle ne s'en rende compte, la description de l'auteur·e peut s'avérer difficile. À titre d'illustration, dans 40% des cas de vol sans violence (dont tentative), les victimes ne savent pas dire si les voleurs ont agi seuls ou en groupe, notamment parce qu'ils ne les ont pas vus. Lorsque les enquêté·e·s sont en mesure d'estimer le nombre de voleurs, ils déclarent que les auteur·e·s ont agi seul·e·s dans 69% des cas, et en groupe dans 31% des cas.

### ➤ SUITES ET CONSÉQUENCES DE LA VICTIMATION

Parmi les victimes de vol ou de tentative de vol entre 2015 et 2017, 41% se sont déplacées pour déclarer l'atteinte subie à la police ou à la gendarmerie. Cette proportion s'élève à 51% lorsqu'il s'agit de vols effectifs, c'est-à-dire hors tentatives de vol.

Parmi les victimes s'étant déplacées à la police ou à la gendarmerie, 78% ont déposé plainte, ce qui représente 32% de l'ensemble des victimes de vol et de tentative de vol sans violence (hors tentative, cette proportion est estimée à 40%). La principale raison du dépôt de plainte déclaré

par les victimes enquêtées est l'obtention d'un remboursement du préjudice par l'assureur (ou la banque) : 54% des dépôts de plainte pour vol ou tentative de vol sans violence sont motivés par le remboursement du préjudice.

Suite au dépôt de plainte, plus des trois quarts des victimes n'avaient pas eu de nouvelles de leur déclaration au moment de l'enquête (77%). De ce fait, 22% des personnes ayant déposé plainte suite à un vol ou une tentative de vol sans violence, pensent que cette déclaration a été plutôt inutile, voire totalement inutile dans 25% des cas. À l'inverse, 18% des victimes ayant déposé plainte ont estimé que cette démarche a été très utile et 29% ont jugé qu'elle a été plutôt utile.

### PARUS À L'ONDRP

➤ **Les vols de téléphones portables : caractéristiques des faits et profil des victimes**, *La note de l'ONDRP n°5, 2016.*

➤ **Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015**, *ONDRP, Flash crim' n°11, 2017.*

# Chiffres clés



## Les vols avec violences physiques ou menaces

**210 000**

VICTIMES EN 2017 (*incluant les tentatives*)  
[0,4 % des personnes de 14 ans et plus]

Confirmant **LA BAISSÉ**  
observée en 2014



## Les vols sans violence

**1 096 000**

VICTIMES EN 2017 (*incluant les tentatives*)  
[2,1 % des personnes de 14 ans et plus]

**EN FORTE HAUSSE**  
par rapport à l'année précédente

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.



**1%**

**DES 14-29 ANS**

en sont victimes chaque année



**57%**

des vols violents (dont tentatives)  
sont commis **DANS LA RUE**



Dans **53%** des cas,  
l'objet convoité est

**UN TÉLÉPHONE PORTABLE**



**41%**

déposent

**FORMELLEMENT PLAINTÉ**



**3,4%**

**DES 14-29 ANS**

en sont victimes chaque année



Dans **35%** des cas,  
l'objet convoité est  
**SUR LA VICTIME**



Dans **1/3** de ces vols,  
**DE L'ARGENT LIQUIDE** est dérobé  
ou tenté de l'être



**32%**

déposent

**FORMELLEMENT PLAINTÉ**

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

# Les escroqueries

La section consacrée aux escroqueries regroupe deux formes d'atteintes appréhendées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » au travers de deux questionnaires distincts passés en face-à-face : les débits frauduleux sur compte bancaire recensés dans le questionnaire ménage (QM) et les arnaques subies personnellement déclarées par les répondant-e-s dans le questionnaire individuel (QI).

Du fait de l'augmentation significative des faits d'escroqueries constatés par les forces de sécurité, l'ONDRP et l'Insee ont décidé en 2010 d'intégrer à l'enquête de victimation des questions relatives aux escroqueries bancaires, puis d'y consacrer dès l'année suivante une section complète. L'enquête CVS interroge ainsi les ménages résidant en France métropolitaine au sujet des débits frauduleux effectués sur les comptes bancaires possédés par au moins l'un des membres du ménage.

Les débits frauduleux sont définis dans l'enquête CVS comme tout retrait d'argent effectué sur le compte sans l'accord du titulaire, ayant nécessité l'utilisation d'informations personnelles telles que le numéro de carte bancaire obtenu illégalement. Ces débits frauduleux peuvent également avoir eu lieu sur Internet.

On estime que 1219000 ménages ont été victimes d'au moins un débit frauduleux sur compte bancaire en 2017, soit 4,2% de l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine. C'est la première fois depuis 2011 que le nombre estimé de ménages victimes de ce type d'atteinte ne connaît pas d'augmentation.

Par ailleurs, l'enquête menée en 2018 a été enrichie d'un nouveau module destiné à recenser

les infractions économiques et financières qui n'étaient pas été encore appréhendées dans l'enquête. Ainsi, le champ observé a été élargi à l'ensemble des situations pour lesquelles un individu a pu être à titre personnel, en tant que consommateur ou usager, victime d'arnaque ou de fraude volontaire lui ayant coûté de l'argent. Destiné aux personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, ce module permet d'estimer le nombre de victimes de ce phénomène au cours des dernières années.

Dans l'enquête CVS, les arnaques désignent les fraudes ou escroqueries ainsi que leurs tentatives, subies personnellement, en dehors des débits frauduleux sur compte bancaire. Il peut s'agir à titre d'illustration d'une commande jamais livrée ni remboursée, d'une annonce qui s'est révélée être frauduleuse, d'un service qui n'a jamais été effectué, de fausses factures ou d'appels malveillants, etc. Ces arnaques peuvent s'être passées sur internet, par téléphone, par courrier ou lors de contacts directs avec le-la ou les auteur-e-s.

En 2017, on estime à 1712000 le nombre d'individus victimes d'au moins une arnaque de ce type, soit 3,3% de l'ensemble des personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

n°9

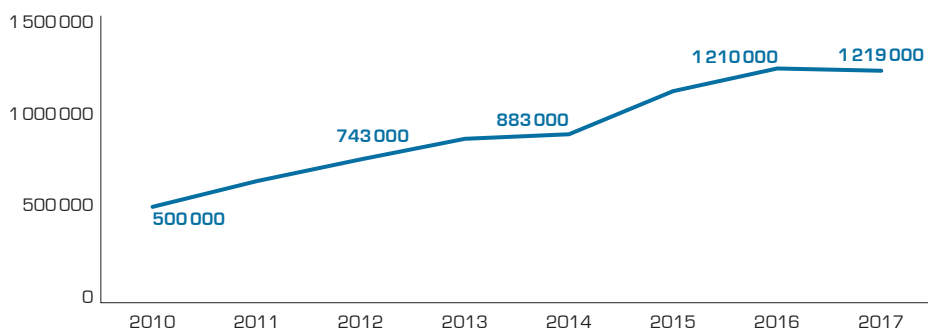
## Les débits frauduleux sur comptes bancaires



Après six années de hausses successives, on constate en 2017 que le nombre de ménages victimes d'escroqueries bancaires se stabilise. Comme en 2016, un peu plus de 1,2 million de ménages possédant un compte bancaire ont déclaré avoir subi au moins un débit frauduleux, soit 4,2% des ménages résidant en France métropolitaine.

Dans 4 cas sur 10, les ménages ont été escroqués d'un montant inférieur à 100 €. Deux tiers des ménages s'aperçoivent de la fraude en consultant leur relevé bancaire. Seuls 39% déclarent cependant penser savoir comment l'auteur-e a procédé.

 **Nombre de ménages victimes de débits frauduleux**



L'enquête CVS traite des escroqueries sous le prisme des débits frauduleux. La fraude bancaire est définie dans l'enquête par l'ensemble des retraits d'argent effectués frauduleusement sur un compte bancaire sans que son titulaire n'en soit à l'origine.

Notons que les escroqueries et infractions économiques ou financières sont parmi les atteintes qui ont le plus évolué ces dernières années, et notamment celles liées à l'utilisation frauduleuse d'informations bancaires.

Depuis que le module sur les escroqueries bancaires est présent dans l'enquête CVS, on observe que le nombre de ménages victimes de débits frauduleux n'a cessé d'augmenter au fil du temps. Entre 2010 et 2017, ce nombre a augmenté de façon très significative, les effectifs passant d'environ 500 000 ménages victimes à plus de 1,2 million en 2017. En 2010, la part des ménages escroqués était estimée à 1,8% de la population française tandis qu'elle s'élève à 4,2% en 2017. L'année 2017 présente, pour la première fois depuis 2010, une stabilité du nombre de ménages victimes de ce type d'atteinte. En effet, comme l'ont montré les résultats de l'enquête menée en 2017 concernant les victimes de débits frauduleux en 2016, l'édition 2018 de l'enquête CVS révèle qu'un peu plus de 1,2 million de ménages ont déclaré avoir subi au moins un débit frauduleux sur leur compte bancaire en 2017.

### > LES CARACTÉRISTIQUES DES ESCROQUERIES

Les caractéristiques décrites ci-dessous se rapportent à la dernière atteinte subie par les ménages s'étant déclarés victimes d'escroqueries bancaires lors des enquêtes menées entre 2016 et 2018, au cours de l'année précédant, soit une période de référence de victimation comprise entre 2015 et 2017.

Parmi les ménages victimes de débits frauduleux entre 2015 et 2017, 77% disent avoir subi une seule escroquerie. Concernant les ménages multi victimes, dans 79% des cas, les débits effectués constituent une même série d'escroquerie (type d'opération bancaire effectuée identique ou faits concentrés dans le temps).

En termes de montant, 38% des ménages victimes ont dit avoir été escroqués d'un montant strictement inférieur à 100€. Pour 46%, le préjudice financier était compris entre 100 et 999€ tandis que pour 15% des ménages victimes, les sommes dérobées étaient supérieures ou égales à 1000€. Notons que le montant médian dérobé est de 173€, cela signifie que la moitié des victimes a été escroquée de moins de 173€.

#### EN CHIFFRES

38%

ont été escroqués de moins de 100€



68%

s'en sont aperçu en consultant un relevé d'opérations



40%

connaissent plus ou moins le mode opératoire mis en place par l'auteur-e



66%

des débits ont servi à effectuer des achats



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI SSMIS, 2016-2018.  
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant un compte bancaire.

Au sein des ménages victimes, 68 % déclarent avoir pris conscience de la fraude en consultant leur relevé bancaire tandis que 24 % disent avoir été prévenus par leur banque. Par ailleurs, 6 ménages victimes sur 10 déclarent n'avoir aucune idée quant à la manière dont l'auteur-e a procédé pour obtenir leurs données bancaires (62 %).

Seuls un quart des victimes déclarent connaître avec certitude le mode opératoire mis en place par l'auteur-e, et 14 % pensent savoir comment celui ou celle-ci de l'escroquerie a opéré mais sans certitude.

Parmi les ménages qui déclarent savoir ou avoir une idée concernant le mode opératoire utilisé par l'auteur-e, 47 % expliquent que leurs données bancaires ont été subtilisées à l'occasion d'un achat réalisé sur Internet. Enfin, 2 ménages sur 3 disent que les sommes dérobées ont servi à effectuer des achats (66 %) qu'ils aient eu lieu dans des commerces traditionnels (9 %) ou sur Internet (56 %).

## ➤ LES RECOURS SUITE AUX DÉBITS FRAUDULEUX

Parmi les ménages s'étant déclarés victimes au cours de l'année précédant l'enquête, 36 % se sont déplacés pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie suite à l'escroquerie. Un quart des ménages victimes ont formellement déposé plainte (26 %) tandis que 8 % ont fait une déclaration de main courante.

Un peu plus d'un ménage victime sur trois qui a déposé plainte, dit l'avoir fait parce qu'il le fallait (34 %). Par ailleurs, 45 % ont déposé plainte pour que le ou les auteur-e-s soient identifiés et punis, tandis que 9 ménages sur 10 l'ont fait pour obtenir le remboursement du préjudice par leur banque.

Si les victimes ne signalent pas les faits aux autorités, c'est le plus souvent parce qu'elles n'en ont pas vu l'utilité. En effet, parmi les ménages qui ne se sont pas déplacés, 31 % ont considéré que « ce n'était pas utile, que ça n'aurait servi à rien », tandis que 23 % estimaient que « ce n'était pas assez grave, ou cela n'en valait pas la peine ».

Il convient de préciser qu'en application de l'article L133-18 du Code monétaire et financier, l'établissement bancaire est dans l'obligation de rembourser à la personne victime le montant total escroqué. De plus comme le dispose l'article L133-19 du Code monétaire et financier, la responsabilité de la victime n'est pas engagée si la fraude a été commise en détournant, à l'insu de celle-ci, l'instrument de paiement (carte bancaire par exemple) ou les données qui lui sont liées. C'est également le cas pour les débits effectués frauduleusement en ligne, à la condition que la victime soit toujours en possession de sa carte bancaire. Ainsi, les victimes d'infractions bancaires liées à Internet ne sont pas obligées de déposer plainte ni de déposer une main courante pour être remboursées<sup>32</sup>.

On constate cependant que plus la somme escroquée est importante, plus la proportion de ménages qui déposent plainte est conséquente. En effet, 44 % des ménages escroqués d'au moins 1 000 € déclarent avoir formellement déposé plainte, alors qu'ils ne sont que 13 % lorsque le préjudice est estimé à moins de 100 €.

### À NOTER

Pour **68 % DES MÉNAGES VICTIMES EN 2016**, le débit frauduleux a servi à réaliser des achats.

**58 %** ont eu lieu sur Internet et **10 %** dans un commerce traditionnel.

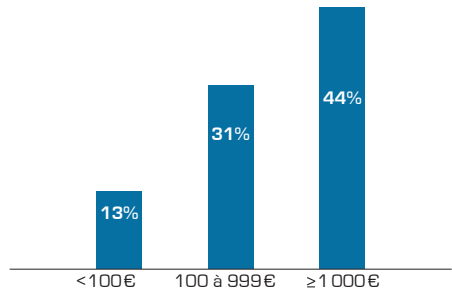
ONDRP, Flash crim' n°14

**À NOTER**

La gendarmerie nationale a lancé en juin dernier, **LA PLATEFORME PERCEV@L** (Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne).

Grâce à cette plateforme, les victimes peuvent désormais signaler directement aux forces de sécurité les fraudes à la carte bancaire. La déclaration de la fraude sur cette plateforme, ne constitue pas en soi, l'ouverture d'une enquête. Elle ne doit pas être assimilée à une plainte ou une pré-plainte effectuée en ligne.

La police nationale développe **UNE PLATEFORME SIMILAIRE BAPTISÉE THÉSÉE** dont l'objectif serait de simplifier le dépôt de plainte en ligne pour les victimes d'escroqueries.

**Taux de plainte selon le montant escroqué**

Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant un compte bancaire

**PARUS À L'ONDRP**

- > Les débits frauduleux sur compte bancaire, *ONDRP, Repères n°30, 2015*
- > Les débits frauduleux sur compte bancaire, *ONDRP, Flash crim' n°14, 2018*

[32] Pour en savoir plus voir: B. Benbouzid et S. Peaucellier, « L'escroquerie bancaire en France métropolitaine: profils de victimes et décisions de renvoi à la police », *Questions pénales n°29, janvier 2016*.





**3,3%**  
des personnes  
de 14 ans et plus  
en ont été victimes  
**EN 2017**

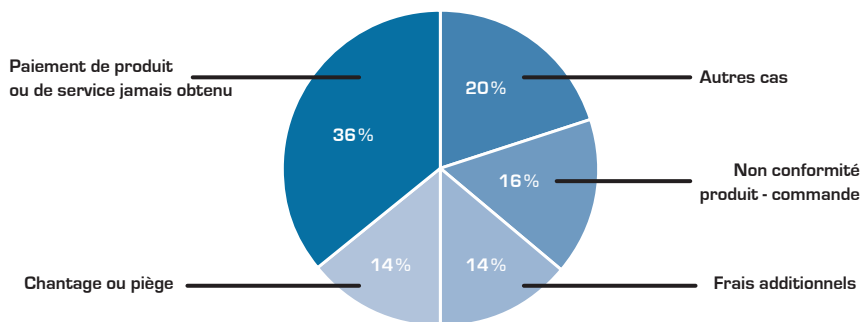
## N°10

# Les arnaques

Pour la première fois, l'enquête CVS permet d'estimer le nombre de personnes âgées de 14 ans et plus victimes d'arnaque. En 2017, on estime que près de 1,7 million de personnes ont été arnaquées personnellement au moins une fois, soit 3,3% des personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Lors des arnaques décrites en 2017, le premier contact avec l'auteur-e<sup>33</sup> a eu lieu sur Internet environ une fois sur deux, et dans près d'un quart des cas, il s'est fait *via* une proposition reçue par téléphone ou SMS. Par ailleurs, près de 8 victimes sur 10 ont déclaré n'avoir jamais rencontré physiquement l'auteur-e lors de l'affaire.

### Répartition des victimes selon le type d'arnaque subie



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

[33] Il peut y avoir un, une ou plusieurs auteur-e-s. Pour simplifier la lecture, nous écrivons « auteur-e », au singulier.

Suite à l'arnaque subie, seulement 17% des victimes ont déclaré avoir été partiellement ou totalement remboursées ou indemnisées après avoir engagé des démarches auprès de l'auteur-e lui-elle-même, de leur banque ou assurance, ou d'un organisme susceptible de les indemniser.

Cette année, l'enquête «Cadre de vie et sécurité» a introduit un nouveau module qui permet aux individus âgés de 14 ans ou plus de déclarer et décrire les arnaques dont ils ont pu être victimes personnellement, en dehors des débits frauduleux subis sur des comptes bancaires du ménage. Les arnaques désignent ici l'ensemble des fraudes et des escroqueries subies ainsi que leurs tentatives. C'est le cas par exemple d'une annonce frauduleuse, d'une commande qui n'a été ni livrée ni remboursée, d'un service payé qui n'a jamais été délivré, des appels malveillants demandant de rappeler un numéro de téléphone surtaxé, etc. En outre, sont ci-décrites les arnaques qui ont eu lieu sur Internet, par téléphone, par courrier ou par contact direct.

En 2017, on estime à environ 1,7 million le nombre de personnes de 14 ans et plus victimes d'au moins une arnaque, soit 3,3% des individus résidant en France métropolitaine. Parmi ces personnes, 12% ont été victimes plus d'une fois au cours de la même année. Les résultats qui suivent sont issus d'estimations basées sur la description de l'arnaque la plus récente lorsque la personne en a subi plus d'une.

## ➤ LES CARACTÉRISTIQUES DES ARNAQUES

Plusieurs types d'arnaques sont abordés au sein de l'enquête. En 2017, 36% des personnes victimes ont dit avoir payé pour un produit ou un

service qu'elles n'ont jamais obtenu. Dans 16% des cas, les victimes d'arnaques ont déclaré que la qualité et/ou la quantité n'étaient pas celles attendues, tandis que 14% ont dit avoir réalisé des transactions qui ont coûté plus cher que prévu (ajout imposé d'options ou abonnements payants par exemple). Enfin, 14% des arnaques décrites correspondent à des cas où les individus ont été victimes de chantage ou se sont faits piéger (par exemple *via* des fausses demandes d'aides, de fausses propositions amoureuses ou *via* une extorsion).

Une arnaque peut directement porter sur un bien ou un service, passer par une annonce ou une proposition frauduleuse, ou peut encore résulter d'un piratage informatique (virus, *phishing*, rançongiciel<sup>34</sup>, etc.). En 2017, un peu plus d'une victime sur quatre a subi une arnaque qui portait sur une prestation de service (voyage, abonnements, jeux en ligne, services touristiques, banques ou assurances, services à domicile, etc.).

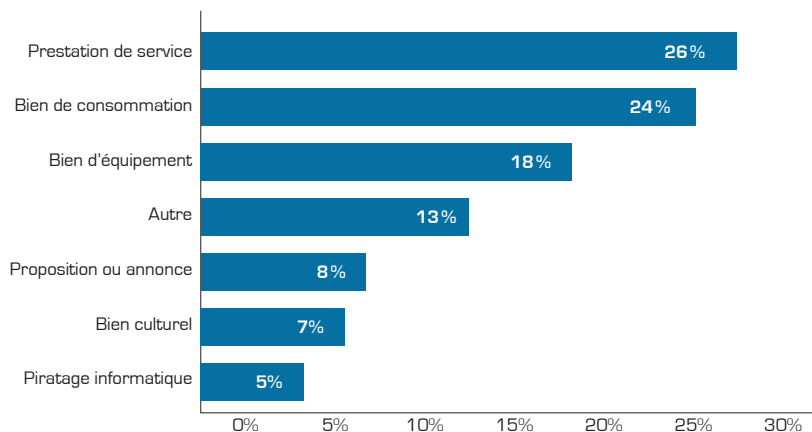
Par ailleurs, 24% des arnaques décrites concernaient des biens de consommation et 18% des biens d'équipement (mobilier, véhicule, terrain, bâtiment, électroménager, etc.). Enfin, dans 5% des cas, l'arnaque était le résultat d'un piratage informatique.

## ➤ LE·S AUTEUR·E·S DES ARNAQUES

Il n'est pas toujours possible de localiser ou de caractériser ce type d'atteinte, notamment parce qu'elles peuvent avoir lieu à distance, sans qu'il n'y ait nécessairement un contact direct entre l'auteur-e et la victime. En effet, seulement 21% des individus victimes d'arnaque en 2017 ont rencontré physiquement l'auteur-e lors de l'affaire.

[34] Un rançongiciel est une cyberattaque (virus) utilisée pour extorquer de l'argent. Dans le cas des particuliers, l'argent est extorqué notamment aux victimes souhaitant récupérer leurs documents personnels.

## Répartition des victimes selon l'objet de l'arnaque



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Parmi les victimes, 73% ont dit qu'elles pensaient avoir affaire à une entreprise. En outre, 21% pensaient avoir affaire à un particulier non professionnel et 6% ont dit ne pas savoir à qui elles avaient affaire. Par ailleurs, interrogées sur le lieu de l'auteur de l'arnaque, 21% des victimes ne savaient pas dans quel pays se trouvait ce dernier, et 58% ont déclaré que l'auteur-e était en France métropolitaine. Dans 21% des cas décrits, l'auteur-e était dans un pays étranger, dont 8% en République Populaire de Chine<sup>35</sup>.

### > CIRCONSTANCES DES ARNAQUES

Parmi les personnes qui se sont déclarées victimes en 2017, 37% ont déclaré que l'auteur-e était à l'initiative du premier contact, tandis que qu'un peu plus d'une victime sur deux (51%) a dit l'avoir elle-même contacté-e, y compris en réponse à une information sur Internet. En effet, dans un peu plus de la moitié des cas, le premier contact s'est fait en ligne sur Internet

ou *via* une proposition envoyée par courrier électronique (51% des cas), et près d'un quart des prises de contact se sont faites *via* une proposition reçue par téléphone ou SMS (23%).

### EN CHIFFRES

Dans **51%** des cas, le premier contact a eu lieu en ligne ou *via* une proposition envoyée par e-mail



**13%** des premiers contacts étaient des contacts directs



**12%** des victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la même année civile



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

[35] La République Populaire de Chine arrive en tête des pays étrangers déclarés comme lieu de l'auteur-e (39% des cas), soit 8% de l'ensemble des cas décrits par les victimes.

Les premiers contacts durant lesquels la victime a rencontré personnellement l'auteur-e ne représentent que 13% des cas décrits par les victimes en 2017. Il peut s'agir d'un démarchage au domicile de la victime, dans le magasin ou la boutique de l'auteur-e, ou encore sur un marché, un salon ou une foire.

### > LES RECOURS SUITE AUX ARNAQUES

Suite aux faits, les victimes d'arnaque peuvent effectuer plusieurs types de démarches dans l'optique de se faire rembourser ou de faire valoir leurs droits.

Dans 62% des cas, les victimes ont dit avoir effectué une démarche directement auprès de l'auteur-e de l'arnaque, mais dans un cas sur trois ce dernier était injoignable. Parmi les victimes ayant réussi à joindre leur arnaqueur, 19% ont dit avoir été totalement remboursées. En outre, 60% ont dit ne pas avoir été remboursées par l'auteur-e, 13% ont indiqué que leur dossier était en cours de traitement tandis que 9% ont déclaré avoir été partiellement remboursées.

Les personnes victimes n'ayant pas pu être totalement remboursées par l'auteur-e, sont invitées lors de la passation de l'enquête à indiquer si elles ont signalé l'atteinte à leur assurance, leur banque ou à un organisme susceptible de les indemniser. On estime qu'en 2017, une victime sur quatre a effectué ce type de démarche, qui a abouti à une indemnisation dans 22% des cas. Ainsi, seuls 5% de l'ensemble des victimes ont été indemnisées suite à ce recours. En 2017, dans 11% des arnaques décrites, la victime a déclaré la situation à la police nationale ou à la gendarmerie<sup>36</sup>. Parmi ces déclarations, 68% ont abouti à un dépôt de plainte formelle, et 15% à une déclaration à la main courante.

Ainsi, à l'échelle de l'ensemble des victimes, 8% ont formellement déposé plainte et 2% ont opté pour une déclaration sur main courante. Enfin, parmi les personnes ayant entamé l'une de ces deux démarches auprès de la police ou de la gendarmerie, 6% déclarent qu'au moins un ou une auteur-e a été identifié-e par la suite. Interrogées sur les dispositions particulières qu'elles auraient prises à la suite l'atteinte, 46% des victimes ont dit n'en avoir pris aucune tandis que 30% ont décidé de n'effectuer des achats qu'auprès de vendeurs fiables.

#### EN CHIFFRES

73%

des victimes pensaient avoir affaire à une entreprise



21%

des victimes ne connaissaient pas la localisation de l'auteur-e



8%

des victimes ont formellement déposé plainte



17%

des victimes ont déclaré avoir été totalement ou partiellement indemnisées ou remboursées



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

[36] Il existe des recours alternatifs ou complémentaires à ceux jusqu'ici présentés. On cite notamment le signalement à un service de répression des fraudes, à une association de consommateurs ou encore le contact d'un service juridique (avocat, huissier, etc.).

# Chiffres clés



## Escroqueries bancaires

(Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant un compte bancaire)

### 1 219 000

MÉNAGES VICTIMES EN 2017  
(4,2% des ménages possédant un compte bancaire )

Tend à **SE STABILISER POUR LA PREMIÈRE FOIS** depuis 2010

**38%** ont été escroqués  
d'un montant **INFÉRIEUR À 100 €**



**68%** ont pris conscience de la fraude en consultant **LEUR RELEVÉ D'OPÉRATIONS BANCAIRES**



**40%** déclarent connaître plus ou moins **LA TECHNIQUE** mise en œuvre par l'auteur-e



**66%** ont dit que les sommes dérobées ont servi **À EFFECTUER DES ACHATS**



**26%** des ménages victimes **DÉPOSENT PLAINTE**



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.



## Arnaques

(Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine)

### 1 712 000

PERSONNES VICTIMES EN 2017  
(3,3% des personnes de 14 ans et plus)

**17%** disent avoir été totalement ou partiellement **INDEMNISÉ · E · S OU REMBOURSÉ · E · S**



**51%** des premiers contacts avec l'auteur-e **ONT EU LIEU EN LIGNE**



**21%** disent ne pas connaître **LA LOCALISATION DE L'AUTEUR**



**25%** ont déclaré l'arnaque à son assureur, sa banque ou un autre **ORGANISME SUSCEPTIBLE DE LA REMBOURSER**



**8%** des personnes victimes **DÉPOSENT PLAINTE**



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.



02

# Les atteintes aux personnes

Les violences non-physiques  
Les violences physiques et sexuelles

Cette deuxième partie exploite les questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » portant sur les atteintes ayant visé les Français. Ces atteintes incluent les violences non-physiques telles que les menaces et les injures dont ont pu être victimes les personnes de 14 ans et plus en France métropolitaine. Elles portent également sur les violences physiques commises par un ou plusieurs individus ne vivant pas avec la victime au moment de l'enquête (violences hors-ménage).

Le dispositif français d'enquête de victimation aborde également la question des violences dites sensibles, telles que les violences sexuelles et les violences physiques ou sexuelles ayant été commises par un membre du ménage, conjoint ou non. Ces questions sont adressées aux personnes âgées de 18 à 76 ans. Nous attirons l'attention du lecteur sur les aspects méthodologiques particuliers relatifs à ces types d'atteintes et recommandons de prendre connaissance de ces éléments propre à l'enquête CVS dans les fiches thématiques ainsi que dans la partie Méthodologie. Sur ces violences, l'enquête de victimation est un dispositif d'une importance majeure puisqu'il permet de recenser, à un rythme annuel, des atteintes qui font très rarement l'objet d'une plainte auprès des forces de l'ordre et dont la mesure au travers des seules données administratives ne permet pas d'en estimer l'ampleur réelle.

Les éléments de profils des victimes et de contexte de ces violences, disponibles dans l'enquête, permettent de produire des informations détaillées, notamment sur l'âge et le sexe des victimes mais également sur la relation entre l'auteur et la victime, le type de violence subie, le caractère répété ou non de ces atteintes et les suites qui leur sont données. Dans le cas des violences sensibles, les victimes portent rarement plainte mais peuvent s'adresser à d'autres interlocuteurs. Ces informations sont également rendues disponibles par l'enquête.

Au-delà des atteintes évoquées ci-dessus, entre 2014 et 2017, l'enquête CVS a intégré un module relatif aux violences psychologiques entre conjoints, qui n'est pas utilisé dans ce recueil mais dont une exploitation est présentée dans une étude de l'Insee publiée en 2016<sup>37</sup>.

[37] Burricand, C. et Jamet, L., 2016, « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints », Insee Première n°1607, Juillet 2016



# Les violences non-physiques

La section consacrée aux violences non-physiques regroupe deux formes d'atteintes recensées dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité», au travers de deux modules distincts : les menaces et les injures. Parmi les atteintes envers les personnes, les menaces et les injures sont celles qui enregistrent les taux de victimation les plus élevés.

Les questions portant sur ces deux atteintes sont adressées aux personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine. Le recensement de ces victimations exclut celles ayant pu avoir lieu lors de vols ou de violences physiques (voir sections «Les vols personnels» et «Les violences physiques et sexuelles»). Le questionnement de chacun de ces deux modules interroge en premier lieu sur le nombre d'atteintes subies au cours de deux années civiles précédant l'enquête. Puis, dans le cas où la personne déclare avoir été victime, des questions lui sont posées portant sur le contexte, le déroulement des faits, quelques informations sur le ou les auteurs, et les suites données à la dernière atteinte.

En 2017, on estime que 6 465 000 personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine ont été victimes de menaces ou d'injures, soit 12,4% de cette population. Le nombre de victimes de telles atteintes ne connaît pas de variations notables depuis 2006, et oscille autour de 6 millions en moyenne chaque année. Le nombre de victimes déclarant avoir subi des injures ou menaces en 2017 est tout de même le plus haut enregistré depuis 2006.

Parmi l'ensemble de ces victimes, en 2017, 70% ont été victimes d'injures uniquement, 17% de menaces uniquement, et 13% des deux types d'atteintes.

## N°11

## Les injures

En 2017, on estime à 5,3 millions le nombre d'individus de 14 ans et plus déclarant avoir été injuriés (soit une proportion de 10,2%). Ce nombre tend à augmenter depuis 2013. Les femmes sont légèrement plus exposées aux injures que les hommes.

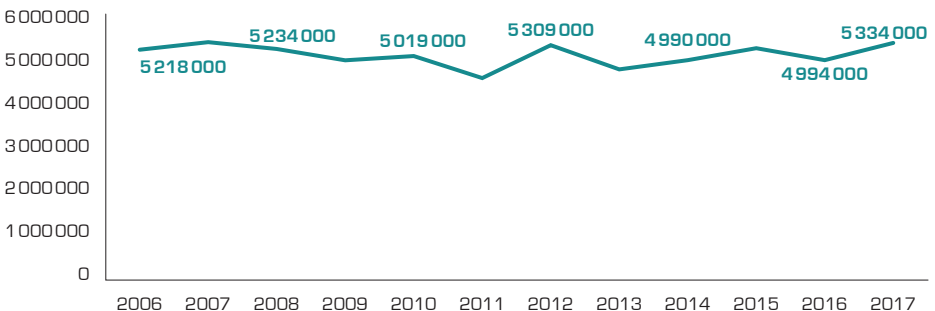
Les insultes se déroulent principalement dans l'espace public, et sont proférées dans leur grande majorité par des hommes, majeurs, inconnus des victimes. Suite aux injures, 2% des victimes déposent plainte.



**10,2%**

des individus  
de 14 ans et plus  
**EN 2017**

 Nombre de victimes d'injures entre 2006 et 2017



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

En 2017, on évalue à 5,3 millions le nombre de victimes d'injures, ce qui représente un taux de victimation de 10,2%. En d'autres termes, une personne sur dix âgée de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine déclare avoir subi au moins une injure au cours de l'année précédente.

Ce nombre est en forte augmentation depuis 2016. Globalement, le nombre de victimes d'injures est stable sur la période 2006-2016. Dans le détail, on note que ce nombre a baissé entre 2007 et 2011 pour atteindre un minimum de 4,5 millions. Après avoir augmenté de façon très significative entre 2011 et 2012, puis baissé significativement en 2013, il se stabilise autour de 5 millions.

### ➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES D'INJURES

Contrairement aux violences physiques et menaces, les femmes sont légèrement plus victimes d'insultes que les hommes. En effet, 10,5% des femmes sont victimes d'injures, contre 9,5% des hommes.


Les taux de victimation pour des faits d'injures varient également en fonction de l'âge des victimes. On constate ainsi que plus l'âge des victimes est élevé, moins elles ont tendance à être injuriées. Le taux de victimation des moins de 40 ans est près de deux fois plus élevé (14,7%) que celui des 40 ans et plus (7,2%).

### ➤ ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES DES INJURES

Au cours de la période 2015-2017, la majorité des victimes ont été injuriées en face à face (93%). Le reste des configurations injurieuses renvoie à des injures par téléphone (5%), ou par un autre moyen que la parole, notamment par courrier électronique ou postal (2%).

#### EN CHIFFRES

**10,5%**  
des femmes  
sont victimes d'injures




**9,5%**  
des hommes  
sont victimes d'injures



**93%**  
des victimes sont injuriées par  
un-e auteur-e qui se trouvait en  
face d'elles



**44%**  
des injures  
sont proférées dans la rue



**25%**  
des victimes sont insultées sur  
leur lieu de travail ou d'études



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

#### À NOTER

**LES FEMMES SONT  
DIX FOIS PLUS EXPOSÉES  
AUX INJURES SEXISTES** que les hommes.

*ONDRP, Grand angle n°47, 2018*

Lorsque l'injure est proférée *de visu*, l'espace public<sup>38</sup> apparaît comme le principal cadre dans lequel elle se déroule (63%), majoritairement dans la rue (44%), mais également dans les transports en commun dans 7% des cas. Le milieu professionnel apparaît également comme un contexte associé à des faits d'injures en face à face, puisque un quart des victimes se trouvaient sur leur lieu de travail ou d'études au moment où elles ont été injuriées (25%).

Si les femmes et les hommes apparaissent autant exposé-e-s aux injures dans l'espace public ou privé, on constate dans le détail des spécificités selon le sexe. Ainsi, les femmes sont plus exposées aux injures au sein d'un logement (le leur ou celui d'un tiers) que les hommes (14% contre 10%), mais également dans les transports en commun (9% contre 4%). Les hommes ont quant à eux très légèrement plus tendance à être injuriés dans la rue que les femmes (47% contre 42%).

En considérant l'âge des victimes, il apparaît que les personnes de 60 ans et plus sont deux fois plus exposées aux injures au sein d'un logement que le reste de la population (23% contre 10%).

La victime peut caractériser l'injure selon son éventuelle dimension discriminatoire. Ainsi, dans près d'un quart des cas, la victime qualifie l'injure de sexiste (24%). Dans 12% des cas, elle la caractérise comme raciste, antisémite, ou xénophobe, et enfin dans 3% des cas, la victime lui attribue une dimension homophobe. Notons également que plus d'un cinquième des injures portent sur l'apparence physique de la victime (22%), tandis que - et de manière éventuellement cumulative - 17%

visent ses compétences, et 10% ses origines. Les personnes jeunes mais également les plus âgées, ainsi que les femmes, sont surexposées aux insultes visant l'apparence physique. En effet, 28% des femmes injuriées l'ont été sur leur physique (contre 15% des hommes). Ces mêmes insultes sur le physique visent 40% des 14-17 ans, 28% des 18-29 ans, et un tiers des 77 ans et plus (33%).

### ➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S D'INJURES

Dans 73% des configurations, la victime est injuriée par un·e auteur·e seule. Trois quarts des auteur·e-s d'injures sont exclusivement des hommes (75%), et majeure-s dans 74% des cas.

#### EN CHIFFRES

73%

des victimes sont injuriées par un·e auteur·e seule



Dans 65%

des cas, auteur·e-s et victime-s ne se connaissent pas



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

#### À NOTER

Quand les injures sont **HOMOPHOBES**, ce sont les **HOMMES**, et non les femmes, qui sont les plus exposés à des **PROPOS CIBLANT LEUR APPARENCE PHYSIQUE**.

ONDRP, Grand angle n°42, 2017

[38] Les notions d'espaces public et privé ne sont pas entendues dans leur acception juridique, mais articulées autour de l'idée de mobilité des individus. L'espace privé n'implique pas la mobilité (logement de la victime ou d'un tiers, lieu de travail ou d'études), à la différence de l'espace public (rue, transports publics, établissements commerciaux, ou autres types de lieux).

Notons que les femmes ont plus tendance à être injuriées par d'autres femmes. En effet, 21% des femmes injuriées le sont par des femmes, tandis que seuls 9% des victimes de sexe masculin le sont. La plupart des injures ont un caractère anonyme puisque dans 65% des cas, victime-s et auteur-e-s ne se connaissent pas.

Les victimes déclarent avoir subi des injures de manière répétée dans 60% des cas. Notons que plus les victimes sont jeunes et plus elles ont tendance à être exposées à plusieurs injures. Ainsi, 67% des moins de 30 ans déclarent avoir subi plusieurs injures contre 56% des 30 ans et plus.

## ➤ SUITES DES INJURES

Comme pour toute autre atteinte, les victimes ont la possibilité de déposer plainte après avoir subi des injures, bien que peu d'entre elles le fassent. Seules 5% des victimes d'injures se sont déplacées dans un commissariat de police

ou à la gendarmerie. Sur place, 43% d'entre elles font une déclaration sur main-courante, tandis que 35% déposent formellement plainte. Ce sont donc 2% des victimes d'injures qui déposent plainte. Le taux de report aux autorités passe à 4% en ajoutant les dépôts de main-courante aux plaintes.

### PARUS À L'ONDRP

- **Les injures à caractère homophobe.** Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité, ONDRP, Grand angle n°42, 2017.
- **Les injures sexistes.** Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité, ONDRP, Grand angle n°47, 2018.

## N°12

## Les menaces

En 2017, on estime à près de 2 millions le nombre de personnes de 14 ans et plus ayant subi des menaces. Le taux de victimation pour ce type d'atteinte avoisine donc les 3,8% en 2017. Le nombre de victimes varie peu depuis 2006 mais connaît une évolution à la hausse depuis 2011. Exprimées envers une personne, elles peuvent cibler son intégrité physique (jusqu'aux menaces de mort) ou sociale (comme sa réputation), mais aussi viser ses biens. Il peut s'agir de menaces verbales prononcées en face à face, ou de menaces anonymes accomplies par courrier ou par téléphone.

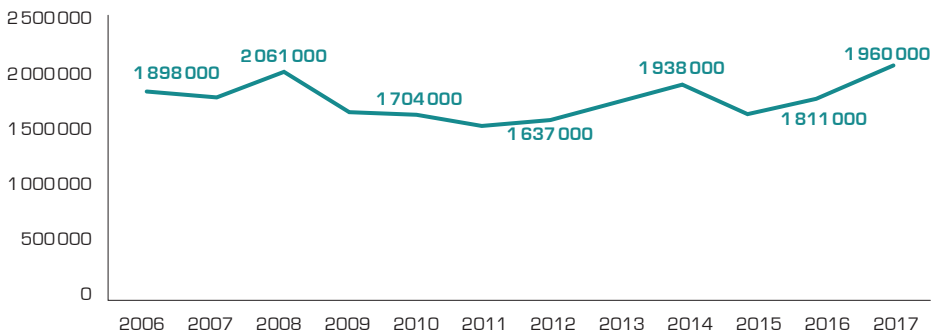


**3,8%**  
des individus parmi  
les 14 ans et plus  
**EN 2017**

Le nombre d'individus de 14 ans et plus ayant subi des menaces en 2017 est estimé à près de 2 millions, ce qui correspond à une proportion de 3,8% d'entre eux. Cette augmentation très significative par rapport à 2016 confirme la tendance d'une hausse globale du nombre de victimes de menaces depuis 2011. Cependant, si on raisonne sur l'ensemble de la période, au cours des dix dernières années, le nombre de victimes de menaces est globalement stable.



Nombre de victimes de menaces entre 2006 et 2017



## ➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES DE MENACES

En prenant en compte certaines caractéristiques des victimes, comme l'âge ou le sexe, on note que l'exposition à des actes de menaces n'est pas la même pour tous les individus. Le profil des individus ayant été exposés à des actes de menaces diffère en fonction de leur âge. Chaque année entre 2015 et 2017, le taux de victimation des personnes âgées de moins de 40 ans (5,3%) est deux fois plus élevés que celui des 40 ans et plus (2,4%). Les hommes ont très légèrement plus tendance à être victimes de menaces que les femmes: leurs taux de victimation respectifs sont de 3,7% et 3,4%.

## ➤ ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES DES MENACES

Au cours de la période 2015-2017, les menaces sont majoritairement accompagnées d'injures (77%). Mais elles s'en distinguent nettement. En effet, contrairement aux injures, elles comportent l'évocation d'une action pouvant porter préjudice à la victime, que ce soit - de manière éventuellement cumulative - en menaçant de la frapper (62%), de dire ou faire quelque chose pouvant lui causer du tort (35%), ou encore de la contraindre à ou l'empêcher de faire quelque chose (22%). Les menaces de destruction ou de dégradation de biens représentent quant à elles 13% des atteintes déclarées par les victimes. En prenant en compte le sexe des victimes, les hommes sont surexposés aux menaces physiques, tandis que les femmes sont davantage concernées par des menaces de type social. En effet, les menaces d'être frappé concernent davantage les hommes que les femmes (respectivement 68% et 56% en sont victimes). Cela apparaît cohérent avec le fait que le taux de victimation des hommes pour des faits de violences physiques est légèrement plus élevé que celui des femmes (*voir fiche Violences physiques hors ménage*). Les femmes sont quant à elles surexposées aux menaces consistant à être contraintes à ou empêchées de faire quelque chose contre leur volonté (26% en sont victimes, contre 19% des hommes menacés).

Ce type de menaces renvoie à un large spectre de situations: des injonctions spatiales (circulation dans l'espace public), des configurations de travail (venir travailler un dimanche), ou encore du racket. Les femmes sont également surexposées aux menaces prenant la forme de propos ou actes susceptibles de leur causer du tort<sup>39</sup> (38% en sont victimes, contre 32% des hommes). Entre 2015 et 2017, la majorité des menaces sont directes, c'est-à-dire commises par des auteur-e-s se trouvant face aux victimes (83%). Les menaces indirectes sont téléphoniques (9%), ou commises par courrier postal numérique, ou via les réseaux sociaux (7%).

### EN CHIFFRES

**62%** des victimes déclarent que l'atteinte subie était une menace de violences physiques



**35%** des victimes déclarent que la menace consistait à dire ou faire quelque chose pouvant leur causer du tort



**22%** des victimes déclarent que la menace consistait à les contraindre ou les empêcher de faire quelque chose



**13%** des victimes déclarent que la menace consistait à détruire ou dégrader un de leur bien



Source: Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ: Personnes de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

### À NOTER

De 2010 à 2016, le nombre de **FEMMES** victimes de menaces sur **LEUR LIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES** AUGMENTE SIGNIFICATIVEMENT.

ONDRP, Flash crim, 2018

[39] Par exemple faire une mauvaise publicité à quelqu'un détenant un commerce, diffusion de photos dégradantes, dénégations calomnieuses.

Dans 8 % des menaces directes - c'est-à-dire en face à face - une arme ou un objet dangereux a été utilisé. Grâce aux éléments fournis par les victimes, il est possible de dresser les circonstances dans lesquelles les menaces en face à face se déroulent. Plus de la moitié ont lieu dans l'espace privé<sup>40</sup> (53 %), principalement sur le lieu de travail ou d'études de la victime (34 %). La rue et les transports en commun sont le cadre d'accomplissement de 38 % des menaces déclarées par les victimes. En considérant le sexe des victimes, il apparaît que les femmes ont davantage tendance que les hommes à être menacées dans un espace privé (60 % contre 47 %).

### > ÉLÉMENTS DE PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S DE MENACES

Lorsque les victimes ont vu l'auteur·e, la plupart déclarent avoir été menacées par des auteur·e·s seul·e·s (74 %), de sexe masculin (77 %), et majeur·e·s (79 %). Dans plus de la moitié des cas où la victime a vu le·s auteur·e·s (53 %), un lien d'interconnaissance les lie. Dans ces cas de figure, l'interconnaissance est personnelle (52 %), ou bien auteur·e et victime se connaissent de vue (48 %). Ce sont donc 27 % de l'ensemble des menaces qui sont accomplies par des auteur·e·s que les victimes déclarent connaître personnellement. Notons que lorsque les victimes sont de sexe masculin, elles ont davantage tendance à être menacées par plusieurs auteur·e·s à la fois. En effet, 30 % des hommes menacés le sont par plus d'une personne, contre 21 % des femmes. Le lien entre auteur·e·s et victimes de menaces laisse entrevoir une interconnaissance plus marquée lorsque la victime est une femme, puisque 58 % d'entre elles connaissent le·s auteur·e·s, tandis que ce n'est le cas que pour 49 % des hommes victimes.

### > SUITES DES MENACES

Un peu moins d'un cinquième des victimes se déplacent à la gendarmerie ou à la police nationale suite aux menaces subies (18 %). Parmi elles, 45 % déposent plainte, ce qui correspond à un taux de

plainte de 8 %. En d'autres termes, moins d'une personne sur dix dépose plainte après avoir été menacée. Le taux de report aux autorités policières passe à 15 % en ajoutant les dépôts de main-courante aux plaintes.

#### EN CHIFFRES

83%

des menaces sont commises par un auteur qui se trouve face à la victime



9%

des menaces sont téléphoniques



7%

des menaces sont accomplies par courrier postal, électronique ou via les réseaux sociaux



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

#### À NOTER

Pour l'ensemble des atteintes personnelles (hors vol), en dehors du ménage, **LES FEMMES DÉCLARENT MAJORITAIREMENT CONNAÎTRE L'AUTEUR·E (58 %)**.

*La note de l'ONDRP n°12*

#### PARUS À L'ONDRP

> **Les femmes premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles, La note de l'ONDRP n°12, 2017.**

> **Les violences physiques et les menaces contre les femmes sur le lieu de travail augmentent depuis 2010, ONDRP, Flash Grim' n°15, 2018.**

[40] Les notions d'espaces public et privé ne sont pas entendues dans leur acception juridique, mais articulées autour de l'idée de mobilité des individus. L'espace privé n'implique pas la mobilité (logement de la victime ou d'un tiers, lieu de travail ou d'études), à la différence de l'espace public (rue, transports publics, établissements commerciaux, ou autres types de lieux).



# Chiffres clés



## Les menaces

**1 096 000**

VICTIMES EN 2017

(3,8% des personnes de 14 ans et plus)

**RELATIVEMENT STABLE**

depuis 2006



## Les injures

**5 334 000**

VICTIMES EN 2017

(10,2% des personnes de 14 ans et plus)

**RELATIVEMENT STABLE**

depuis 2006

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-DNDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.



Dans **62%** des cas,  
il s'agit d'une  
**MENACE PHYSIQUE**



Dans **83%** des cas,  
le-s auteur-e-s se trouvent  
**FACE À LA VICTIME**



**8%**  
**DÉPOSENT PLAINTE**



**25%**  
des victimes ont été insultées  
**SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**



Dans **65%** des cas,  
victime et auteur-e-s  
**NE SE CONNAISSENT PAS**



**2%**  
**DÉPOSENT PLAINTE**

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-DNDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

# Les violences physiques et sexuelles

Les violences envers les personnes (non concomitantes à des vols) sont abordées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » au travers de trois modules portant sur les atteintes subies par les individus. Le premier module, adressé aux personnes de 14 ans et plus, évoque les violences physiques commises par une personne ne vivant pas avec le répondant au moment de l'enquête (les violences physiques hors ménage). Si cette enquêté-e a entre 18 et 76 ans, il est invité à répondre de façon auto-administrée à deux autres modules. L'un concerne les violences sexuelles commises par un auteur ne vivant pas avec la personne interrogée au moment de l'enquête (les violences sexuelles hors ménage). Le second porte sur les violences physiques et/ou sexuelles perpétrées par une personne vivant avec le répondant au moment de l'enquête (les violences dans le ménage).

Ces modules permettent de recenser le nombre de victimes pour chaque type d'atteinte et d'en décrire le contexte, les suites données ainsi que les caractéristiques de la victime et de l'auteur-e. En 2017, on estime que 1 138 000 personnes âgées de 18 à 76 ans se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles, soit 2,5% de la population. Parmi ces victimes, 68% ont subi uniquement des violences physiques (769 000), 22% uniquement des violences sexuelles (245 000) et 11% ont subi à la fois des violences physiques et sexuelles (124 000 victimes). En 2017, les viols et les tentatives de viol représentent 14% de l'ensemble des violences physiques et/ou sexuelles et concernent 155 000 victimes âgées de 18 à 76 ans.

Comme pour l'enquête menée en 2017, la répartition entre les violences physiques et

sexuelles diffère de celle estimée lors des précédentes enquêtes notamment en raison de la forte augmentation des violences sexuelles. Une reformulation des questions portant sur les violences sexuelles lors de l'enquête 2017 a pu impacter ces résultats (voir [Avertissement](#)). Cependant, la hausse de ces violences<sup>41</sup> se poursuit: +27% de cas déclarés entre les enquêtes 2017 et 2018.

En octobre 2017, l'affaire « Weinstein » suivie du mouvement « #MeToo » prônant la libération de la parole autour des violences sexuelles ont pu avoir une incidence sur ces résultats (la passation des questionnaires s'étant déroulée entre février et avril 2018). Ces résultats pourraient donc refléter une prise de conscience par les personnes interrogées de leur statut de victime, de la représentation de ce qu'est une violence sexuelle, et par là

[41] Une légère hausse des violences sexuelles est constatée entre les enquêtes 2017 et 2018 (significative au seuil de 10 %).

même amener une plus forte déclaration des personnes victimes<sup>42</sup>.

Quatre fiches thématiques sur les violences physiques et/ou sexuelles sont présentées dans cette partie. La première porte sur les **violences physiques hors ménage** subies par les personnes de 14 ans et plus, soit 672 000 victimes en 2017<sup>43</sup>. La deuxième évoque les **violences sexuelles hors ménage** subies par les personnes de 18 à 76 ans soit 276 000 victimes en 2017<sup>44</sup>. La troisième fiche, les

**violences dans le ménage** aborde la question des violences physiques et/ou sexuelles commises par une personne vivant avec la victime au moment de l'enquête, 408 000 victimes de 18 à 76 ans en 2017. La quatrième fiche est spécifique aux **violences au sein du couple**, regroupant des victimes des trois modules. Parmi les personnes de 18 à 76 ans, 264 000 se sont déclarées victimes de ces violences en 2017 (soit 23% de l'ensemble des victimes de violences physiques et/ou sexuelles de 18 à 76 ans).

## Point méthodologique

Comme expliqué dans la partie méthodologique, les taux de victimation présentés pour les violences sexuelles hors ménage, les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage et du couple, en raison de la spécificité des questionnaires et de la taille limitée de l'échantillon de population interrogée, sont des taux moyens observés chaque année entre 2011 et 2017 (soit à partir des enquêtes menées entre 2012 et 2018). Lorsque les éléments de contexte, les suites et les conséquences des violences déclarées sont présentés, les données regroupent les victimes de violences au cours des deux années précédant l'enquête. Ce choix est fait en raison de la taille réduite des échantillons pour certaines réponses mais aussi de l'impossibilité de distinguer pour les violences dans le ménage si la description des faits subis correspond aux violences qui se sont déroulées l'année précédant l'enquête ou l'année d'avant.

En outre, depuis 2017, le questionnaire auto-administré est traduit dans son intégralité dans différentes langues étrangères. Afin de ne perdre aucune réponse de ces victimes, aucune distinction selon la langue n'a été faite pour ce rapport contrairement aux années précédentes<sup>45</sup>.

[42] Les notions de représentation d'une « véritable » agression ont été mises en évidence dans plusieurs études, notamment sur les viols. Certaines de ces études ont montré l'influence non pas d'un facteur en particulier mais d'un ensemble de circonstances correspondant à la représentation que se font les victimes d'un « véritable viol » (classic rape). Williams, en 1984, publie un article dans lequel il évoque cette notion de représentation véritable d'un viol : un viol commis par une personne qui n'est pas connue de la victime, dans un lieu public, qui la blesse ou la menace avec une arme, sera considéré par la population et surtout par la victime comme étant un « véritable viol » ce qui l'incitera davantage à déposer plainte [Williams, L. (1984). The classic rape: When do victims report. *Social Problems*, 31(4), 459-467. ; Gartner, R., & Macmillan, R. (1995). The effect of victim-offender relationship on reporting crimes of violence against women. *Canadian Journal of Criminology*, 37, 393-429. ; Bachman, R. (1998). The factors related to rape reporting behavior and arrest: New evidence from the National Crime Victimization Survey. *Criminal Justice and Behavior*, 25, 88-29. ; Pino, N., & Meier, R. (1999). Gender differences in rape reporting. *Sex Roles*, 40, 979-990]. Le mouvement « #MeToo » pourrait avoir amélioré la perception des personnes victimes en leur faisant prendre conscience de leur statut de victime alors même que l'agression subie n'entre pas dans le cadre de ce que la littérature appelle un « véritable viol ».

[43] Parmi ces victimes de violences physiques, 649 000 ne vivaient pas avec l'auteur au moment des faits.

[44] Parmi ces victimes de violences sexuelles, 265 000 ne vivaient pas avec l'auteur au moment des faits.

[45] Voir ONDRP, « Les violences sexuelles hors ménage », *Victimation 2016 et perception de la sécurité : résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2017, Rapport Annuel 2017*, p.69-71.

## Avertissement

Les dernières évolutions portant sur les violences sexuelles doivent être interprétées avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact sur les résultats des enquêtes 2017 et 2018. La formulation des questions permettant de recenser les victimes d'agression sexuelle dans l'enquête CVS a été modifiée en 2017 pouvant ainsi conduire à une rupture de la série historique. Parallèlement à ces ruptures « techniques », l'augmentation de l'indicateur présenté pourrait également être révélatrice d'une augmentation réelle de la déclaration du phénomène criminel.

### Reformulation des questions portant sur les violences sexuelles subies

#### Pour les violences sexuelles hors ménage :

Jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question suivante: « En [N-2] ou [N-1] [NDA: deux ans avant ou l'année précédant la passation du questionnaire], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire? ».

À partir de 2017, la question est posée ainsi: « En [N-2] ou [N-1], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise? ».

#### Pour les violences sexuelles dans le ménage :

Jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question suivante: « En dehors de ces épisodes de violences [NDA: les violences physiques déclarées précédemment], est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, la contrainte ou la surprise? ».

À partir de 2017, la question est posée comme suit: « En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise? ».

## N°13

## Les violences physiques hors ménage

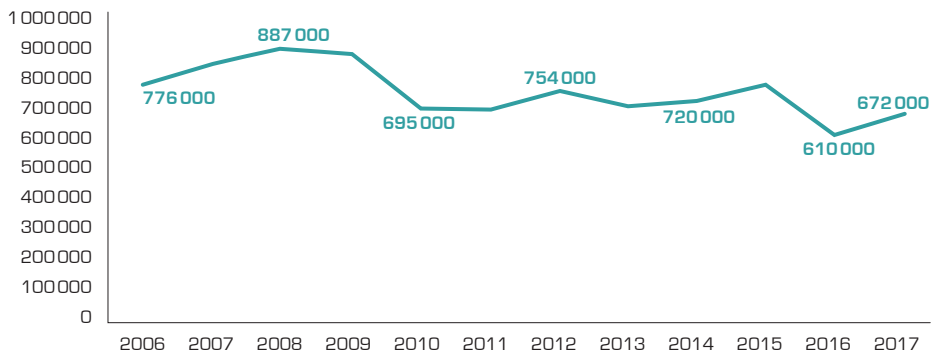
# 1,3%

des individus parmi les 14 ans et plus  
**EN 2017**



En 2017, on évalue à 672 000 le nombre de personnes de 14 ans et plus ayant subi des violences physiques de la part d'une personne ne vivant pas, au moment de l'enquête, dans le même ménage ce qui correspond à un taux de victimation de 1,3%. Les violences physiques sont dites hors ménage, c'est-à-dire commises par des auteur-e-s ne vivant pas dans le même logement que la victime au moment de l'enquête et non au moment des faits. L'augmentation du nombre de victimes déclarant avoir subi des violences physiques entre 2016 et 2017 contraste avec la tendance générale à la baisse constatée depuis 10 ans pour ce type d'atteinte. Près d'une victime sur quatre de violences physiques dépose plainte.

### Nombre de victimes de violences physiques hors ménage entre 2006 et 2017



Le nombre d'individus de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine déclarant avoir subi des violences physiques en 2017 est estimé à 672 000. Cela représente une proportion de 1,3% d'entre eux. Le nombre de personnes victimes de violence hors ménage augmente très significativement en 2017 puisque 610 000 personnes de 14 ans et plus se déclaraient victimes de violences l'année précédente. Cette hausse contraste avec la tendance à la baisse globalement observable sur la période 2006-2016 et très marquée entre 2015 et 2016 (- 21%). En effet, entre 2006 et 2008, ces violences augmentent, pour atteindre un maximum sur la décennie de près de 890 000 personnes victimes. Après une baisse observable en 2010 (pour atteindre un peu plus de 690 000), ce nombre se stabilise jusqu'en 2015.

### > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les taux de victimation par âge attestent d'une nette surexposition des personnes de moins de 30 ans. Chaque année entre 2015 et 2017, le taux de victimation des 14-29 ans (2,8%) est en moyenne plus de trois fois plus élevé que celui des 30 ans et plus (0,9%).

L'exposition aux violences physiques en dehors du ménage varie également en fonction du sexe : elle est légèrement plus grande pour les hommes (1,4% déclarent en subir) que pour les femmes (1,2%).

### > ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES DES VIOLENCES PHYSIQUES

Les violences physiques recouvrent un spectre large d'actes. Si elles n'entraînent aucune violence subie dans 6% des cas (coup évité par exemple), elles peuvent se concrétiser par des gifles ou des coups, mais également des

bousculades, empoignades, étranglements, brûlures. Cette variété des manifestations de violences physiques s'ajoute à une possible concomitance avec d'autres atteintes. Ainsi, près des trois quarts des violences physiques s'accompagnent d'injures et 58% de menaces.

Sur l'ensemble de la période 2015-2017, ce sont 59% des violences physiques qui se déroulent dans l'espace public, avec la rue comme principal cadre (40%). Près d'un quart des violences physiques se déroulent sur le lieu de travail ou d'études des victimes (24%).

#### EN CHIFFRES

40%

des violences physiques se déroulent dans la rue



24%

des violences physiques se déroulent sur le lieu de travail ou d'études de la victime



17%

des violences physiques se déroulent dans un logement



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

#### À NOTER

Lorsque les violences physiques sont commises dans le ménage, **LES FEMMES Y SONT PLUS EXPOSÉES** (elles représentent 66% des victimes, les hommes 34%).

*La note de l'ONDRP n°12, 2017*

L'espace public<sup>46</sup>, lieu de la majorité des violences physiques, concerne particulièrement celles subies par les jeunes: 64% des personnes âgées de 14 à 29 ans déclarent en avoir subies contre 55% des 30 ans et plus. En prenant en compte le sexe des victimes, on constate que les hommes ont davantage tendance à subir des violences physiques dans l'espace public (66%) que les femmes (53%).

Un peu moins d'un cinquième des violences physiques se font avec l'usage d'une arme (18%). Il est alors principalement question d'arme blanche (7% des violences physiques), d'arme par destination<sup>47</sup> (6%) et de manière moins fréquente des armes de type matraque ou bombe lacrymogène (4%). Les violences physiques accomplies avec une arme à feu sont plus rares puisqu'elles représentent 2% des atteintes. Les hommes apparaissent plus exposés à des violences avec arme puisque 21% des hommes violentés ont fait face à une telle situation, quelle qu'en soit sa nature, contre 15% des femmes.

### ➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S

Dans la majorité des cas, les auteur·e·s de violences physiques sont seul·e·s (72%), uniquement de sexe masculin (81%) et majeur·e·s (78%) selon les déclarations des victimes. Notons que les hommes ont davantage tendance à être violentés par des groupes d'auteur·e·s (35% le sont) que les femmes (19%), ce qui est également le cas des menaces (*voir fiche Les menaces*).

Les lieux d'habitation respectifs des victimes et auteur·e·s de violences physiques permettent

de caractériser différentes configurations d'atteintes. Notons que si les violences sont dites hors ménages, elles incluent néanmoins les atteintes dont les auteur·e·s vivaient avec les victimes à l'époque des actes de violence mais plus au moment de l'enquête.

### EN CHIFFRES

6%

des violences physiques sont accomplies avec une arme par destination



7%

des violences physiques sont accomplies avec une arme blanche



2%

des violences physiques sont accomplies avec une arme à feu



4%

des violences physiques sont accomplies avec un autre type d'arme, comme une matraque ou bombe lacrymogène



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

### À NOTER

Les violences physiques **CONTRE LES FEMMES SUR LE LIEU DE TRAVAIL** augmentent fortement entre 2010 et 2016.

ONDRP, Flash Crim' n°15, 2018

[46] Les notions d'espaces public et privé ne sont pas entendues dans leur acception juridique, mais articulées autour de l'idée de mobilité des individus. L'espace privé n'implique pas la mobilité (logement de la victime ou d'un tiers, lieu de travail ou d'études), à la différence de l'espace public (rue, transports publics, établissements commerciaux, ou autres types de lieux).

[47] C'est-à-dire un objet utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, marteau...) bien que ce ne soit pas son utilisation première en principe.

Cela s'explique par le fait que la caractérisation du ménage dans l'enquête CVS est effectuée au moment où la victime est interrogée et non au moment de l'atteinte.

Dans un peu moins de la moitié des cas, victimes et auteur-e-s se connaissent (48%). Les victimes femmes ont davantage tendance à déclarer connaître, personnellement ou simplement de vue, l'auteur-e des violences physiques que les victimes hommes (58% contre 39%). Dans la plupart des configurations d'interconnaissance avec la victime, l'auteur-e est un conjoint ou un ex-conjoint ou fait partie de son entourage professionnel [ce qui représente respectivement 8% et 16% de l'ensemble des violences physiques].

Dans le détail, lorsque victimes et auteur-e-s se connaissent personnellement, et ce, quelle que soit la nature de leur relation, dans 15% des cas, ils vivaient dans le même logement au moment des faits (cela représente 5% de l'ensemble des faits de violences physiques).

Enfin, dans près des deux tiers des atteintes (64%), les victimes déclarent connaître les raisons ayant conduit le-s auteur-e-s à exercer les actes de violences.

## > SUITES ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES PHYSIQUES

Lorsque les violences ont engendré un contact physique, il est principalement question de blessures visibles (44%). Environ un tiers des violences ayant entraîné des dommages physiques consistent en des blessures non visibles (33%) tandis que 5% donnent lieu à une ou plusieurs fractures.

À la suite de 12% de l'ensemble des violences physiques, un médecin a délivré un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) à la victime. Une proportion moindre de ces atteintes (7%) a entraîné un arrêt de travail pour la victime<sup>48</sup>. À l'issue des violences subies, un tiers des victimes se déplacent à la police ou à la gendarmerie et parmi elles près des trois quarts (73%) déposent une plainte. Ce sont donc 24% des victimes de violences physiques qui déposent formellement plainte. En ajoutant à ces plaintes, les cas de figure dans lesquels les victimes font une déclaration sur main courante, ce taux passe à 31%.

### EN CHIFFRES

**24%**  
des victimes de violences physiques déposent plainte



**12%**  
des violences physiques entraînent un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) pour les victimes



Source : Enquêtes CVS, Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

### PARUS À L'ONDRP

> Les femmes premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles, *La note de l'ONDRP n°12, 2017.*

> Les violences physiques et les menaces contre les femmes sur le lieu de travail augmentent depuis 2010, *ONDRP, Flash Crim' n°15, 2018.*

[48] Un certificat d'ITT et un certificat d'arrêt de travail n'ont pas les mêmes effets et sont tous délivrés par un-e médecin. La durée de l'ITT permet de qualifier la nature de l'infraction ayant entraîné, pour la victime, une incapacité à accomplir des actes de la vie courante. L'ITT peut donc être délivré indépendamment du fait, pour la victime, d'exercer une activité professionnelle. L'arrêt de travail est délivré à une personne n'étant pas apte à exercer son travail et implique donc, contrairement à l'ITT, l'interruption effective de son activité professionnelle.



n°14

# Les violences sexuelles hors ménage

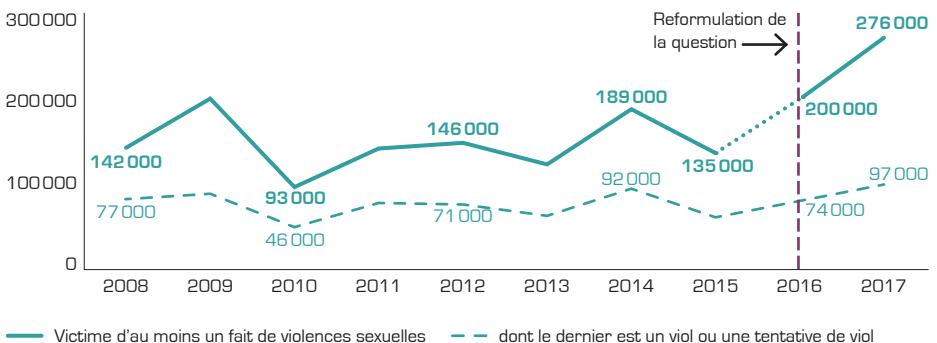
## ⚠ Avertissement

Une reformulation de la question sur les violences sexuelles à partir de l'enquête 2017 a pu avoir un impact sur les résultats. Cependant, l'augmentation de ce type de violences constatée lors de l'enquête 2017 s'est poursuivie en 2018. Cela pourrait signifier qu'il s'agisse d'une réelle augmentation du nombre de personnes déclarant avoir subi des violences sexuelles en dehors du ménage. Pour plus d'informations, voir la partie « Méthodologie ».



**0,3%**  
des 18-76 ans,  
chaque année  
**ENTRE 2011  
ET 2017**

## 📊 Nombre de victimes de violences sexuelles commises par une personne ne vivant pas ou plus avec elles



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2009-2018.  
Champ : Personnes de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine.

Les violences sexuelles hors ménage sont définies comme le fait qu'une personne n'habitant pas avec la victime, lui impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, la menace, la contrainte ou la surprise<sup>49</sup>. Grâce à l'enquête CVS, nous estimons que 265 000 personnes se sont déclarées victimes de violences sexuelles en 2017 par une personne n'habitant pas avec elles au moment de l'agression. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à l'année dernière où il s'élevait à 173 000 personnes victimes. Parmi ces victimes, 93 000 ont subi un viol ou une tentative de viol.

Le nombre de victimes de violences sexuelles commises par un individu ne vivant pas ou plus avec elles au moment de l'enquête, est estimé à 276 000 en 2017. En proportion, on estime qu'en moyenne 0,4% des personnes âgées de 18 à 76 ans ont été victimes de ce type de violences chaque année entre 2011 et 2017. Il est important de rappeler que ce résultat intègre des victimes de violences sexuelles intra-ménages. En effet, 11% vivaient avec l'auteur-e de l'agression au moment des faits. Dans la mesure où les violences intra-ménages sont commentées dans d'autres fiches thématiques, nous nous concentrerons, pour le reste de cette fiche, sur les violences sexuelles hors ménage, c'est-à-dire commises par une personne n'habitant pas avec la victime au moment de l'agression<sup>50</sup>.

Le nombre de personnes victimes de violences sexuelles hors ménage est estimé à 265 000 en 2017. Parmi elles, 93 000 ont déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol. Ces chiffres

sont en hausse comparativement à l'année antérieure pour laquelle 173 000 personnes avaient déclaré avoir subi des violences sexuelles hors ménage (dont 58 000 victimes de viol ou de tentative de viol). Ainsi, on estime que 0,3% des personnes âgées de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine ont été victimes de violences sexuelles hors ménage en moyenne chaque année entre 2011 et 2017.

### ➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les personnes les plus jeunes semblent davantage concernées par les violences sexuelles hors ménage. La proportion de victimes parmi les jeunes âgé-e-s de 18 à 29 ans est estimée à 0,8% en moyenne chaque année entre 2011 et 2017, contre 0,2% pour les personnes âgées entre 30 et 76 ans. On estime alors que 46% des majeur-e-s victimes de violences sexuelles hors ménage ont moins de 30 ans. Les femmes sont également davantage concernées par les violences sexuelles hors ménage.

#### À NOTER

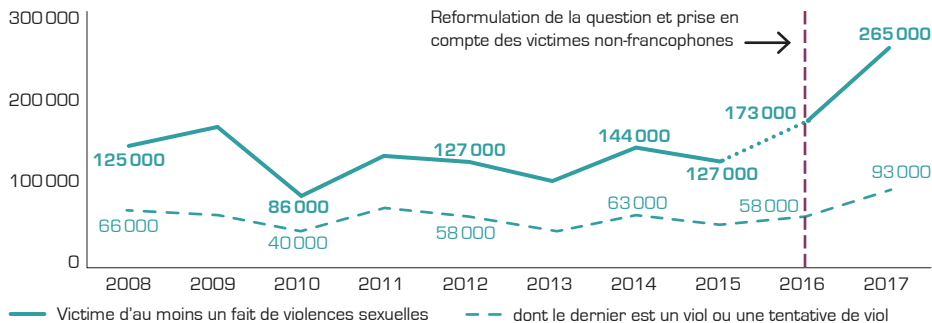
Selon l'enquête Virage<sup>51</sup> de 2015, **64 700 PERSONNES** ont été victimes de viol ou de tentative de viol au cours des douze mois précédant la passation de l'enquête. Cette différence peut s'expliquer par le fait que le champ des enquêté-e-s est plus restreint (uniquement des personnes âgées de 20 à 69 ans contre des personnes de 18 à 76 ans pour l'enquête CVS). Toutefois, contrairement à CVS, la violence sexuelle étudiée ne se rapporte pas nécessairement au dernier fait subi.

[49] Les violences sexuelles étaient définies, dans les enquêtes 2007 à 2016 incluse, par le fait qu'une personne oblige sa victime à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre sa volonté ou qu'elle tente de le faire.

[50] Notons que jusqu'à l'enquête CVS 2016 incluse, l'information sur le lien entre la victime et son agresseur-seuse n'était pas recueillie pour les enquêté-e-s non-francophones. Ainsi, ces enquêté-e-s non-francophones peuvent avoir été exclu-e-s de la population d'études puisque la période de référence s'étend de 2012 à 2018.

[51] L'enquête Violences et rapports de genre [Virage] réalisée par téléphone, auprès d'un échantillon de 27 000 femmes et hommes, représentatif de la population âgée de 20 à 69 ans, vivant en ménage ordinaire, en France métropolitaine [Debauche, Lebugle, Brown, Lejbowicz, Mazuy, Charruault, Dupuis, Cromer et Hamel, « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », Document de travail 229, 2017].

## Nombre de victimes de violences sexuelles commises hors ménage\*



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2009-2018.

Champ : Personnes de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine (et francophones jusque CVS 2016).

\* L'année précédente les « violences sexuelles hors-ménage » étaient appelées dans notre rapport annuel 2017 « violences sexuelles par une personne non-cohabitantes ». Il est important de préciser que ces deux concepts mesurent la même victimation : les violences sexuelles commises par une personne n'habitant pas avec la victime au moment de l'agression.

La part des femmes qui en sont victimes est estimée en moyenne à 0,5% chaque année entre 2011 et 2017 contre 0,2% des hommes. Ainsi, près des trois quarts des victimes de violences sexuelles hors ménage sont des femmes (74%).

### Informations

Afin de présenter des résultats plus précis, les données ci-après proviennent des réponses des enquêtés victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des deux années précédant chaque enquête. Les résultats des enquêtes CVS de 2012 à 2018 ont en outre été compilés afin d'améliorer la précision des résultats.

### ÉLÉMENTS DE CIRCONSTANCES ET DE DÉROULEMENT DE L'ATTEINTE

Parmi les personnes qui se sont déclarées victimes de violences sexuelles hors ménage, 43% ont subi un viol ou une tentative de viol et 27% ont subi des atouchements sexuels<sup>52</sup>. Plus de la moitié des violences sexuelles hors ménage ont eu lieu dans une habitation privée.

Plus précisément, 25% ont eu lieu chez la victime et 27% ont eu lieu au domicile d'une autre personne. Lorsqu'il s'agit d'un viol ou d'une tentative de viol hors ménage, l'agression a été commise au domicile de la victime ou d'une autre personne dans 69% des cas (respectivement 35% chez la victime et 34% chez une autre personne).

### EN CHIFFRES

53%

des violences sexuelles hors ménage sont commises dans un domicile (69% en cas de viol ou tentative)



69%

des victimes connaissent leur(s) agresseur(e)s (78% en cas de viol ou tentative)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des deux ans précédant l'enquête, âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine (et francophones jusque CVS 2016).

[52] Pour 30% des victimes hors ménage, la nature des violences sexuelles subies n'est pas spécifiée.

Notons que 16% des violences sexuelles hors ménage ont lieu dans la rue ou dans les transports en commun et que 10% sont commises sur le lieu de travail ou d'études de la victime.

### > PROFIL DU OU DES AUTEUR·E·S

Dans 90% des cas, les auteur·e·s des violences sexuelles hors ménage ont agité seul·e·s. Au moins une femme parmi les auteurs est à l'origine des violences sexuelles en dehors du ménage dans 11% des cas. Dans la majorité des violences sexuelles hors ménage, la victime connaissait son ou ses agresseur·seuse·s (69%). Cette proportion est encore plus élevée lorsqu'il s'agit d'un viol ou d'une tentative de viol : 78% des victimes connaissaient le ou les agresseur·seuse·s avant le viol ou la tentative de viol hors ménage.

### > SUITES ET CONSÉQUENCES DE LA VICTIMATION

À la suite de violences sexuelles hors ménage, 15% des victimes se déplacent à la police ou à la gendarmerie pour dénoncer les faits et parmi elles, 78% déposent plainte. Dit autrement, 12% des victimes de violences sexuelles hors ménage déposent plainte. Ces proportions sont plus élevées parmi les victimes de viol (hors tentative). En effet, 27% des victimes de viol hors ménage se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie pour dénoncer les faits subis et parmi elles 80% ont déposé plainte. Ainsi, on estime que 21% des victimes déposent plainte à la suite d'un viol hors ménage (hors tentative). Les victimes de violences sexuelles peuvent trouver d'autres interlocuteurs pour parler de ce qu'il leur est arrivé. Dans 64% des cas, la victime en parle à des amis ou des proches. De plus, parmi les personnes qui se déclarent victimes, 23% ont déclaré avoir consulté un psychiatre ou un psychologue et 18% ont été vu·e·s par un médecin. Notons enfin que 21%

des victimes de violences sexuelles hors ménage n'en ont parlé à personne et évoquent ces victimations pour la première fois lors de la passation de l'enquête (13% lorsqu'il s'agit de viol hors tentative).

#### EN CHIFFRES

12%

des victimes déposent plainte  
[21% en cas de viol hors tentative]



21%

n'en ont parlé à personne



Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des deux ans précédant l'enquête, âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine (et francophones jusque CVS 2016).

#### À NOTER

Les victimes de viol qui ne se déplacent pas à la police ou à la gendarmerie préfèrent trouver **UNE AUTRE SOLUTION DANS 67% DES CAS ET PENSENT QUE CELA NE SERVIRAIT À RIEN DANS 66% DES SITUATIONS.**

*La note de l'ONDRP n°11.*

#### PARUS À L'ONDRP

- > **Les interlocuteurs des victimes de viol,** *La note de l'ONDRP n°11, 2017.*
- > **Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles,** *La note de l'ONDRP n°12, 2017.*
- > **Les atteintes sexuelles dans les transports en commun,** *ONDRP, Repères n°34, 2017.*

## n°15

# Les violences dans le ménage

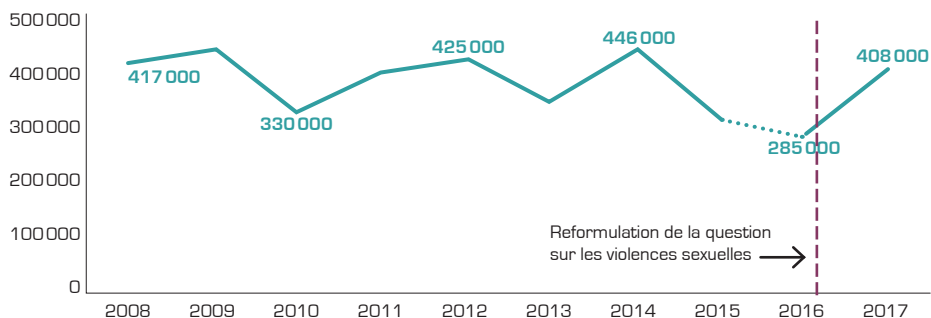
## ⚠ Avertissement

Une reformulation de la question sur les violences sexuelles lors de l'enquête 2017 a pu avoir un impact sur les résultats. Cependant, l'augmentation de ce type de violences constatée lors de l'enquête 2017 s'est poursuivie en 2018. Cela pourrait signifier qu'il s'agit d'une réelle augmentation du nombre de personnes déclarant avoir subi des violences sexuelles. Pour plus d'information, voir la partie « Méthodologie ».



**0,9%**  
de victimes parmi  
les 18 à 76 ans  
chaque année  
**ENTRE 2011  
ET 2017**

### 📊 Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage



Les victimations au sein du ménage correspondent aux violences physiques et/ou sexuelles commises par une personne vivant avec le répondant au moment de l'enquête. Entre 2011 et 2017, en moyenne 0,9% des personnes de 18 à 76 ans se sont déclarées victimes de violences au sein de leur ménage, soit 375 000 victimes<sup>53</sup> chaque année. Les violences au sein du ménage touchent principalement les jeunes femmes : 38% des victimes sont des femmes de moins de 40 ans.

Une baisse significative des violences physiques entre 2014 et 2015 a entraîné une diminution du nombre estimé de victimes de violences dans le ménage. En 2017, le nombre de victimes estimées a augmenté que ce soit pour les violences physiques ou sexuelles passant de 285 000 en 2016 à 408 000 en 2017. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre de victimes de violences physiques dans le ménage (hausse significative au seuil de 1%).

La majorité des victimes ont déclaré uniquement des violences physiques, 81% en moyenne entre 2011 et 2017 (soit 305 000 victimes par an). Les victimes évoquant uniquement des violences sexuelles représentent 7% de l'ensemble des victimes de 18 à 76 ans (soit 25 000 victimes chaque année). Un peu plus d'une victime sur 10 indique subir des violences à la fois physiques et sexuelles (12%), représentant 45 000 victimes. Notons que les violences sexuelles sont généralement associées à d'autres violences. En effet, près des deux tiers des victimes de violences sexuelles ont également enduré des violences physiques (64%). À l'inverse, près de 9 victimes de violences physiques sur 10 ont subi uniquement ce type de violence (87%).

## > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les femmes sont les principales victimes des violences au sein du ménage : en moyenne 1,1% des femmes et 0,6% des hommes en sont victimes chaque année, entre 2011 et 2017. Les deux tiers des victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage sont des femmes. Ces dernières sont d'autant plus victimes lorsqu'il est question des violences sexuelles, près de 9 victimes sur 10 sont des femmes (88%).

Près des trois cinquièmes des victimes de violences physiques ou sexuelles dans le ménage ont moins de 40 ans (59% des 18-39 ans) et leur taux de victimation s'élève à 1,3%. Les moins de 30 ans sont les plus exposés à ce type de violences : 1,4% des 18-29 ans.

### EN CHIFFRES

**66%**  
des victimes  
sont des femmes



**59%**  
des victimes sont des femmes  
de moins de 40 ans



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »,  
Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine  
victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage lors de  
la dernière année d'enquête.

[53] Chaque année, le nombre de victimes de violences au sein du ménage a 95% de chance d'être compris entre 343 000 et 408 000 (intervalle de confiance).

A contrario, les plus de 60 ans sont ceux qui déclarent le moins de violences dans le ménage, 0,3% des 60-76 ans. En outre, tous types de violences confondues, 38% des victimes sont des femmes de moins de 40 ans et plus d'un cinquième ont moins de 30 ans (21%). Que ce soit pour les femmes ou pour les hommes, les moins de 30 ans sont davantage victimes : 1,7% des femmes de 18 à 29 ans et 1% pour les hommes.

### **i** Informations

La suite de cette fiche concerne les violences dans le ménage subies au cours des deux années précédant l'enquête et présente des proportions moyennes sur la période allant de 2010/2011 à 2016/2017 (enquêtes 2012 à 2018).

### **> ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES VIOLENCES SUBIES**

L'une des principales particularités des violences dans le ménage est le caractère répétitif de ces violences notamment en raison de la proximité avec l'agresseur-euse. Près des trois cinquièmes des victimes ont subi de multiples violences au cours des deux ans précédant l'enquête (58% en moyenne entre 2010/2011 et 2016/2017). Les violences sont plus souvent réitérées pour les femmes. Cela concerne 60% des femmes victimes et 52% des hommes victimes.

Pour 45% des victimes dans le ménage, l'auteur-e est le-la conjoint-e de la victime. Cependant des différences sont à noter entre les femmes et les hommes selon la nature des faits subis. Parmi les hommes victimes de violences physiques, dans 49% des cas les

violences sont commises par le-la conjoint-e (44% parmi les femmes victimes). Concernant les violences sexuelles, l'auteur-e est le-la conjoint-e pour 49% des femmes victimes<sup>54</sup>.

### EN CHIFFRES



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-QNDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage lors des deux années précédant l'enquête.

### À NOTER

« ENVIRON UN TIERS des personnes ayant subi un viol par un individu vivant avec elles **N'EN ONT PARLÉ À PERSONNE.** »

La note de l'ONDRP n°11, 2017.

[54] L'effectif pour les hommes étant trop faible, nous ne pouvons pas calculer la part des hommes victimes de violences sexuelles dans le ménage pour lesquels l'auteur-e est le-la conjoint-e.

Lors des violences, des blessures physiques peuvent être occasionnées aux victimes, 42 % d'entre elles ont déclaré des blessures suite aux violences physiques et/ou sexuelles. Un peu moins de la moitié des femmes victimes ont précisé qu'elles avaient des blessures physiques (48%), à l'inverse les hommes victimes sont 30% à en avoir déclarées.

Concernant plus particulièrement les violences sexuelles, un peu plus de la moitié de ces victimes ont précisé qu'il s'agissait d'un viol ou d'une tentative de viol (52%). Plus exactement, 40% ont déclaré avoir subi un viol et 12% une tentative de viol. Lorsque la victime est une femme, 58% indiquent qu'il s'agit d'un viol ou une tentative de viol et pour plus de la moitié d'entre elles le conjoint en est l'auteur (56%).

## ➤ SUITES ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUBIES

Les enquêtes de victimation permettent, notamment pour ces violences particulières, de mettre en lumière la différence entre les violences déclarées et celles reportées à la police et à la gendarmerie. Seules 16% des victimes se déplacent dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie et moins de 10% de l'ensemble des victimes déposent plainte (9%).

Parmi les personnes qui se sont déplacées à la police et à la gendarmerie près des trois cinquièmes ont déposé plainte (58%) et 24% une main courante. Parmi ces dernières, les raisons de la main courante sont multiples: «porter plainte plus tard», les «graves conséquences de la plainte», dans le but «de faire changer les choses» ou encore «lancer un avertissement pour l'auteur» (plus de 7

victimes sur 10 pour chacune des raisons). Il est à noter que pour 32% des victimes ayant déposé une main courante, ces dernières ont fait ce type de déclaration sur les conseils de la police et de la gendarmerie.

La majorité des victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage ne se déplacent pas à la police ou à la gendarmerie (84%). Principalement, ces victimes ont préféré «trouver une autre solution» (7 victimes sur 10) ou pensent que «cela n'aurait servi à rien» (6 victimes sur 10). En outre, un peu plus d'un quart des victimes évoquent pour la première fois ces violences lors de l'enquête (26%). Les violences dans le ménage demeurent un sujet «tabou» qu'il est difficile d'évoquer.

Les professionnel-le-s de santé peuvent être un premier contact pour ces victimes. À la suite de ces violences, 18% ont été vues par un médecin ou ont passé au moins une nuit à l'hôpital. Parmi elles, pour 32% un certificat d'incapacité totale de travail (ITT)<sup>55</sup> d'une durée de 1 à 8 jours a été délivré par un médecin, et pour 12% l'ITT était de plus de 8 jours.

Les ami-e-s ou les proches sont souvent les personnes avec lesquelles les victimes parlent de ces violences (53%). Un peu plus d'une victime sur 10 a révélé ces faits à des services sociaux (12%) et 18% en ont parlé avec un psychiatre ou un psychologue. Seules 6% des victimes ont contacté un numéro vert et 6% ont rencontré des membres d'une association.

Ces violences ne sont pas sans conséquence dans la vie des victimes, un peu moins de la moitié ont fait état de dommages psychologiques plutôt ou très importants (46%). Par ailleurs, pour 37% d'entre elles, ces

[55] L'incapacité totale de travail ou ITT peut être délivrée par tout praticien et correspond, au sens pénal du terme, à la période durant laquelle l'individu n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes usuels de la vie courante que ce soit dans le cadre de la vie professionnelle ou non.



violences entraînent des perturbations dans leur vie quotidienne (comprenant le travail et les études). De plus, la moitié des victimes pensent que ces violences pourraient se reproduire.

## PARUS À L'ONDRP

### > Les interlocuteurs des victimes de viol,

*La note de l'ONDRP n°11, 2017*

### > Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles,

*La note de l'ONDRP n°12, 2017*

### > Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, ONDRP, Repères n°15,

*2011*

## Hors champ sur...

### ... les violences non déclarées

De nombreux enquêté.e.s ne souhaitent pas répondre aux questions portant sur les violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage : chaque année, en moyenne 17% des enquêté.e.s refusent de répondre, répondent ne pas savoir ou bien interrompent l'enquête.

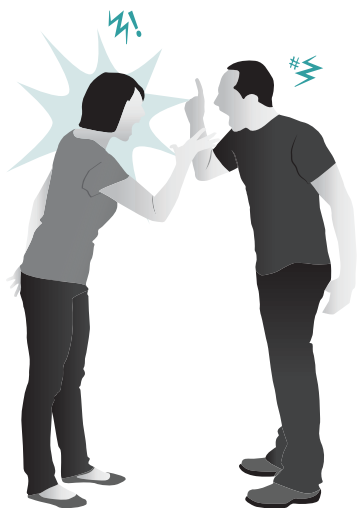
En raison du contexte particulier de l'enquête, faisant que l'auteur.e des faits peut être présent.e dans le logement au moment de l'enquête, une question dite de « rattrapage » des victimations dans le ménage est posée à la fin du questionnaire si l'enquêté.e n'a déclaré aucune violence. Cette question permet aux victimes qui n'auraient pas souhaité déclarer ces violences de le faire. Aucun détail n'est précisé sur les violences subies. Chaque année entre les enquêtes 2012 et 2018, en moyenne 0,8% des enquêté.e.s ont répondu avoir subi de telles violences mais ont préféré ne pas en parler, représentant ainsi 341 000 victimes. Il est à noter que pour la dernière enquête, le nombre de personnes répondant à cette question de rattrapage a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 238 000 en 2017 à 572 000 personnes en 2018 (soit de 0,5% à 1,3%).

n°16

## Les violences au sein du couple

### ⚠ Avertissement

La reformulation de la question sur les violences sexuelles pour l'enquête 2017 a pu avoir un impact sur les résultats. Cependant, l'augmentation de ces violences constatée lors de l'enquête 2017 (non visible sur le graphique ci-dessous en raison de la forte part des violences physiques) s'est poursuivie en 2018. Cela signifie qu'il pourrait s'agir d'une réelle augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles. Pour plus d'information, voir la partie « Méthodologie ».

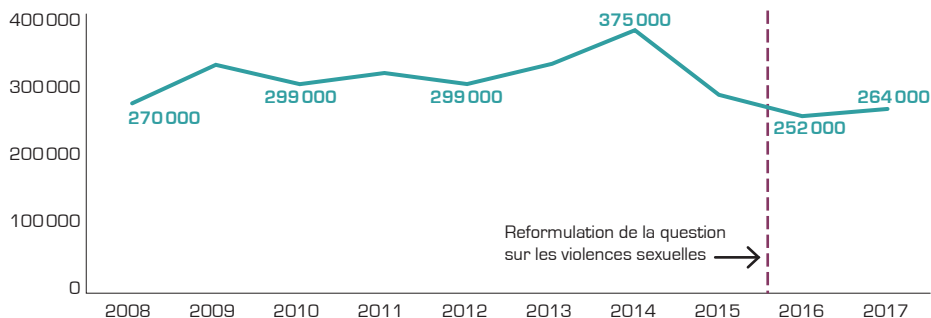


# 0,7%

de victimes parmi les 18 à 76 ans chaque année

### ENTRE 2011 ET 2017

**■** Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leurs conjoint·e·s ou ex-conjoint·e·s



Les violences au sein du couple<sup>56</sup> ne font pas l'objet d'un traitement d'une question unique dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité». L'indicateur sur ces violences est donc l'agrégat de plusieurs victimations concernant les personnes ayant entre 18 et 76 ans pour lesquelles l'auteur-e des faits est le-la conjoint-e ou l'ex-conjoint-e: les violences physiques hors ménage, les violences sexuelles hors ménage ainsi que les violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage.

Entre 2011 et 2017, en moyenne 0,7% des personnes de 18 à 76 ans se déclarent victimes de leur conjoint-e ou ex-conjoint-e, représentant 302 000 victimes<sup>57</sup> chaque année. Les femmes sont les premières concernées par ces violences. Elles représentent plus de 7 victimes sur 10. En moyenne, 219 000 femmes se déclarent victimes de leur conjoint-e ou ex-conjoint-e chaque année entre 2011 et 2017 (soit 1% des femmes).

Jusqu'en 2014, le nombre de personnes de 18 à 76 ans se déclarant victimes de leur conjoint-e était relativement stable. Entre 2014 et 2015, une baisse significative (au seuil de 10%) du nombre de ces victimes a été constatée, notamment celles victimes de violences physiques. En 2017, le nombre estimé de victimes de violences au sein du couple est de 264 000.

La plupart des victimes de leur conjoint-e ou ex-conjoint-e ont subi des violences uniquement physiques (77%). Une victime sur 10 a quant à elle déclaré des violences uniquement sexuelles de la part du-de la conjoint-e (11%). Des violences à la fois physiques et sexuelles ont été signalées par 12% des victimes.

## EN CHIFFRES

**72%**  
des victimes  
sont des femmes



**12%**  
des victimes ont subi des  
violences physiques et sexuelles



**56%**  
des victimes sont des femmes  
de moins de 50 ans



Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité»,  
Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ: Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine  
victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint-e ou  
ex-conjoint-e lors de la dernière année d'enquête.

## À NOTER

Les violences au sein du couple peuvent aussi être verbales, c'est pourquoi dans le cas d'injures sexistes « **DANS PRÈS D'UN QUART DES SITUATIONS D'INTERCONNAISSANCE PERSONNELLE, L'AUTEUR EST UN CONJOINT OU UN EX-CONJOINT DE LA VICTIME** »

ONDRP, *Grand Angle* n°47, 2018

[56] La notion de couple ou de conjoint-e est à prendre au sens large: mari ou femme, concubine, compagnon ou compagne, petite amie. Les ex-conjoint-e-s au moment de l'enquête pouvaient être les conjoint-e-s au moment des faits.

[57] Chaque année, le nombre de victimes de violences au sein du couple a 95% de chance d'être compris entre 274 000 et 330 000 (intervalle de confiance).

Notons que les violences sexuelles sont souvent combinées à des violences physiques : plus de la moitié des victimes de violences sexuelles (51 %) ont déclaré que ces dernières étaient accompagnées de violences physiques (14 % pour les violences physiques).

### > ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Comme mentionné *supra*, les femmes sont plus nombreuses à être exposées aux violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjointe ou ex-conjoint-e que les hommes. Entre 2011 et 2017, chaque année en moyenne 72 % des victimes sont des femmes. La proportion de victimes est plus importante chez les femmes que chez les hommes : 1 % des femmes sont victimes et 0,4 % des hommes.

Que ce soit des violences physiques ou sexuelles, les femmes sont plus exposées : plus des deux tiers des victimes de violences physiques sont des femmes (70 %) et plus de 9 victimes sur 10 pour les violences sexuelles (92 %).

Les violences au sein du couple touchent principalement les moins de 50 ans. Plus de 8 victimes sur 10 ont entre 18 et 49 ans (81 %). Les plus jeunes sont également concernés par les violences au sein du couple : 0,9 % des 18-29 ans en sont victimes. Cependant, la proportion de victimes la plus importante se retrouve pour les 30-39 ans : 1,1 % de victimes pour cette tranche d'âge.

Les femmes des mêmes âges sont plus nombreuses à être victimes de violences de la part de leur conjointe ou ex-conjoint-e : 1,4 % pour les 18-29 ans et les 30-39 ans. De plus, 56 % de l'ensemble des victimes sont des femmes de moins de 50 ans. Plus précisément, 22 % sont des femmes de 18 à 29 ans, 19 % de 30 à 39 ans et 15 % de 40 à 49 ans.

### i Informations

La suite de cette fiche concerne les violences au sein du couple subies au cours des deux années précédant l'enquête et présentent des taux moyen sur la période allant de 2010/2011 à 2016/2017.

### > ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES VIOLENCES SUBIES

Comme pour les violences dans le ménage, l'une des particularités des violences au sein du couple est la proximité avec l'auteur des violences : 7 victimes sur 10 vivent toujours avec l'auteur-e au moment de l'enquête. D'autre part, les victimes peuvent subir de multiples violences de la part de leur conjointe et/ou ex-conjoint-e. C'est le cas de près des trois cinquièmes des victimes (59 %) et elles sont plus souvent réitérées pour les femmes (60 % des femmes victimes) que pour les hommes (57 %).

#### EN CHIFFRES

14%  
des victimes déposent plainte



68%  
des victimes subissent des violences répétées



21%  
des victimes ont été vues par un médecin



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRAF-SSMSI, 2012-2018.  
Champ : Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjointe ou ex-conjointe lors des deux années précédant l'enquête.

Lorsque les hommes sont victimes de multiples violences de la part de leur conjoint·e et/ou ex-conjoint·e, c'est principalement pour des violences uniquement physiques [75%].

Pour les femmes, les multiples violences de la part de ces auteur·e-s concernent aussi les violences uniquement physiques (71%) cependant 31% subissent également des violences sexuelles multiples (dont 15% des violences uniquement sexuelles et 13% des violences physiques et sexuelles).

Lors des violences physiques ou sexuelles commises par le·la conjoint·e ou l'ex-conjoint·e, la moitié des victimes avaient déclaré des blessures physiques visibles ou invisibles suite à ces violences. Les femmes sont plus nombreuses à déclarer des blessures physiques : près de 6 femmes victimes sur 10 en ont déclaré [59%] contre 27% pour les hommes victimes.

Concernant plus particulièrement les violences sexuelles, près de 7 victimes sur 10 ont déclaré qu'il s'agissait d'un viol ou d'une tentative de viol [68%]. Plus précisément, 55% ont été victimes de viols et 13% d'une tentative de viol. Une victime de violences sexuelles sur 10 a déclaré avoir subi des attouchements [11%] et près d'un cinquième a précisé qu'il s'agissait d'une autre forme d'agression sexuelle de la part du·de la conjoint·e ou ex-conjoint·e [18%].

Lorsque les violences sexuelles étaient le fait d'un·e ex-conjoint·e, d'un·e conjoint·e n'habitant pas ou plus avec la victime au moment de l'enquête, pour 71% de ces victimes il s'agissait d'un viol ou d'une tentative de viol.

## ➤ SUITES ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUBIES

Un peu moins d'un quart des victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du·de la conjoint·e ou de l'ex-conjoint·e se déplacent à la police ou à la gendarmerie pour déclarer les faits [23%]. Parmi celles qui se sont déplacées auprès de ces autorités, 6 sur 10 ont déposé plainte, ce qui représente 14% de l'ensemble des victimes de violences au sein du couple.

Près d'un cinquième des femmes victimes déposent plainte [17%] et seuls 4% des hommes victimes font de même. En dehors du dépôt de plainte, les victimes peuvent signaler les faits en déclarant sur une main courante : 7% des victimes ont fait ce choix. Parmi celles ayant déposé une main courante, 34% ont précisé que le choix de ce mode de déposition reposait sur les conseils de la police ou de la gendarmerie.

En dehors de la police et de la gendarmerie, les victimes peuvent être en contact avec divers·e-s interlocuteur·rice-s, notamment les professionnel·le-s de santé. Un peu plus d'un cinquième des victimes ont été vues par un médecin, aux urgences ou en consultations [21%].

Pour un peu moins de la moitié d'entre elles [48%], le médecin leur a délivré un certificat d'incapacité de travail [ITT]<sup>58</sup>. Près d'un cinquième des victimes ont consulté un psychologue ou un psychiatre à la suite des faits de violences [19% entre les enquêtes 2015 et 2018<sup>59</sup>].

Indépendamment des démarches auprès des professionnel·le-s de santé, la plupart des victimes se confient à des proches ou des

[58] L'incapacité totale de travail ou ITT peut être délivrée par tout praticien et correspond, au sens pénal du terme, à la période durant laquelle l'individu n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes usuels de la vie courante que ce soit dans le cadre de la vie professionnelle ou non.

[59] Notons que pour les démarches des victimes, les informations concernant les victimes de violences physiques hors ménage ne sont disponibles que depuis l'enquête 2015.

ami·e·s (59% entre 2015 et 2018). Peu de victimes appellent un numéro vert ou encore ne rencontre une association d'aide aux victimes (7% en moyenne chaque année pour ces deux cas entre 2015 et 2018). Par ailleurs, près d'une victime sur 10 évoque ces violences avec des services sociaux (9% entre 2015 et 2018).

Ces violences ont des répercussions sur la vie des victimes, 45% évoquent des perturbations dans leur vie quotidienne et/ou dans leur travail ou leurs études. Les femmes sont les plus concernées par ces perturbations: plus de la moitié des femmes victimes (54%) et 23% des hommes.

### À NOTER

Il est à noter que **PEU DE VICTIMES DÉPOSENT PLAINTÉ** et peu parlent de ces violences que ce soit avec des services spécialisés ou bien à des proches.

Parmi les victimes de violences sexuelles hors ménage et celles victimes dans le ménage, **PRÈS D'UN TIERS ÉVOQUE POUR LA PREMIÈRE FOIS LES VIOLENCES COMMISES PAR LEUR CONJOINT·E OU EX-CONJOINT·E LORS DE L'ENQUÊTE (30%)**.

Proportionnellement, les hommes victimes sont ceux qui parlent le plus pour la première fois des violences lors de l'enquête – **43% – ET 16%** des femmes victimes.

### POUR EN SAVOIR +

- > **Les injures sexistes**, ONDRP, *Grand angle n°47, 2018*
- > **Étude croisée de certaines caractéristiques de la victime déclarée et de son conjoint**, ONDRP, *Repères n°31, 2016*
- > **Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint**, ONDRP, *Repères n°18, 2012*

# Chiffres clés



**Les violences physiques hors ménage**

**672 000**

VICTIMES EN 2017  
[1,3% des personnes de 14 ans et plus]

**EN AUGMENTATION**  
par rapport à l'année précédente



**Les violences sexuelles hors ménage**

**265 000**

VICTIMES EN 2017  
[0,3% des personnes de 18 à 76 ans]

**EN FORTE HAUSSE**  
par rapport à l'année précédente



**Les violences intra- ménages**

**375 000**

VICTIMES EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE de 18 à 76 ans entre 2011 et 2017.

[En moyenne 0,9% des personnes de 18 à 76 ans]



**Les violences conjugales**

**302 000**

VICTIMES EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE de 18 à 76 ans entre 2011 et 2017.

[En moyenne 0,7% des personnes de 18 à 76 ans]

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.

Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus pour les violences physiques hors ménage et personnes âgées de 18 à 76 ans pour les autres victimations présentées, résidant en France métropolitaine.

**38%** des violences physiques se déroulent **DANS LA RUE**

**24%** des violences physiques se déroulent sur **LE LIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES** de la victime

**7%** des violences physiques commises **AVEC UNE ARME BLANCHE**

**24%** des victimes **DÉPOSENT UNE PLAINTÉ**

**53%** des violences sexuelles hors ménage sont commises dans un **DOMICILE** (69% en cas de viol ou tentative).

**69%** des victimes **CONNAISSENT LEUR AGRESSEUR** (78% en cas de viol ou tentative).

**21%** n'en ont **PARLÉ À PERSONNE**.

**12%** **DÉPOSENT PLAINTÉ** (21% en cas de viol hors tentative).

**66%** des victimes sont **DES FEMMES**

Pour **45%** des victimes, l'auteur·e est **LE·LA CONJOINT·E**

**58%** des victimes ont subi des **VIOLENCES RÉPÉTÉES**

**9%** des victimes **DÉPOSENT PLAINTÉ**

**72%** des victimes sont **DES FEMMES**

**68%** des victimes subissent de multiples violences **PAR LE·LA CONJOINT·E ET/OU L'EX-CONJOINT·E**

**14%** des victimes **DÉPOSENT PLAINTÉ**

**21%** des victimes ont été **VUES PAR UN MÉDECIN**

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2016-2018

pour les violences physiques hors ménage et 2012-2018 pour les autres victimations.

Champ : Victimes âgées de 14 ans et plus pour les violences physiques hors ménage et victimes francophones (jusqu'à l'enquête 2016) âgées de 18 à 76 ans pour les autres victimations présentées, résidant en France métropolitaine.





03

Les perceptions de l'insécurité  
et l'observation de  
phénomènes de délinquance

**A**u-delà des questions portant sur certaines atteintes subies par les ménages et les individus (les violences et les vols), l'enquête « Cadre de vie et sécurité » consacre une partie de son questionnaire individuel au sentiment d'insécurité, aux préoccupations sociétales et à l'observation de phénomènes de délinquance. Ces trois aspects sont abordés dans cette partie du recueil.

Contrairement aux autres modules de victimation, les questions exploitées ici ne dépendent pas d'expériences individuelles passées de victimation et sont posées à toutes les personnes interrogées au cours de l'enquête. Les résultats exprimés sont donc représentatifs de l'ensemble de la population âgée de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine pour l'année 2018 pour le sentiment d'insécurité et les préoccupations sociétales, et sur les douze derniers mois pour l'observation de phénomènes de délinquance.

Deux questions sur l'insécurité ressentie au cours de l'année sont adressées aux personnes interrogées, l'une sur la fréquence du sentiment d'insécurité ressenti au domicile et l'autre, sur la fréquence du sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village de résidence. Les réponses à ces questions laissent entrevoir une évolution parallèle de ces deux indicateurs avec, toutefois, une insécurité ressentie toujours plus importante à l'extérieur qu'au domicile. Ces questions sur l'insécurité ressentie ont un caractère subjectif par définition et les réponses fournies doivent être interprétées en prenant en considération cette subjectivité.

Les personnes interrogées sont également invitées à s'exprimer sur les problèmes de société considérés comme les plus préoccupants pour la société actuelle parmi un ensemble de choix possibles allant des problèmes environnementaux au terrorisme.

Enfin, les personnes sont interrogées sur différents phénomènes de délinquance dont elles ont pu être témoins au cours des douze mois précédant l'enquête dans leur quartier ou leur village, tels que la consommation exagérée d'alcool, la consommation ou le trafic de stupéfiants, etc.

Cette partie présente les derniers chiffres issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sur les thèmes évoqués ci-dessus. Toutefois, peut-être plus encore que les atteintes directes, les questions de perception et de sentiment d'insécurité sont des questions complexes et soumises à la subjectivité qui ne peuvent être entièrement appréhendées au travers des chiffres qui sont présentés dans ce recueil. Afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à ces indicateurs « bruts », nous invitons les lecteurs et lectrices à prendre connaissance des publications de l'ONDRP sur ces différents sujets offrant ainsi des clés de lecture et de compréhension plus fines sur ces problématiques.

## N°17

# Le sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village

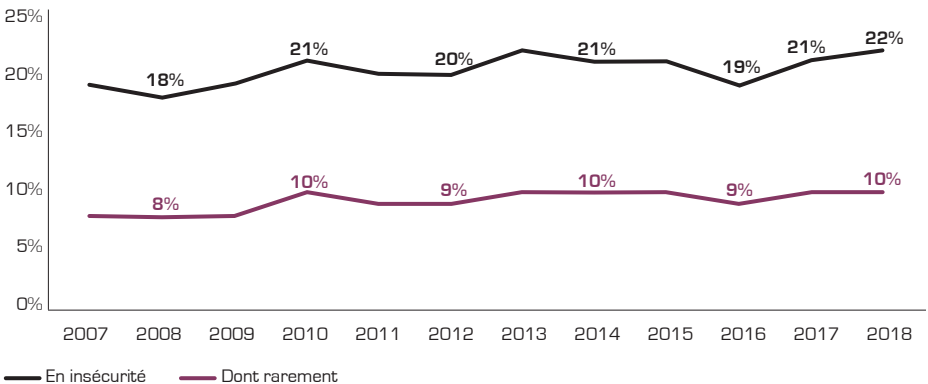
## 22%

des personnes de 14 ans et plus déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village  
**EN 2018**



En 2018, environ 22% des personnes âgées de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village, ce qui représente plus de 11,5 millions d'individus. Ce phénomène connaît une tendance à la hausse significative entre 2017 et 2018 (+1 point). Les femmes se sentent davantage en insécurité que les hommes, notamment celles âgées de 18 à 29 ans.

 Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village



Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2018, environ 22% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, dont 3% « souvent », 9% « de temps en temps », et 10% « rarement ». Au total, ce sont plus de 11,5 millions de personnes qui éprouvent de l'insécurité dans ce contexte. Cette proportion connaît une augmentation significative par rapport à 2017 (+1 point). Toutefois, sur la période 2016-2018, la part moyenne de personnes se déclarant en insécurité reste similaire à celle observée en 2013-2015 (21%).

### > L'INSÉCURITÉ RESENTIE EN FONCTION DU QUARTIER

La part des individus qui déclarent éprouver de l'insécurité dans leur quartier ou leur village diffère selon la taille de l'unité urbaine de résidence. En effet, elle est d'autant plus élevée que l'unité urbaine est peuplée : en 2018, environ 31% des individus habitant en agglomération parisienne déclarent ressentir de l'insécurité, et 28% de ceux résidant dans les

unités urbaines de 100 000 habitants et plus (contre 22% en moyenne). Au contraire, cette part est plus faible dans les unités urbaines de moins de 20 000 habitants et les communes rurales (respectivement 17% et 11%).

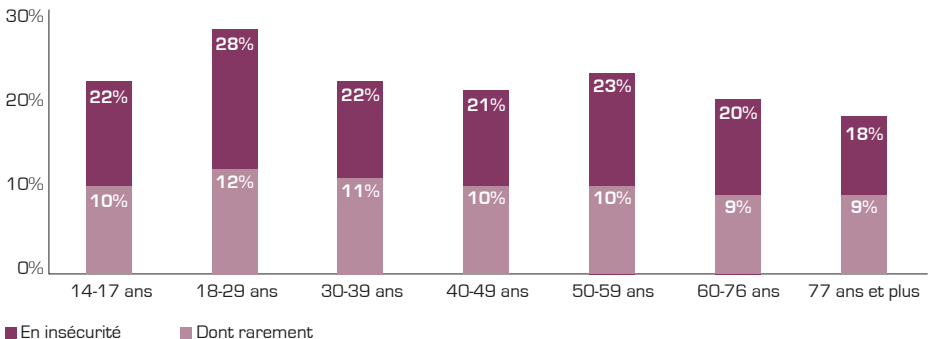
Lorsque les individus estiment que leur quartier ou leur village est concerné par des problèmes de délinquance, 50% d'entre eux déclarent

#### À NOTER

Selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » conduite par l'IAU-ÎdF, en 2017, **ENVIRON 20% DES FRANCILIEN·NE·S** déclarent avoir peur d'être seuls le soir dans leur quartier. Il s'agit du « **PLUS BAS NIVEAU DEPUIS LE DÉBUT DE LA MESURE DE CET INDICATEUR** » en 2001.

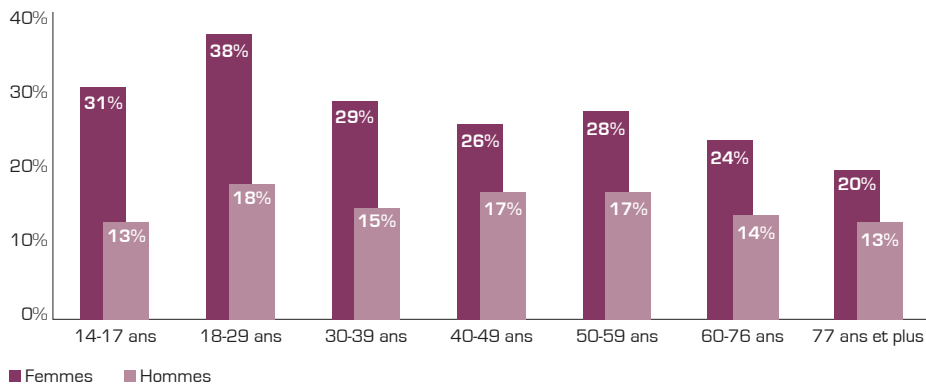
Les différences de résultats avec l'enquête CVS peuvent être dues à l'opérationnalisation des questions et des modalités de réponse.

### ■ Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, selon l'âge



Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

## ■ Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village, selon le sexe et l'âge



■ Femmes ■ Hommes

Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

y éprouver de l'insécurité (contre 13% parmi ceux qui estiment que leur lieu de résidence n'est pas concerné par ces problèmes). Plus particulièrement, lorsqu'ils estiment que la délinquance est le principal problème de leur quartier ou de leur village, 60% d'entre eux s'y sentent en insécurité.

De manière générale, quand les individus estiment que leur quartier ou leur village n'est pas agréable à vivre, 52% d'entre eux déclarent s'y sentir en insécurité (contre 20% parmi ceux qui considèrent que celui-ci est agréable).

Le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village semble également avoir un lien avec les déplacements des individus interrogés. En effet, parmi ceux qui éprouvent de l'insécurité dans ce contexte, 44% déclarent renoncer à sortir seuls de chez eux pour des raisons de sécurité (contre 10% de ceux qui ne se sentent « jamais » en insécurité).

## > L'INSÉCURITÉ RESENTIE EN FONCTION DU SEXE ET DE L'ÂGE

Les femmes se sentent davantage en insécurité dans leur quartier ou leur village que les hommes. En 2018, 28% d'entre elles déclarent éprouver de l'insécurité dans ce contexte, dont 4% « souvent », 11% « de temps en temps », et 13% « rarement ».

### EN CHIFFRES

28%

des femmes déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village



16%

des hommes déclarent ressentir de l'insécurité dans ce cadre



Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Au contraire, 16 % des hommes déclarent se sentir en insécurité, dont 2 % « souvent », 6 % « de temps en temps », et 8 % « rarement ». La part des femmes éprouvant de l'insécurité augmente de manière significative entre 2017 et 2018 (+ 2 points), tandis que celle des hommes reste stable.

De plus, le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village décroît en fonction de l'âge. En 2018, ce sont les personnes âgées de 18 à 29 ans qui se sentent le plus souvent en insécurité (28 %, contre 22 % en moyenne). Au contraire, les personnes âgées de 77 ans et plus sont celles qui éprouvent de l'insécurité le moins souvent (18 %).

Les résultats sont similaires pour les femmes comme pour les hommes. En effet, le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village concerne 38 % des femmes âgées de 18 à 29 ans, et 20 % de celles âgées de 77 ans et plus (contre 28 % en moyenne).

Concernant l'insécurité éprouvée par les hommes, les écarts entre les âges sont moins marqués. Près de 18 % des hommes ayant entre 18 et 29 ans déclarent se sentir en insécurité, tandis que ce ressenti concerne 13 % de ceux âgés de 77 ans et plus (contre 16 % en moyenne).

Quelle que soit la classe d'âge considérée, il convient de noter que les femmes éprouvent systématiquement plus d'insécurité que les hommes, l'écart étant particulièrement marqué parmi les 18-29 ans (20 points).

## À NOTER

Selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » conduite par l'IAU-IdF, en 2017, **PRÈS D'UN TIERS DES FRANCILIENNES** déclarent avoir peur d'être seules le soir dans leur quartier (32 %, contre 7 % des Franciliens). Plus particulièrement, **ENVIRON 5 % D'ENTRE ELLES** déclarent avoir trop peur pour sortir seules le soir dans leur quartier.

Les différences de résultats avec l'enquête CVS peuvent être dues à l'opérationnalisation des questions et des modalités de réponse.

## PARUS À L'ONDRP

- > **Le sentiment d'insécurité dans les transports en commun : Situations anxiogènes et stratégies d'évitement,** *ONDRP, Grand Angle, n°46, 2018.*
- > **Le projet *Margin* : Analyser les perceptions de l'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe,** *ONDRP, Grand Angle, n°45, 2017.*
- > **Des niveaux de violence et un sentiment d'insécurité hétérogènes selon le lieu de résidence,** *La note de l'ONDRP, n°4, 2016.*
- > **Renoncer à sortir seul-e de chez soi : Un comportement d'évitement touchant 17 % de la population,** *La note de l'ONDRP, n°25, 2018*

## N°18

## Le sentiment d'insécurité ressenti au domicile

# 17%

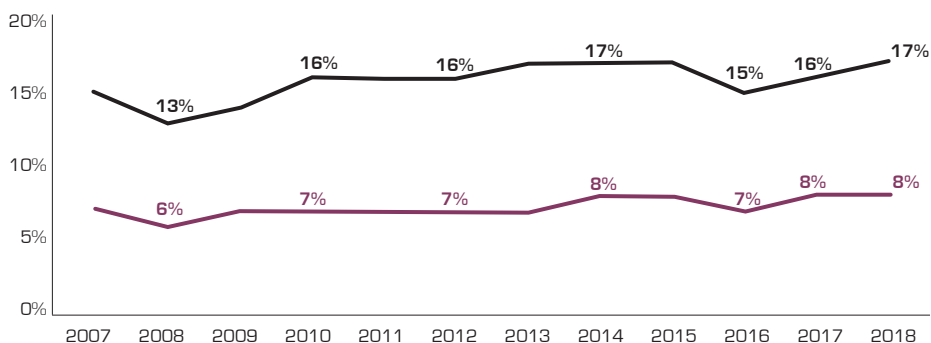
des personnes de 14 ans et plus déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile

### EN 2018



En 2018, environ 17% des personnes âgées de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine déclarent éprouver de l'insécurité à leur domicile, soit plus de 8,7 millions d'individus. Ce phénomène connaît une tendance à la hausse significative par rapport à l'année précédente (+ 1 point). Les femmes se sentent davantage en insécurité que les hommes, quelle que soit la classe d'âge considérée.

Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité à leur domicile



— En insécurité — Dont rarement

Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2007-2018.  
Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2018, environ 17% des personnes de 14 ans et plus déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile, dont 2% « souvent », 6% « de temps en temps », et 8% « rarement ». Ainsi, ce sont plus de 8,7 millions de personnes qui éprouvent de l'insécurité chez elles. Cette proportion est en hausse significative par rapport à l'année précédente (+ 1 point). Sur la période 2016-2018, la part moyenne de personnes se déclarant en insécurité reste toutefois inférieure à celle observée les années précédentes (16%, contre 17% en 2013-2015).

### > L'INSÉCURITÉ RESENTIE EN FONCTION DU DOMICILE

Contrairement à l'insécurité ressentie dans le quartier, le sentiment d'insécurité au domicile varie peu selon la taille de l'unité urbaine de résidence: oscillant autour de 17%, il atteint son niveau le plus élevé dans les unités urbaines de 100 000 habitants et plus (18%), et le plus bas dans les communes rurales (15%).

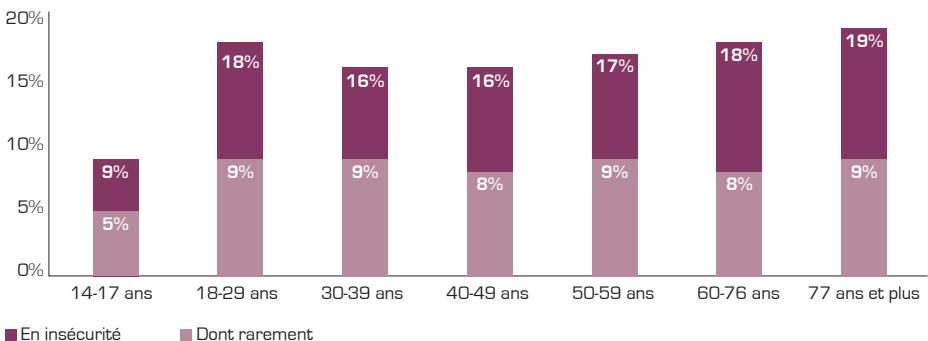
Néanmoins, ce ressenti semble plus important lorsque des individus se réunissent près du domicile, ou à l'intérieur de celui-ci lorsqu'il s'agit d'un immeuble. En effet, parmi les personnes qui estiment que des individus se réunissent trop souvent aux abords de leur domicile, 28% déclarent s'y sentir en insécurité (contre 15% de celles qui ne sont pas concernées). Ce ressenti concerne davantage les personnes qui habitent dans une maison, un pavillon, ou une ferme, et qui estiment que des individus

#### À NOTER

Selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » conduite par l'IAU-ÎdF, en 2017, **ENVIRON 8% DES FRANÇAIS · NE · S** déclarent **SE SENTIR EN INSÉCURITÉ À LEUR DOMICILE**.

Les différences de résultats avec l'enquête CVS peuvent être dues à l'opérationnalisation des questions et des modalités de réponse.

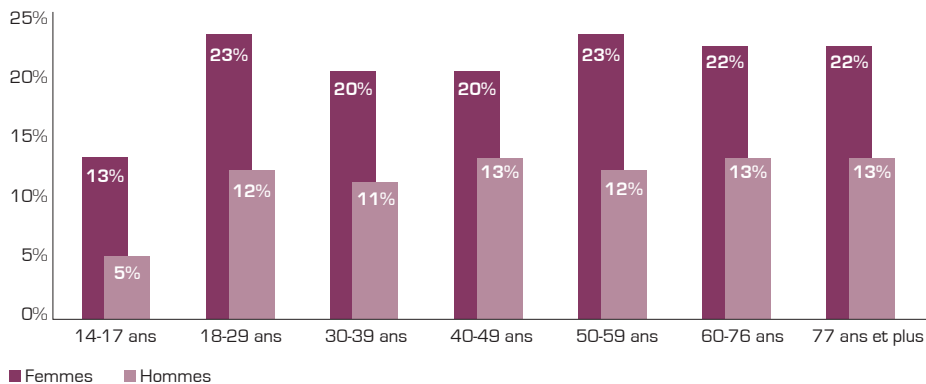
### ■ ■ ■ Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité à leur domicile, selon l'âge



Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».



## ■ Proportion de personnes déclarant se sentir en insécurité à leur domicile, selon le sexe et l'âge



■ Femmes ■ Hommes

Insécurité ressentie « souvent », « de temps en temps », ou « rarement ».

Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

se réunissent trop souvent à ses abords (32%, contre 26% de celles habitant dans un immeuble et qui sont concernées).

De plus, parmi les personnes qui estiment que des individus se réunissent trop souvent dans les parties communes ou l'entrée de leur immeuble, 30% déclarent éprouver de l'insécurité à leur domicile (contre 13% de celles qui ne sont pas confrontées à ce phénomène).

Enfin, l'insécurité ressentie au domicile apparaît plus ou moins élevée selon l'état de l'immeuble. Lorsque les personnes estiment que les caves ou les celliers de leur immeuble ne sont pas sûrs, ou sont condamnés, 28% déclarent se sentir en insécurité à leur domicile (contre 13% de celles qui estiment que ces annexes sont sûres). Quand les personnes déclarent que les parties communes ou l'équipement intérieur de leur immeuble sont en mauvais état, un quart d'entre elles éprouvent de l'insécurité à

leur domicile (25%, contre 12% de celles dont l'intérieur de l'immeuble n'est pas concerné).

### > L'INSÉCURITÉ RESENTIE EN FONCTION DU SEXE ET DE L'ÂGE

De même que pour l'insécurité éprouvée dans le quartier ou le village, les femmes se sentent davantage en insécurité à leur domicile que

#### À NOTER

Selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » conduite par l'IAU-ÎdF, en 2017, environ **11% DES FRANCILIENNES** déclarent se sentir en **INSÉCURITÉ À LEUR DOMICILE (CONTRE 4% DES FRANCILIENS)**.

Les différences de résultats avec l'enquête CVS peuvent être dues à l'opérationnalisation des questions et des modalités de réponse.

les hommes. En 2018, 21% d'entre elles déclarent y éprouver de l'insécurité, dont 3% «souvent», 8% «de temps en temps», et 10% «rarement». Ce phénomène concerne 12% des hommes, dont 1% «souvent», 4% «de temps en temps», et 7% «rarement». La part des femmes éprouvant de l'insécurité augmente de manière significative entre 2017 et 2018 [+1 point]. Celle des hommes augmente également [+1 point], mais de manière non-significative.

Le sentiment d'insécurité au domicile évolue aussi en fonction de l'âge. Il est au plus bas chez les personnes âgées de 14 à 17 ans : environ 9% d'entre elles déclarent ressentir de l'insécurité à leur domicile.

Cette proportion atteint 18% parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans, diminue parmi celles âgées de 30 à 49 ans, puis augmente progressivement à partir de 50 ans.

Les résultats sont similaires pour les femmes comme pour les hommes. Ce sont les mineur-e-s qui éprouvent le moins d'insécurité à leur domicile : ce ressenti concerne 13% des filles âgées de 14 à 17 ans (contre 21% parmi l'ensemble des femmes); et 5% des garçons du même âge (contre 12% chez l'ensemble des hommes).

Quelle que soit la classe d'âge considérée, les femmes ressentent plus d'insécurité à leur domicile que les hommes, avec un écart d'autant plus marqué parmi les 18-29 ans et les 50-59 ans [11 points].

## EN CHIFFRES

**21%**  
des femmes déclarent  
ressentir de l'insécurité  
à leur domicile



**12%**  
des hommes déclarent  
ressentir de l'insécurité  
dans ce cadre



Insécurité ressentie «souvent», «de temps en temps», ou «rarement».

Source: Enquête «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes âgées de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

## PARUS À L'ONDRP

- > **Le sentiment d'insécurité dans les transports en commun : Situations anxiogènes et stratégies d'évitement,** *ONDRP, Grand Angle, n°46, 2018.*
- > **Le projet *Margin* : Analyser les perceptions de l'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe,** *ONDRP, Grand Angle, n°45, 2017.*
- > **Des niveaux de violence et un sentiment d'insécurité hétérogènes selon le lieu de résidence,** *La note de l'ONDRP, n°4, 2016.*
- > **Renoncer à sortir seul·e de chez soi : Un comportement d'évitement touchant 17% de la population,** *La note de l'ONDRP, n°25, 2018*

## N°19

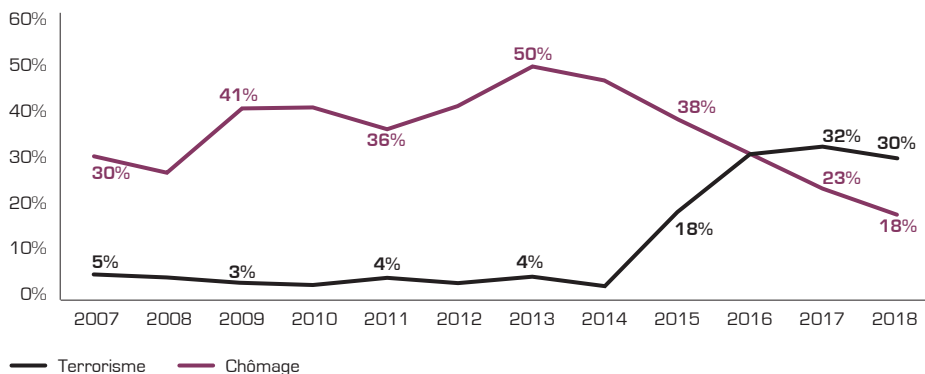
## Les préoccupations majeures en France

Les actes terroristes perpétrés en France en 2015 ont profondément modifié le classement des préoccupations sociales des personnes de 14 ans et plus résidant en France, exprimées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Quasiment insignifiante avant les attentats de 2015, la préoccupation pour le terrorisme est depuis, la préoccupation principale des personnes de 14 ans et plus, devançant le chômage et la précarité de l'emploi, la pauvreté, la santé, la délinquance, l'environnement, le racisme et les discriminations ou encore la sécurité routière.



### Les deux principales sources de préoccupations



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2018, on estime à un peu plus de 15 millions le nombre de personnes âgées de 14 ans et plus ayant cité le terrorisme et les attentats comme le problème le plus préoccupant pour la société française actuelle. Cette estimation représente près de 30 % de l'ensemble des personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Après trois années de hausses consécutives, la part des personnes se disant avant tout préoccupées par le terrorisme connaît en 2018 une baisse significative de 2 points. En effet, en 2017, le terrorisme était la principale source d'inquiétude pour 32 % des personnes résidant en France métropolitaine. La part constatée en 2018 reste cependant supérieure de 12 points à celle observée en 2015, et de 27 points comparée à celle de 2014.

### ➤ LE TERRORISME, PRINCIPALE SOURCE DE PRÉOCCUPATION EN 2018

Alors que le chômage était la préoccupation majeure des personnes de 14 ans et plus vivant en France métropolitaine depuis plusieurs années, le terrorisme est devenu, à partir de 2016, la première source de préoccupation de celles-ci. En effet, cette même année, 31 % estimaient que le terrorisme était le problème le plus préoccupant, tandis qu'une proportion identique de personnes déclarait être avant tout préoccupée par le chômage. En 2017, la préoccupation pour le terrorisme devenait la première source d'inquiétude pour les Français, le chômage ne préoccupant plus que 23 % des personnes de 14 ans et plus. En 2018, malgré une baisse de deux points par rapport à l'année précédente, la proportion de personnes préoccupées par le

terrorisme et les attentats reste la principale préoccupation des personnes de 14 ans et plus (30 %). Par un effet de balancier, le chômage est ainsi devenu la deuxième source de préoccupation des Français. Un peu moins d'une personne sur cinq cite le chômage comme étant le problème le plus préoccupant pour la société actuelle (18 %). Notons qu'en 2014, la situation était inverse puisque près d'une personne sur deux confiait être préoccupée par le chômage et la précarité de l'emploi (47 %), tandis que seuls 3 % de la population estimaient que le terrorisme était le phénomène à traiter en priorité.

#### À NOTER

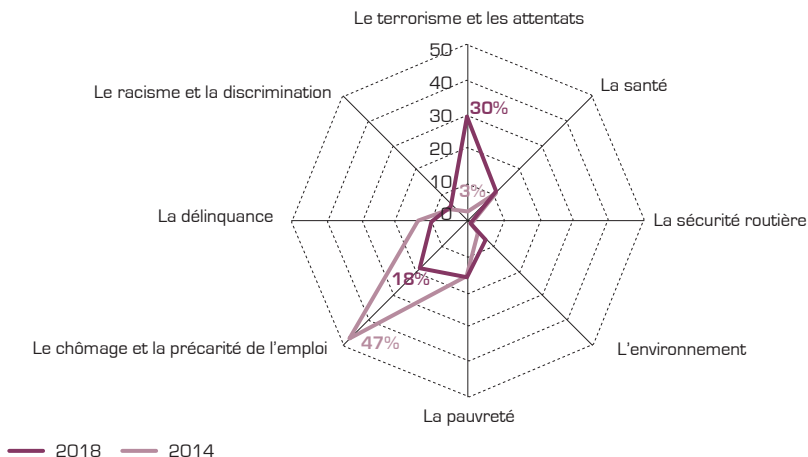
Le chômage reste une préoccupation majeure pour les français. **L'ÉTUDE DU BAROMÈTRE IRSN<sup>60</sup>** met en évidence un lien entre la préoccupation exprimée par les français au sujet du chômage et l'évolution du taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) moyen observé. Le repli de cette préoccupation pourrait donc être, au moins en partie, attribuable à la baisse effective des indicateurs du chômage.

Par ailleurs, **L'ENQUÊTE WHAT WORRIES THE WORLD<sup>61</sup> (IPSOS / SOPRA) MENÉE EN 2018** révèle quant à elle que la pauvreté et les inégalités sociales deviennent les premières sources d'inquiétude des français (39 %), devant le chômage (36 %) et le terrorisme (36 %). Alors que le chômage était depuis plusieurs années, la principale source de préoccupation, le terrorisme ainsi que la pauvreté et les inégalités sont devenus plus préoccupants pour les français.

[60] <http://barometre.irsn.fr/barometre2017/#page=1> [p.8]. Étude réalisée entre le 23 novembre et le 12 décembre 2016 au domicile de 1 025 personnes majeures, représentatives de la structure générale de la population française.

[61] [https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-06/what\\_worries\\_the\\_world\\_-\\_france\\_-\\_mai\\_2018.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-06/what_worries_the_world_-_france_-_mai_2018.pdf) [p.10]. Enquête conduite entre le 22 juin et le 6 juillet 2018 dans 28 pays, auprès de 19 743 personnes représentatives des populations nationales de chaque pays. Enquête passée parmi les 18-64 ans pour le Canada, Israël et les États-Unis et parmi les 16-64 ans pour les autres pays. L'échantillon français se compose de 1 000 personnes âgées de 16 à 64 ans interrogées chaque mois.

## Évolutions des différentes sources de préoccupation



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Le chômage semble, dès lors, moins inquiéter les Français. On constate cependant qu'ils se déclarent au fil du temps également moins préoccupés par la délinquance. Un peu moins de 14% confiaient être préoccupés par celle-ci en 2014 contre 10% en 2018.

en 2017, contre 33% en 2016, et un peu moins de 20% en 2015. Entre 2007 et 2014, un peu moins de 4% des femmes estimaient que le terrorisme était le problème le plus préoccupant. Parmi les hommes du même âge, 27% considèrent le terrorisme comme le principal problème dans la société française en 2018.

### > LES PRÉOCCUPATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES

En 2016, seules les femmes jugeaient le terrorisme comme étant leur principale source de préoccupation. Les résultats de l'enquête de 2017 avaient ensuite révélé que les hommes déclaraient être également davantage préoccupés par le terrorisme que par d'autres problèmes de société. Cette tendance semble se confirmer en 2018.

Près d'une femme âgée de 14 ans ou plus sur trois cite le terrorisme comme le problème actuel le plus préoccupant en France (32%). Ce sentiment était partagé par 35% d'entre elles

#### EN CHIFFRES

**16%**  
des femmes préoccupées  
par le chômage



**20%**  
des hommes préoccupés  
par le chômage



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Comparée à 2017, cette proportion est en diminution de 2 points (29%), mais reste supérieure de près de 10 points comparée à 2015 (17%). Entre 2007 et 2014, la préoccupation pour le terrorisme ne concernait en moyenne que 3% des hommes.

Par ailleurs, environ 16% des femmes estiment que le chômage est le problème le plus préoccupant pour la société. Cette opinion était partagée par 21% d'entre elles en 2017, et 28% en 2016. Les hommes qui se disaient être préoccupés par le chômage en 2016 (34%), n'étaient plus que 26% à partager cet avis en 2017. Le chômage ne préoccupe en 2018 plus qu'un homme sur cinq (20%).

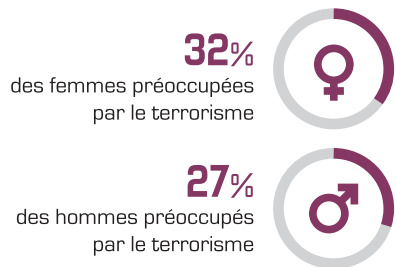
## > LA PRÉOCCUPATION POUR LE TERRORISME

De manière générale, la préoccupation pour le terrorisme a tendance à diminuer avec l'âge. Parmi les personnes âgées de 14 à 17 ans, 39% déclarent être préoccupées par le terrorisme et les attentats en 2018. Cette part s'élève à 31% chez les 18-49 ans et à 27% chez les individus de 50 ans et plus. En 2018, près de quatre mineures âgées entre 14 et 17 ans sur dix citent le terrorisme comme

étant le problème le plus préoccupant pour la société (38%). Parmi les garçons de la même catégorie d'âge, 39% partagent cet avis.

Environ 34% des femmes ayant entre 18 et 49 ans ont cité le terrorisme et les attentats comme le problème actuel le plus inquiétant, contre 27% chez leurs homologues masculins. Enfin, 28% des femmes âgées de 50 ans et plus confient que le terrorisme et les attentats sont pour elles, les phénomènes les plus préoccupants pour la société tandis que chez les hommes de cette même catégorie d'âge, cela ne concerne qu'une personne sur quatre (25%).

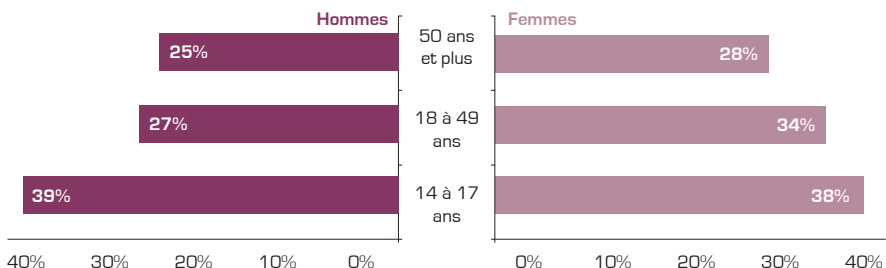
### EN CHIFFRES



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

## La préoccupation pour le terrorisme selon le sexe et l'âge du répondant



Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.

Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

## N°20

## Les phénomènes observés dans le quartier

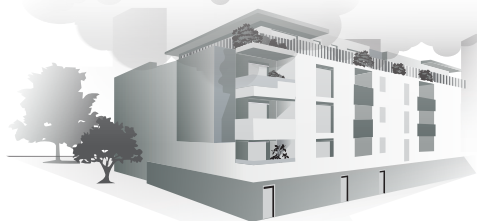
# 33%

des personnes de 14 ans et plus ont

**OBSERVÉ AU MOINS**

**UN PHÉNOMÈNE**

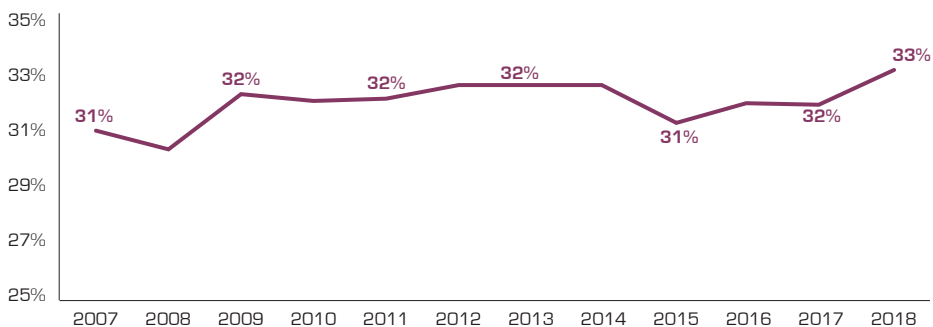
**DE DÉLINQUANCE** dans leur quartier



L'enquête CVS permet d'évaluer la part de la population qui déclare avoir observé certains phénomènes dans leur quartier, tels que la consommation exagérée d'alcool, la consommation ou le trafic de drogue, les trafics divers, la prostitution ou toute autre forme de délinquance. En 2018, une personne sur trois a déclaré qu'il lui est arrivé d'observer souvent ou de temps en temps dans son quartier ou son village, l'un de ces phénomènes au cours des 12 derniers mois. Cependant le fait d'observer ce type de phénomènes varie selon le lieu de résidence. Seules 19% des personnes vivant en commune rurale ont dit avoir observé au moins l'un de ces phénomènes contre 49% chez les individus résidant en agglomération parisienne.



**Proportion de personnes ayant observé au moins l'un des phénomènes dans le quartier ou le village**



Avoir observé souvent ou de temps en temps dans son quartier au moins l'un des phénomènes énoncés dans CVS au cours des 12 derniers mois

Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2018, un tiers des personnes âgées de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur est arrivé d'observer souvent ou de temps en temps au sein de leur quartier, au moins l'un des phénomènes de délinquance abordés dans l'enquête CVS au cours des 12 derniers mois. Cela représente en effectifs estimés près de 17,2 millions de personnes. Cette part augmente significativement d'un point par rapport à celle constatée en 2017, année durant laquelle 32% déclaraient avoir observé dans leur quartier, soit des phénomènes de consommation ou de trafic de drogue, de consommation exagérée d'alcool, des trafics autre que de stupéfiants, de la prostitution ou toutes autres formes de délinquance (16,5 millions de personnes).

### ➤ LES PHÉNOMÈNES OBSERVÉS

La consommation excessive d'alcool reste le phénomène le plus souvent observé au sein du quartier ou du village de résidence. En effet, en 2018, plus d'une personne sur cinq déclare avoir observé souvent ou de temps en temps ce type de phénomène au cours des 12 derniers mois (22%). Parmi elles, 80% disent que des consommateurs laissent des déchets après leurs passages tels que des canettes, des bouteilles ou encore des tessons de bouteille. 30% avouent avoir été témoins d'agressions ou de bagarres ayant pour origine une consommation excessive d'alcool. Enfin 21% confient avoir été témoins de destructions ou de dégradations commises par des individus vraisemblablement ivres.

La consommation ou le trafic de drogue sont des phénomènes également couramment observés au sein de l'environnement proche du logement. On estime à 18% la part de la population qui déclare avoir observé souvent ou de temps en temps, au cours de l'année écoulée

de tels phénomènes dans leur quartier. Parmi elles, 75% déclarent avoir été témoins de consommation, 57% disent avoir remarqué la présence d'individus qui vendaient de la drogue tandis qu'un tiers d'entre elles ont constaté des déchets du type seringues ou autre matériel destiné à la consommation de drogue.

Un peu moins de 3% des personnes de 14 ans et plus ont dit avoir observé de la prostitution dans leur village ou leur quartier, tandis que 2% ont confié avoir été témoins d'autres trafics tels que le recel de voitures ou de deux-roues, de pièces de voiture, de matériel électronique ou de tout autre trafic en dehors de celui de stupéfiants.

Enfin 3% déclarent avoir constaté d'autres formes de délinquance (il peut s'agir par exemple de destructions ou de dégradations de biens, qu'ils soient publics ou privés, avoir été témoin d'agression, de vol, d'altercation ou de règlement de compte, de délit routier, etc.).

### EN CHIFFRES

**22%** ont observé souvent ou de temps en temps des phénomènes de consommation exagérée d'alcool dans leur quartier



**18%** ont observé souvent ou de temps en temps des phénomènes de consommation ou de trafic de drogue dans leur quartier



**3%** ont observé souvent ou de temps en temps de la prostitution dans leur quartier



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDAP-SSMSI, 2018.

Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.



## > LE TAUX D'OBSERVATION VARIE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

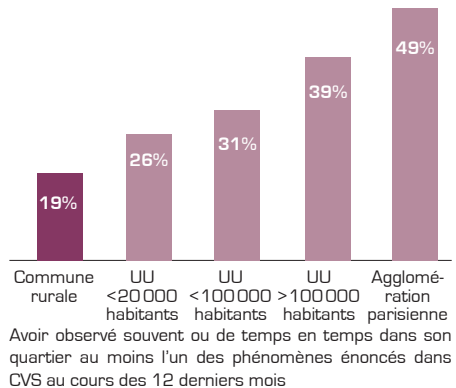
La part des personnes qui déclarent observer au sein de leur quartier ou village, au moins l'un des phénomènes de délinquance cité précédemment diffère selon leur lieu d'habitation. En effet, une personne sur cinq vivant en commune rurale déclare avoir observé au cours des 12 derniers mois dans son quartier au moins l'un des phénomènes évoqués dans l'enquête CVS et ce de manière régulière [souvent ou de temps en temps] tandis que cela concerne près d'un quart des individus résidant au sein d'une unité urbaine<sup>62</sup> de moins de 20 000 habitants. Cette part s'élève à 31 % parmi les personnes vivant dans une unité urbaine comportant entre 20 000 et 99 999 habitants, tandis que cela concerne 39 % des résidents d'unités urbaines de 100 000 habitants et plus. Enfin près de la moitié des personnes vivant en agglomération parisienne ont dit qu'il leur est déjà arrivé d'observer, au sein de leur quartier, au moins l'un des phénomènes de délinquance abordés au cours des 12 derniers mois [49 %].

## > L'OBSERVATION DE CERTAINS PHÉNOMÈNES NUIT-ELLE À L'OPINION QUE L'ON A DE SON QUARTIER ?

Le fait d'observer souvent ou de temps en temps au sein de son quartier (ou son village) certains phénomènes tels que du trafic ou de la consommation de drogue, de la consommation exagérée d'alcool, de la prostitution ou toutes autres formes de délinquance, peut avoir une influence plus ou moins négative sur l'opinion que l'on peut avoir de celui-ci. Parmi les personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine, 85 % affirment que leur quartier est sûr. Cependant lorsqu'elles

déclarent avoir observé l'un des phénomènes de délinquance abordés dans l'enquête, cette part apparaît moins élevée [73 % contre 91 % parmi les personnes qui disent n'avoir observé aucun de ces phénomènes].

### ■ Proportion de personnes ayant observé au moins l'un des phénomènes évoqués selon le lieu de résidence



Source: Enquête « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2018.  
Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

### À NOTER

En cumulant les résultats des enquêtes CVS menées entre 2009 à 2014, on constate **QUE 52 % DES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS** qui ont dit avoir observé **DES PHÉNOMÈNES DE DROGUE DANS LEUR QUARTIER ESTIMENT EN ÊTRE GÊNÉES** ou très gênées. Cette proportion est de **46 %** parmi les personnes qui ont déclaré avoir observé des problèmes liés à une consommation excessive d'alcool.

*La note de l'ONDRP n°1 et 2*

[62] L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire au moins 2 000 habitants dans laquelle deux habitations sont séparées par moins de 200 mètres, c'est ce qu'on appelle la zone de bâti. Chacune de ces communes doit recenser plus de la moitié de sa population dans cette zone. (Insee méthodes, Les zonages d'étude de l'Insee Une histoire des zonages supra communaux définis à des fins statistiques, mars 2015, n°109) <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/29553/1/imethode129.pdf>

Par ailleurs, 92% pensent que leur quartier est agréable à vivre. Cependant lorsque les personnes déclarent avoir observé au moins l'un des phénomènes évoqués, 86% d'entre elles partagent cet avis (contre 95% lorsque qu'aucun phénomène n'est observé).

Pour ce qui est du sentiment de gêne, 16% des répondants considèrent que la présence de vendeurs, de consommateurs ou de déchets liés à la drogue dans le quartier est source de gêne. Ce sentiment est partagé par près de 6 personnes sur 10 ayant dit avoir constaté eux-mêmes ces phénomènes (59%). Par ailleurs 18% des répondants déclarent être gêné-e-s par des problèmes liés à la consommation exagérée d'alcool. Cette part est plus élevée parmi les personnes qui déclarent avoir observé ce genre de phénomènes dans leur quartier. En effet près de 55% d'entre elles confient être gênées par ces comportements.

Notons que de manière générale, la présence de la police ou de la gendarmerie au sein du quartier est jugée suffisante par un peu plus de la moitié des personnes âgées de 14 ans et plus (51%). Cette part est sensiblement plus importante parmi celles qui déclarent avoir observé l'un des phénomènes évoqués dans l'enquête. En effet, elles ne sont que 45% à penser que la présence des forces de sécurité dans leur quartier est suffisante contre 53% chez celles qui disent n'avoir observé aucun de ces phénomènes.

Par ailleurs, 10% des répondants estiment que la présence de la police ou de la gendarmerie dans le quartier est inexistante alors qu'elle serait nécessaire. Cette proportion s'élève à 14% parmi ceux qui ont dit avoir observé certains phénomènes dans leur quartier contre 8% chez les personnes qui déclarent n'avoir rien observé.

Un peu moins de la moitié des répondants pense que l'action de la police ou de la gendarmerie au sein de leur quartier est efficace, voire très efficace (49%). Le fait d'avoir observé des phénomènes de trafic de drogue, de consommation excessive

d'alcool ou encore de prostitution fait diminuer cette part. En effet seules 41% des personnes exposées à de tels phénomènes dans leur quotidien estiment que l'action de la police est efficace ou très efficace contre 53% parmi celles non exposées.

17% des personnes interrogées en 2018 déclarent qu'il leur est déjà arrivé de renoncer à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité. On constate que, parmi les individus qui disent avoir observé au moins l'un des phénomènes abordés précédemment, près d'un quart confient renoncer à sortir seul-e-s de chez eux-elles (24%) contre 14% chez les personnes non exposées à de tels phénomènes.

Enfin, le fait d'avoir été témoin souvent ou de temps en temps, dans son quartier ou village, de scènes de trafic ou de consommation de drogue, de consommation exagérée d'alcool, de prostitution ou d'autres formes de trafic ou de délinquance semble aussi avoir une influence sur le sentiment d'insécurité ressenti au sein de celui-ci. En effet, de manière générale, un peu moins de 12% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur est arrivé de ressentir souvent ou de temps en temps de l'insécurité au sein de leur quartier. L'observation de tels phénomènes accroît la part des personnes insécures. En effet 23% des personnes ayant constaté de tels phénomènes disent se sentir en insécurité dans leur quartier contre 6% chez les individus qui n'ont pas été témoins.

### PARUS À L'ONDRP

- > **Observer des phénomènes de drogue dans le quartier est-il synonyme de gêne ?**, *La note de l'ONDRP n°1, 2015.*
- > **Dans quelle mesure observer des phénomènes de consommation exagérée d'alcool dans son quartier se traduit par de la gêne ?**, *La note de l'ONDRP n°2, 2015.*

# Chiffres clés



**L'insécurité ressentie dans le quartier ou le village**

**22%** déclarent se sentir **EN INSÉCURITÉ DANS LEUR QUARTIER OU VILLAGE EN 2018**

**AUGMENTATION** d'un point par rapport à 2017



**L'insécurité ressentie au domicile**

**17%** se sentent **EN INSÉCURITÉ À LEUR DOMICILE EN 2018**

**AUGMENTATION** d'un point par rapport à 2017



**Les préoccupations sociétales**

**30%** estiment que **LE TERRORISME ET LES ATTENTATS** sont les problèmes les plus préoccupants en 2018

**BAISSE** de 2 points par rapport à 2017



**L'observation de phénomènes**

**33%** ont observé souvent ou de temps en temps au moins l'un des **PHÉNOMÈNES** abordés dans CVS au sein de leur quartier ou de leur village au cours des 12 derniers mois

**AUGMENTATION** d'un point par rapport à 2017

**28%** **DES FEMMES** se sentent en insécurité, contre **16% des hommes**



**21%** **DES FEMMES** se sentent en insécurité, contre **12% des hommes**



**18%** considèrent **LE CHÔMAGE** et **LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI** comme étant les principaux problèmes



**22%** ont observé souvent ou de temps en temps des phénomènes liés à **LA CONSOMMATION EXAGÉRÉE D'ALCOOL** dans leur quartier



**28%** **DES 18-29 ANS** se sentent en insécurité, contre **20%** des **60-76 ans**



**19%** **DES 77 ANS ET PLUS** se sentent en insécurité, contre **9%** des **14-17 ans**



**32%** des femmes citent **LE TERRORISME** comme le problème le plus préoccupant contre **27%** des hommes



**18%** ont observé souvent ou de temps en temps des phénomènes liés à **LA CONSOMMATION OU AU TRAFIC DE DROGUE** dans leur quartier



**44%** des personnes ressentant de l'insécurité **RENONCENT À SORTIR SEULES DE CHEZ ELLES** pour des raisons de sécurité



**28%** des personnes se sentent en insécurité quand **DES INDIVIDUS SE RÉUNISSENT TROP SOUVENT AUX ABORDS DE LEUR DOMICILE**



**39%** des 14-17 ans considèrent **LE TERRORISME** comme le problème le plus préoccupant contre **27%** des **50 ans et plus**



**3%** ont observé souvent ou de temps en temps de la **PROSTITUTION** dans leur quartier



**Directrice de la publication :**

Hélène CAZAUX-CHARLES,  
*Directrice de l'Institut national des hautes  
études de la sécurité et de la justice*

**Rédacteur en chef :**

Christophe SOULLEZ,  
*Chef de l'Observatoire national  
de la délinquance et des réponses pénales*

**Coordination :**

Aurélien LANGLADE,  
*Adjoint au chef de l'Observatoire national  
de la délinquance et des réponses pénales*

**Rédaction :**

*Les atteintes aux résidences :*

Chaïmae BAGHDADI

*Les atteintes aux véhicules :*

Mickaël SCHERR

*Les vols personnels :*

Camille VANIER

*Les escroqueries :*

Chaïmae BAGHDADI et Marie CLAIS

*Les violences non physiques :*

Keltoume LARCHET

*Les violences physiques et sexuelles :*

Keltoume LARCHET ; Camille VANIER  
et Armandine SOURD

*Les perceptions de l'insécurité et  
l'observation de phénomènes de  
délinquance :*

Hugo D'ARBOIS DE JUBAINVILLE  
et Marie CLAIS

**Conception graphique :**

Marine OSTAPOWICZ,  
*Cellule infographie, INHESJ*

**Contact :**

Christophe SOULLEZ, *Chef de l'ONDRP*  
01 76 64 89 67 – 06 07 12 29 73  
christophe.soullez@inhesj.fr

# Nos publications



## > GRAND ANGLE

### Etude inédite à partir d'une base de données existante ou nouvelle.

Il s'agit du traitement de questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », d'une analyse issue des bases opérationnelles de la police ou de la gendarmerie nationales, ou d'autres sources. L'objectif est de contribuer à la diffusion de connaissances sur un phénomène criminel non pas nécessairement sous un angle quantitatif mais avec une approche plus qualitative sur les caractéristiques du phénomène.

## > FLASHCRIM

### Deux pages recto verso.

Éléments de cadrage, principalement quantitatifs et en évolution, sur une infraction ou les réponses pénales. Les données peuvent être issues de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », des bases de données administratives de la police, de la gendarmerie ou judiciaires (orientations du parquet, casier judiciaire national).



## > LA NOTE DE L'ONDRP

### Quatre pages.

Principaux enseignements sur une thématique ayant déjà fait l'objet d'une exploitation précédente plus approfondie. Il s'agit principalement de faire un point d'actualité sur un phénomène de délinquance ou sur les préoccupations de la population en matière de sécurité.



Retrouvez l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
sur facebook, twitter et linkedin



Consultez en ligne  
**le rapport annuel 2018**



Institut national des hautes études  
de la sécurité et de la justice